

Besoins et satisfaction
en matière de justice
au **Mali**
2018

Problèmes juridiques dans la vie quotidienne



Il est remarquable que de nos jours, nous soyons capables de fabriquer des aspirateurs faciles à utiliser. Mais, selon nous, à HiiL, la justice nécessite une attention plus urgente.

Nous sommes comme des rebelles sympathiques, passionnés d'impacts sociaux. Notre objectif est de donner à 150 millions de personnes les moyens de prévenir ou de résoudre leurs problèmes de justice les plus urgents d'ici 2030. Pourquoi ?

Parce que, chaque année, 1 milliard de personnes sont confrontées à un nouveau problème de justice. Le véritable scandale, c'est que plus de 70% de ces personnes ne trouvent pas de solution satisfaisante. 30% d'entre elles ne se sentent même pas assez autonomes pour entreprendre des actions. Tout cela a un impact considérable sur leurs vies et sur la société : allant de la violence, aux relations brisées et aux conflits d'affaires.

Bref, la justice ne répond pas aux besoins des justiciables dans les moments les plus difficiles.

Le problème est que nous utilisons encore les modèles développés au cours des siècles passés. Ce qui fait que le processus pour obtenir justice est aujourd'hui trop lent, trop difficile et très coûteux.

Nous croyons sincèrement qu'une justice de base pour tous est possible. Grâce aux données et à la technologie, nous co-créons une justice de grande qualité en fonction des besoins des populations du monde actuel.

Chez nous, à HiiL, nous appelons cela une justice facile d'accès. Une justice abordable, accessible et facile à comprendre. Bref, une justice qui fonctionne bien.

Cette recherche a été financée par l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas à Bamako et le Ministère de la Justice du Mali.



Avertissement

Ce rapport est un document évolutif et sujet à révision. Chaque fois que le rapport est révisé, il sera affiché à www.hii.org/projects.
Cette version du rapport a été générée le 11 mars 2019

Table des matières

Résumé analytique	5
Introduction	18
Problèmes de justice au Mali en 2018.....	38
Parcours de justice.....	58
Accès à la justice pour les problèmes fonciers	100
Accès à la justice pour les femmes.....	124
Accès à la justice pour les jeunes Maliens.....	148
La confiance dans le système judiciaire et l'autonomisation juridique.....	170
Perceptions et expériences de la corruption	182
La justice transitionnelle.....	198
Conclusions et Recommandations	234

L'histoire d'Oumar

J'ai acheté 2 parcelles avec un propriétaire de terre dans une banlieue de Bamako. Après paiement, les documents de vente ont été dûment signés par moi-même, le vendeur et un témoin. Pendant que j'attendais que les titres de propriété officiels me soient délivrés, j'ai donné de l'argent au témoin pour creuser 2 puits sur chacune des parcelles. Malheureusement, il n'en creusa qu'un seul. Par conséquent, quand les titres de propriété sont arrivés, une seule parcelle m'a été attribuée. Il s'est trouvé que mon deuxième lot a été vendu à quelqu'un d'autre par le beau-frère même du propriétaire. Mon témoin également étant brusquement décédé, il ne restait rien prouvant que j'étais le propriétaire de la deuxième parcelle. Quand je me suis plaint auprès du vendeur, celui-ci m'a répondu tout simplement que je devrais me contenter de la parcelle que j'avais.

Je voulais trouver une solution au problème. Pour ce faire, je suis allé voir quatre fois l'ancien chef de village et deux fois le nouveau, après le décès du premier. Sans succès. Je ne suis pas allé directement à la justice ou à la police. Par contre, j'ai contacté la gendarmerie par hasard parce que mon voisin actuel m'y avait convoqué pour une autre affaire. Le gendarme avait alors convoqué le propriétaire qui m'a vendu la parcelle. Ce dernier a alors confirmé devant le gendarme m'avoir bien vendu deux parcelles. Malgré sa confession, la gendarmerie n'a rien pu faire pour m'aider.

Je n'avais pas voulu convoquer le propriétaire dès le début à la police ou devant les tribunaux parce qu'au Mali, il est très mal vu de convoquer quelqu'un à la justice, sauf si l'on n'y a pas d'autre choix. À la fin, j'ai dû contacter Demeso il y a deux ans pour entamer une procédure judiciaire. Mais je reste très discret là-dessus et n'en parle à personne. Ladite procédure suit son cours, discrètement. Les problèmes fonciers sont très fréquents au Mali. La justice est lente et compliquée. Donc les problèmes demeurent non résolus. J'ai même entendu parler de cas où les plaignants ont été obligés d'abandonner les poursuites parce que leurs chances de gagner étaient minces, sinon inexistantes.

Résumé analytique

En 2014, HiiL a mené au Mali la première enquête sur les besoins et la satisfaction en matière de justice (JNS) afin de mieux comprendre les besoins des citoyens ordinaires ainsi que leur chemin vers la justice. Quatre ans plus tard (2018), nous avons mené une deuxième enquête avec nos partenaires DemeSo, le ministère de la Justice du Mali et GISSE.

Lors de cette deuxième enquête, qui a été appuyée par l'ambassade des Pays-Bas à Bamako, nous avons interviewé 8 307 personnes dans les 10 régions et le district de Bamako.

Les données identifient les domaines d'innovation et fournissent également les éléments de base d'un programme fondé sur des données factuelles permettant aux acteurs de l'administration judiciaire de prendre des décisions judicieuses.

Avez-vous fait l'expérience d'un ou plusieurs problèmes juridiques au cours des quatre dernières années 2014-2018?



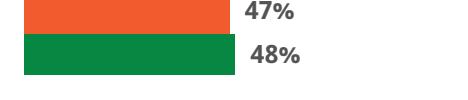
Avez-vous cherché des informations et des conseils juridiques?



Avez-vous pris des mesures pour résoudre votre problème juridique?



Problème complètement ou partiellement résolu



2018 2014

37% des personnes à qui nous avons parlé en 2018 affirment avoir eu un problème de justice¹. Cela représente une augmentation de 5% par rapport à la première enquête réalisée en 2014. Cette augmentation, plutôt que d'être considérée comme une régression, indique plutôt une potentielle activité économique accrue ou une prise de conscience des citoyens par rapport à la justice.

88% des personnes ont cherché des informations et des conseils. Cette proportion est à peu près la même qu'en 2014.

87% prennent des mesures pour résoudre leur problème de justice, une amélioration par rapport à 2014.

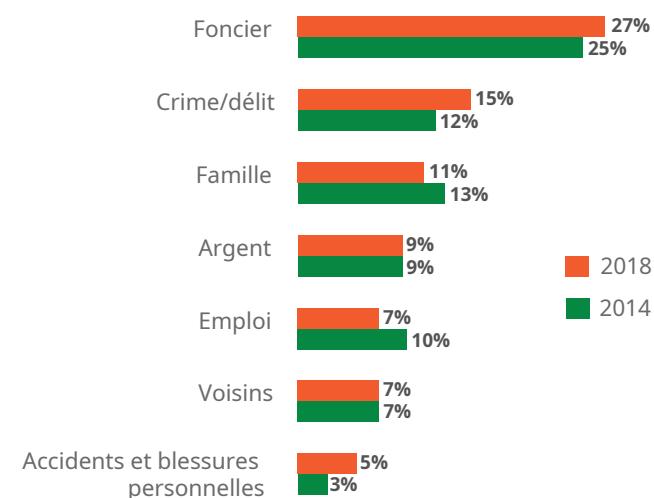
47% sont capables de résoudre, totalement ou partiellement, leur problème.

53% sont incapables de résoudre leur problème. Autrement dit, soit ils ont abandonné, soit leur problème est toujours en cours.



¹ Aussi bien dans la première (2014) que dans la deuxième enquête (2018), nous interrogeons les Maliens par rapport à leurs expériences pendant leurs parcours judiciaires au cours des quatre précédentes années.

LES PROBLÈMES LES PLUS GRAVES



- Comme en 2014, la plupart des problèmes concernent le foncier, le crime/délit et la famille.
- Les problèmes fonciers ont souvent trait à l'accaparement et l'utilisation des terres ainsi qu'aux conflits liés aux limites des parcelles avec les voisins et la famille. Quant aux crimes/délits, ils ont principalement trait au vol. Les problèmes familiaux, eux, sont liés au divorce, à la séparation et aux questions d'héritage.
- Tandis que les problèmes fonciers sont plus fréquents chez les

hommes, ce sont les problèmes familiaux qui dominent chez les femmes.

• Géographiquement parlant, la plupart des problèmes à Mopti, Sikasso et Ségou concernent des problèmes fonciers ; particulièrement des problèmes fonciers agricoles selon les experts. À Bamako, Kidal et Ménaka, la plupart des problèmes sont liés aux crimes/délits. Tombouctou et Gao se caractérisent par les problèmes familiaux.

COMMENT LE PROBLÈME A-T-IL AFFECTÉ VOTRE VIE ?

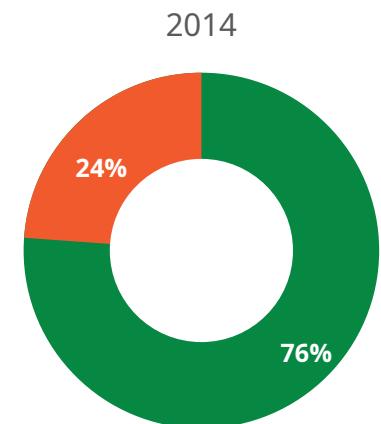
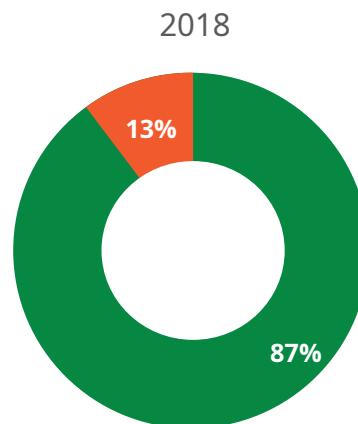


■ Refuse de répondre ■ M'a à peine affecté ■ Un tout petit peu
■ Modérément ■ Beaucoup ■ L'effet négatif était grave

- Près de 45% des personnes interrogées affirment que le problème a eu un (très) grand impact sur leur vie (un grand impact pour 33% et un très grand impact pour 12%). Par rapport à 2014, cela représente une augmentation prononcée de 16%.

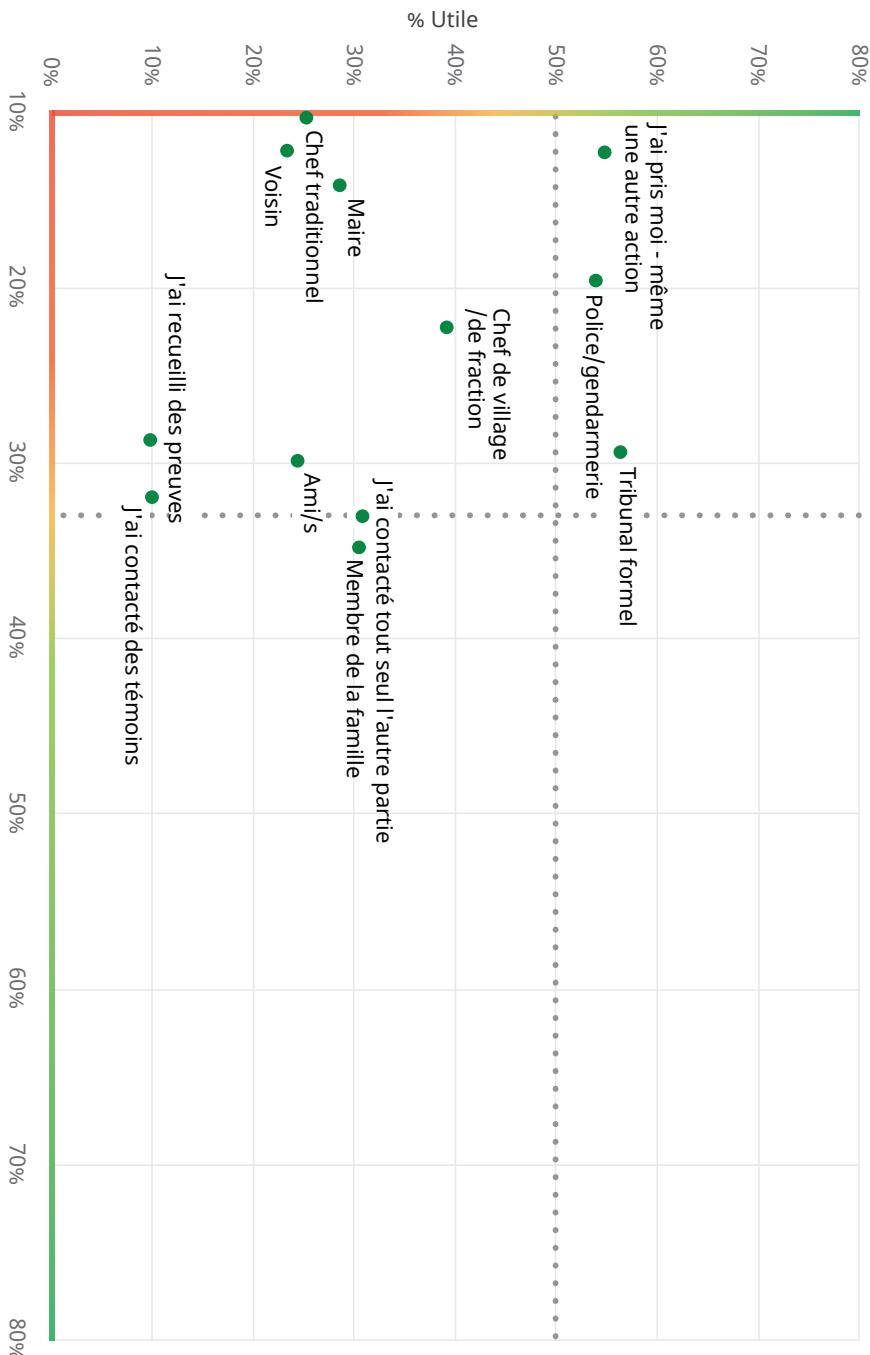
- L'impact est encore plus important pour les personnes les plus démunies et pour celles confrontées à des problèmes de justice liés aux crimes/délits et aux problèmes familiaux.

PARCOURS DE JUSTICE DES MALIENS

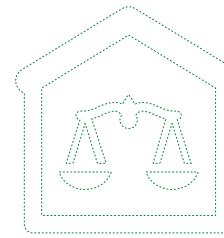


- Près de neuf Maliens sur 10 tentent de résoudre leur problème de justice (87%). Par rapport à 2014 (où on avait 76%), malgré le nombre croissant de problèmes de justice, un plus grand nombre de Maliens prend des mesures pour résoudre leurs problèmes.
- Ces derniers sont plus susceptibles de chercher une solution quand il s'agit de problèmes liés au foncier et à la famille (environ 90%), et sont moins enclins à agir pour le crime/délit, (76%). Pourtant, ces taux sont élevés quand on les compare à ceux d'autres pays.

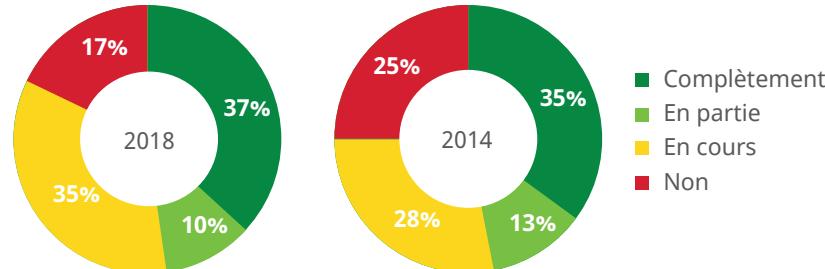
UTILITÉ RELATIVE DU RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS



- Les tribunaux et la police sont considérés comme des mécanismes de règlement de différends utiles. Néanmoins, nous avons remarqué qu'il n'existe pas de mécanismes de règlement de litiges individuels qui puissent aider un grand nombre de personnes et qui soient également jugés très utiles. Par conséquent, nous identifions ce domaine comme un espace d'innovation potentiel dans le paysage de la justice au Mali.
- Les chefs traditionnels, les leaders religieux et les tribunaux coutumiers s'adressent tous à des petits groupes de personnes. Toutefois, pris ensemble comme le secteur informel, ils permettent l'accès à la justice à une partie importante de la population.
- Pour ce qui est du potentiel d'innovation, le fait que beaucoup de gens préfèrent entamer des négociations directement avec l'autre partie offre une occasion d'initiative individuelle pour encourager les règlements équitables entre les parties.
- Les Maliens utilisent différents mécanismes de résolution de conflits pour différents problèmes de justice. Pour les problèmes familiaux, ils s'adressent aux tribunaux (33%), aux leaders religieux (20%) et aux avocats (10%). Pour les crimes/délits, ils vont à la police (54%). Et pour les questions liées au foncier, ils s'adressent aux chefs de village (48%), aux tribunaux (45%), aux maires (22%) et aux chefs traditionnels (22%).
- Ceux qui ne cherchent pas de solution agissent ainsi soit parce qu'ils ne croient pas qu'ils peuvent obtenir un résultat positif (24%), soit parce qu'ils ne savent pas quoi faire (14%).



PARCOURS DE JUSTICE DES MALIENS



- Près de la moitié des personnes qui prennent des mesures indique que leur problème a été totalement ou partiellement résolu. Pour les 53% restants, soit le problème persiste, soit il est abandonné.
- Bien que le pourcentage de problèmes résolus complètement ou partiellement soit resté relativement stable entre les deux enquêtes, moins de Maliens ont renoncé à résoudre leurs problèmes en 2018.
- Le taux de résolution est le plus élevé (63%) lorsque les chefs de village sont engagés. Les tribunaux ont le taux le plus élevé d'affaires en cours (46%). Près de 22% des cas soumis à la police n'ont pas trouvé de solution.
- Près de 45% des personnes ayant un problème familial ont pu trouver une solution, tandis que 42% des problèmes fonciers sont toujours en cours et près de 32% des problèmes liés au crime/délit restent non résolus.
- Bien que la majorité des personnes

qui se sont adressées aux tribunaux estime que cela leur a été utile, elles continuent de penser que les services doivent être améliorés, en particulier quand on les compare au secteur informel. Les populations souhaitent que leurs voix soient entendues et qu'elles soient traitées avec respect. Elles veulent des procédures plus claires, des distributions plus justes et la réparation de leurs dommages.

De plus, les tribunaux (ainsi que d'autres institutions formelles) bénéficient de moins de confiance que les institutions informelles. Près de 55% des personnes interrogées ne faisaient pas confiance aux tribunaux maliens. En outre, 55% d'entre eux ne faisaient pas confiance au système judiciaire malien dans son ensemble. Les procédures judiciaires sont considérées comme longues, compliquées et incompréhensibles. La justice est également considérée comme trop coûteuse, corrompue et éloignée des citoyens.

Une remarque sur les femmes au Mali

Globalement, nos données ne font ressortir aucun désavantage spécifique auquel les femmes sont confrontées dans le système judiciaire malien (par rapport aux hommes).¹ Cela pourrait être dû à des facteurs déterminants comme le désir de politesse des femmes ou leur crainte de dire la vérité au cours de l'enquête. La manière dont nous mesurons la justice pourrait également avoir affecté les résultats dans ce sens.

Nous reconnaissons que le genre est une question transversale. La prise en compte de la position particulière et des besoins de justice des femmes

¹ This could be the result of influencing factors such as women wanting to be polite or being afraid to tell the truth during the survey. The way in which we measure justice is also likely to have affected the results in this sense.

dans la société malienne est cruciale pour la réconciliation et une paix durable. Au Mali, les femmes sont dans une position socio-économique plus vulnérable que les hommes. Elles ont moins de chance d'aller à l'école ou d'être employées dans le secteur formel. Près de la moitié (46%) d'entre elles sont des femmes au foyer. Le fait d'être confinées à la maison empêche les femmes de participer activement au marché du travail et à la vie active en général.

En conséquence, bien que les femmes ne soient pas nécessairement moins susceptibles d'avoir des problèmes juridiques, elles ont des problèmes de justice différents. Par exemple, les femmes ont beaucoup plus de problèmes familiaux que les hommes, tandis que les hommes ont beaucoup plus de problèmes fonciers. Les femmes éprouvent également plus de colère et d'humiliation que les hommes lorsqu'elles tentent de résoudre leurs problèmes familiaux. Les femmes doivent bénéficier de la même protection que les hommes par la loi. Toutefois, force est de constater qu'au Mali, les femmes et les hommes ne bénéficient pas du même statut juridique malgré le fait que la constitution prévoit des droits égaux.²



La voie à suivre



Le laboratoire de transformation de la justice

Le laboratoire de transformation de la justice de HiiL peut aider les acteurs de la justice à améliorer l'accès à des solutions justes. Il s'agit d'une méthodologie, d'un processus qui comporte trois étapes séquentielles :

1. La formation d'une coalition
2. L'élaboration d'une stratégie d'innovation dans le domaine de la justice
3. L'offre d'une stratégie d'innovation dans le domaine de la justice

La première étape consiste à identifier les dirigeants désireux de répondre aux besoins les plus pressants du pays. À travers un processus de convocation, ils forment le groupe de base qui développera un programme fondé sur des preuves pour l'innovation dans le domaine de la justice. Le groupe et son programme deviendront alors les pierres angulaires de la stratégie d'innovation en matière de justice, qui aura des objectifs mesurables et des plans concrets pour les réaliser.



Mise en place d'un centre (Hub) d'innovation dans le domaine de la justice au Mali

L'amélioration de l'accès à des solutions justes au Mali ne se limite pas seulement au secteur de la justice formelle ou au gouvernement. L'innovation peut être initiée partout où une idée appropriée vient à l'esprit de ceux qui en ont besoin, ceux qui peuvent faire quelque chose par rapport à ce besoin, et ceux qui peuvent financer ces efforts. Cela peut être accéléré en mettant en place un centre d'innovation de la justice. De plus, les solutions des entrepreneurs maliens aux problèmes de justice pourraient être amplifiées. Il s'agit là d'un phénomène qui se produit dans le monde entier, et qui peut être reproduit au Mali.

Les innovations mises à l'échelle répondent aux besoins qui se dégagent des données sur les besoins et la satisfaction en matière de justice (foncier, crime/délit et famille) et visent à apporter des améliorations concrètes et fondées sur des preuves dans la vie des populations. Une attention particulière doit être accordée aux "plateformes de vulgarisation du droit" qui aideront les citoyens à obtenir les informations juridiques appropriées, à trouver des conseils d'experts et à prévenir ou résoudre leurs différends.



Continuer à surveiller le système judiciaire du point de vue des citoyens

Les interventions découlant des deux recommandations précédentes doivent être suivies afin de s'assurer qu'elles résolvent les problèmes qu'elles prétendent résoudre, que les décideurs et les professionnels tirent des enseignements de ces activités qui, à leur tour, éclaireront davantage de politiques à l'avenir. Cela ne peut se produire qu'à travers un bon système de mesure mis en place et qui tienne compte, de manière cohérente, du point de vue des usagers de la justice.



Quelques exemples spécifiques montrant ce qui peut être fait

1. Des parcours de justice inclusifs comprenant des chaînes de justice hybrides
2. Les problèmes locaux exigent des solutions locales
3. Avoir à l'esprit la nature de l'économie locale

Au Mali, malgré le rôle important des tribunaux formels dans le règlement des différends, de nombreux problèmes sont traités par les prestataires informels de services en matière de justice. Il est nécessaire de mettre en place des intermédiaires capables de relier les silos des parcours de justice qu'explorent chaque année des millions de Maliens.

Divers problèmes de justice se concentrent dans certains domaines. Les habitants de Bamako sont souvent victimes de crimes/délits, probablement en raison du caractère urbain de ces phénomènes. Des problèmes de justice liés à la terre se posent dans les zones essentiellement rurales : Mopti, Ségou, Kayes, Koulikoro et Sikasso montrent une telle tendance. A noter qu'il n'y a pas d'approche unique pour prévenir ou résoudre les problèmes de justice.

Au Mali, de nombreuses personnes dépendent de l'économie informelle pour leur subsistance. L'innovation de la Justice peut aider des millions de personnes à éviter les problèmes de justice autour de l'imprévisibilité des échanges économiques informelles, tout en rapprochant les avantages sociaux plus près de ceux qui travaillent dans le secteur non rémunéré, donnant ainsi un coup de pouce à leur qualité de vie.



1

Introduction

Introduction
Méthodologie
L'approche de HiiL
Données démographiques

Introduction

Le ministère de la Justice du Mali a chargé HiiL de mettre en œuvre dans le pays, au printemps 2018, la deuxième enquête du projet Besoins et Satisfaction des Maliens en matière de Justice (JNS en anglais). Quatre ans après la première enquête, HiiL a de nouveau travaillé avec l’organisation juridique Deme So pour mener l’enquête. Plus de 8 000 Maliens choisis au hasard dans toutes les régions du pays ont participé. GISSE a fourni une expertise technique et ses chercheurs ont mené des entretiens qualitatifs qui donnent un visage humain aux chiffres. Notre objectif commun était de prendre un instantané des problèmes juridiques auxquels les maliens sont confrontés dans leur vie quotidienne, tout en identifiant les sources qu’ils utilisent pour obtenir des informations et des conseils juridiques, la façon dont ils tentent de résoudre leurs problèmes et comment ils évaluent ces mécanismes.

En outre, la commission technique associée à ce projet a ajouté plusieurs questions visant à mieux comprendre la dimension transitoire de la justice, compte-tenu de la situation sécuritaire dans le pays et des efforts de reconstruction.

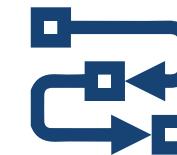
Par conséquent, le présent rapport constitue la première occasion, dans la série de JNS, de comparer des enquêtes d’un même pays, non seulement sur la justice au quotidien, mais aussi sur les efforts de réconciliation, après plusieurs interventions et événements survenus au cours des quatre dernières années.

En 2015, après la première enquête de la JNS, le ministère de la Justice du Mali a adopté un Programme d’Urgence pour la réforme du secteur de la justice. Nous pouvons voir, dans le présent rapport, certaines des améliorations basées sur sa mise en œuvre. Néanmoins, plusieurs problèmes demeurent un défi pour le Mali, notamment la perception de la corruption dans le secteur public, de même que la sécurité dans le pays. Le ministère s’est montré disposé à mesurer et à évaluer leurs progrès, en suivant des indicateurs permettant d’améliorer les politiques publiques au cours des prochaines années.

Méthodologie

Cette section fournit une vue d’ensemble de la méthodologie générale de Justice Needs and Satisfaction (JNS), avec des détails spécifiques sur la conception de l’enquête au Mali. Nous commençons par décrire l’approche de HiiL par rapport aux besoins des citoyens (une approche ascendante en matière de justice). Nous expliquons pourquoi

la justice ascendante est importante. Ensuite, nous expliquons les objectifs spécifiques de la présente enquête, ce que nous ne faisons pas et ce que nous faisons, et comment nous le faisons. Nous terminons ce chapitre en attirant l’attention qu’il faut faire preuve de prudence par rapport aux données, qui ont leurs limites.



INTRODUCTION

1



L'approche de HiiL

- Mettre l'accent sur la justice dans la vie des populations et essayer de comprendre les expériences de ces dernières en matière d'accès à la justice. Plutôt que de suivre seulement ce qui est dans les lois ou dans les livres, nous traçons des parcours de justice formels et informels.
- Évaluer en détail l'équité des résultats et des processus afin de montrer clairement comment les justiciables se sentent respectés et entendus tout au long du processus judiciaire.
- Permettre aux décideurs de se focaliser sur la justice, quand et où les citoyens en ont le plus besoin. Ces derniers soulignent les problèmes les plus pressants pour eux. Il s'agit là d'une véritable approche ascendante.
- Fournir des preuves solides à l'appui de la programmation et de l'élaboration de politiques dans les

- domaines de la justice et de l'état de droit.
- S'appuyer sur les connaissances locales par rapport à ce qui fonctionne le mieux (en identifiant les points positifs).
- Informier les usagers et l'administration de la justice sur la qualité des services existants. Permettre aux justiciables de savoir où aller et quels services utiliser tout en aidant l'administration de la justice à améliorer ses services.
- Offrir une méthode rentable de faire le suivi des progrès dans le secteur de la justice. Une approche standardisée et reproductible conduit à des économies d'échelle, à une réduction des coûts opérationnels, à une efficacité accrue, à une réduction du risque opérationnel et à une analyse comparative entre pays.

Pourquoi la justice ascendante est-elle importante ?

Les Maliens connaissent de nombreux besoins en matière de justice dans leur vie quotidienne. Très peu de ces problèmes sont soumis au système de justice formel des tribunaux et des juristes. Que les citoyens reçoivent ou non des solutions justes et efficaces par le biais de processus transparents fait rarement partie du débat sur la réforme de la justice et de ses priorités. Le plus souvent, l'accent est mis sur l'offre : comment les tribunaux, les services du procureur, la police et les autres institutions judiciaires mobilisent des ressources, font face à la demande et obtiennent des résultats ?

Comprendre la demande de justice est essentiel pour le secteur de la justice. Premièrement, des solutions plus efficaces et innovantes pourraient être conçues et mises en œuvre si les citoyens sont au centre de la réforme. Deuxièmement, le changement fonctionne mieux si les problèmes sont considérés au niveau macro-économique et s'il met en œuvre des solutions permettant aux personnes d'interagir avec les mécanismes de la justice. Troisièmement, l'innovation

dans le domaine de la justice concerne le réaménagement et l'amélioration des parcours de la justice. Il s'agit là d'un processus itératif qui, s'il est mis en œuvre de façon optimale, pourra rendre plus de justice au peuple malien. En matière de justice, il n'existe pas de problèmes mineurs : chaque injustice évitée ou résolue de façon juste contribue à l'émancipation juridique des citoyens. De plus, la justice et l'état de droit sont positivement liés au développement socio-économique.



INTRODUCTION

1

Comment mesurons-nous l'accès à la justice ?

Afin de comprendre l'accès à la justice dans la vie quotidienne, nous avons interrogé 8 307 Maliens sur leurs expériences par rapport à leur parcours judiciaire au cours des quatre dernières années, c'est-à-dire entre 2014 et 2018.

Pour mesurer leurs besoins en matière de justice, nous avons fait usage d'un instrument de recherche spécialement conçu à cet effet, à savoir l'outil sur les Besoins et la Satisfaction en matière de Justice. Le questionnaire aborde le type de problème juridique rencontré par les citoyens, les solutions qu'ils obtiennent, la manière dont ils recherchent des informations et des conseils juridiques, les mécanismes de résolution de litiges qu'ils utilisent et leur expérience par rapport au processus de résolution et ses résultats. Ceci a été appliqué dans 15 pays et est donc accepté comme une méthodologie standard. Dans le cas présent, nous avons travaillé avec une commission technique composée de parties prenantes du ministère de la Justice et d'experts statisticiens Maliens, ce qui a conduit à l'ajout de modules spéciaux permettant de mesurer la victimisation, les perceptions de la corruption et la justice transitionnelle.

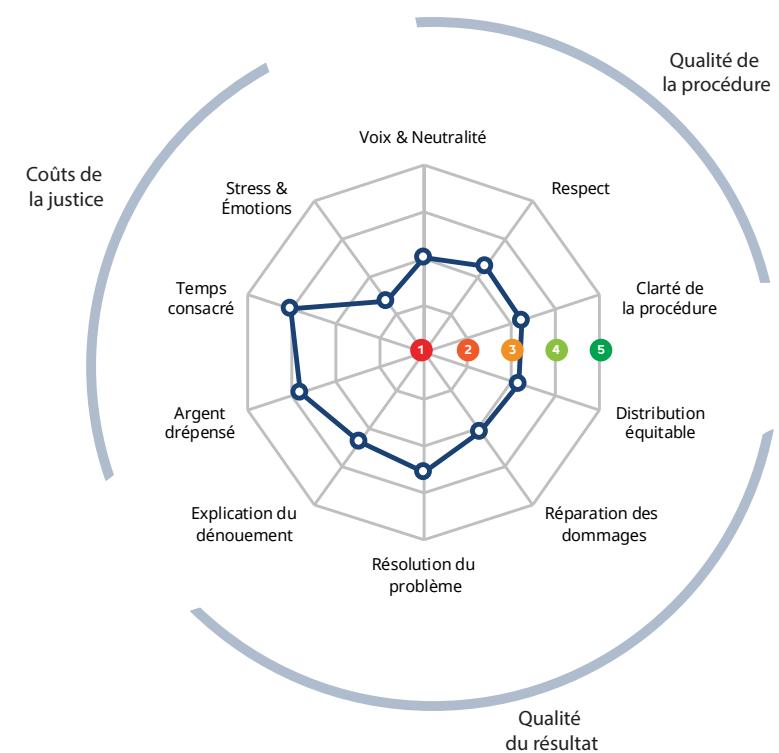
L'un des traits distinctifs de cet outil est qu'il permet de mesurer le coût et la qualité de la procédure de résolution des litiges identifiés comme les plus utiles par l'utilisateur. Vous trouverez ci-dessous quelques exemples de ce que nous demandons afin de mesurer le coût et la qualité des procédures judiciaires :

Dans quelle mesure (sur une échelle de 1 à 5)...

- Le processus vous a-t-il frustré ?
- Le processus vous a-t-il mis en colère ?
- Avez-vous pu exprimer vos points de vue et vos sentiments pendant le processus de résolution des conflits ?
- Les mêmes règles ont-elles été appliquées de la même manière à vous et à l'autre partie ou aux autres parties ?
- Le processus de résolution des litiges était-il basé sur des informations précises ?
- Le juge a-t-il bien expliqué vos droits et options au cours du processus et s'est-il assuré que vous les avez bien compris ?
- Et dans une question distincte : Combien de jours vous a-t-il fallu pour résoudre le problème ?

Les populations utilisent des processus formels et informels pour résoudre leurs problèmes juridiques. Ceux-ci s'appellent des parcours de justice. HiiL quantifie ces parcours de justice en interrogeant les répondants sur leurs perceptions de trois dimensions : le

processus, les résultats et les coûts des parcours. Les questions sont classées par catégorie et affichées dans dix indicateurs, faciles à comprendre, des coûts et de la qualité de l'accès à la justice.



INTRODUCTION

1

1. Coûts de la justice

 L'argent dépensé pendant le processus : coûts monétaires pour les frais juridiques, les déplacements, les conseillers.

 Le temps consacré au processus: le temps passé à rechercher des informations, des preuves, à assister à des audiences, à voyager, etc.

 Le stress et les émotions négatives consécutifs au processus.

2. Qualité de la procédure

 Voix et neutralité : contrôle du processus, contrôle de la décision, neutralité, application cohérente des règles.

 Respect : Respect, politesse, bonne communication.

 Clarté de la procédure : Explication précise et opportune des procédures et des droits.

3. Qualité du résultat

 Distribution équitable : La distribution est équitable en fonction des besoins, de l'équité et des critères d'égalité.

 Réparation des dommages : indemnisation juste pour les pertes financières, les préjudices moraux et les atteintes causées aux relations.

 Résolution du problème : dans quelle mesure le problème est résolu et le résultat est appliqué.

 Explication des résultats : dans quelle mesure les personnes ont accès aux informations sur les résultats.

Ce que nous avons fait

Nous avons utilisé une procédure d'échantillonnage aléatoire complète à plusieurs phases, qui donnait à chaque adulte Malien une chance égale de faire partie de l'échantillon. Nous avons ensuite introduit des quotas pour le genre, l'âge, les proportions rurales / urbaines et la situation professionnelle. 8307 personnes ont été échantillonnées pour des entretiens en face-à-face. Notre partenaire Deme So a mis à disposition des agents enquêteurs et des superviseurs expérimentés. HiiL les a formés à l'utilisation de l'outil en mai 2018 et les a déployés pour mener les enquêtes dans les 10 régions et dans le district de Bamako. Les agents enquêteurs ont utilisé un appareil électronique (tablette). Cela présente plusieurs avantages :

- Le stockage automatique et centralisé des entrevues réalisées grâce au transfert instantané en ligne là où cela est possible ou aux transferts quotidiens dans les régions éloignées.
- Le suivi des travaux en temps réel sur le terrain.
- Le captage automatique des coordonnées GPS.
- Les contrôles logiques intégrés empêchant les erreurs de séquence.

HiiL et le ministère de la Justice du Mali ont organisé deux ateliers de triangulation avec des experts nationaux pour mieux comprendre les données au cours de l'automne

2018. HiiL a présenté les résultats préliminaires du rapport aux participants, ce qui a été l'occasion d'un dialogue autour des données. Ce dialogue avec les parties prenantes et les experts nationaux a permis d'approfondir notre compréhension de la fréquence et de la résolution des problèmes juridiques.

Dans le but d'obtenir un compte rendu plus détaillé de leurs expériences, GISSE a mené des entrevues qualitatives et des groupes de discussion avec des usagers de la justice - en particulier les groupes les plus vulnérables et les acteurs de l'administration de la justice. Leurs histoires, avec leurs propres mots, illustrent et fournissent des clarifications appropriées sur les données de l'enquête.

Le ministère malien de la justice a mis en place une commission technique composée d'experts de l'Institut National de la Statistique (INSTAT), de la cellule de planification et de statistique du secteur de la justice (CPS/SJ), de la DNAJ, de la DFM et d'un consultant coordinateur de GISSE. Le mandat de la commission était 1) de veiller à l'application des critères de qualité comme définis par la loi régissant les statistiques publiques au Mali, 2) de concevoir des indicateurs pour la stratégie du ministère et, 3) de réfléchir, conjointement, à des recommandations et à des actions concrètes à mener sur la base des résultats des données.

INTRODUCTION

1

Elaboration du questionnaire

HiiL a élaboré le questionnaire en collaboration avec la commission technique. L'outil standard de satisfaction et des besoins en matière de justice a été adapté et complété avec des questions spécifiques sur la réconciliation, la corruption et les expériences de crime/délit. La version finale du questionnaire a été approuvée par la commission le 18 avril 2018.



Formation des agents enquêteurs et enquête pilote

La formation des enquêteurs et des superviseurs a eu lieu à Bamako en fin avril 2018. Elle a été réalisée par HiiL, DemeSo et GISSE. Au total, 70 agents enquêteurs (dont 20 femmes) et 11 superviseurs (dont 5 femmes) ont été formés. Les sujets suivants étaient à l'ordre du jour :

- L'objectif de l'enquête
- La méthode d'enquête
- Comment expliquer ce qu'il faut comprendre par problèmes de justice ?
- L'harmonisation des questions de l'enquête
- Comment utiliser les tablettes ?

Après la formation initiale, trois jours ont été consacrés à une enquête pilote. Le personnel de HiiL a analysé les données et a fourni des commentaires aux enquêteurs. Après quelques modifications, le questionnaire programmé a été finalisé le 10 mai. Quant aux données de l'enquête principale, elles ont été recueillies entre le 11 mai et le 2 août 2018 par 65 enquêteurs.

Région	Nombre d'enquêteurs
Kayes	8
Koulikoro	10
Sikasso	11
Ségou	9
Mopti	9
Tombouctou	3
Gao	2
Kidal	3
Taoudéni	2
Ménaka	2
Bamako	6

INTRODUCTION

1

Collecte des données

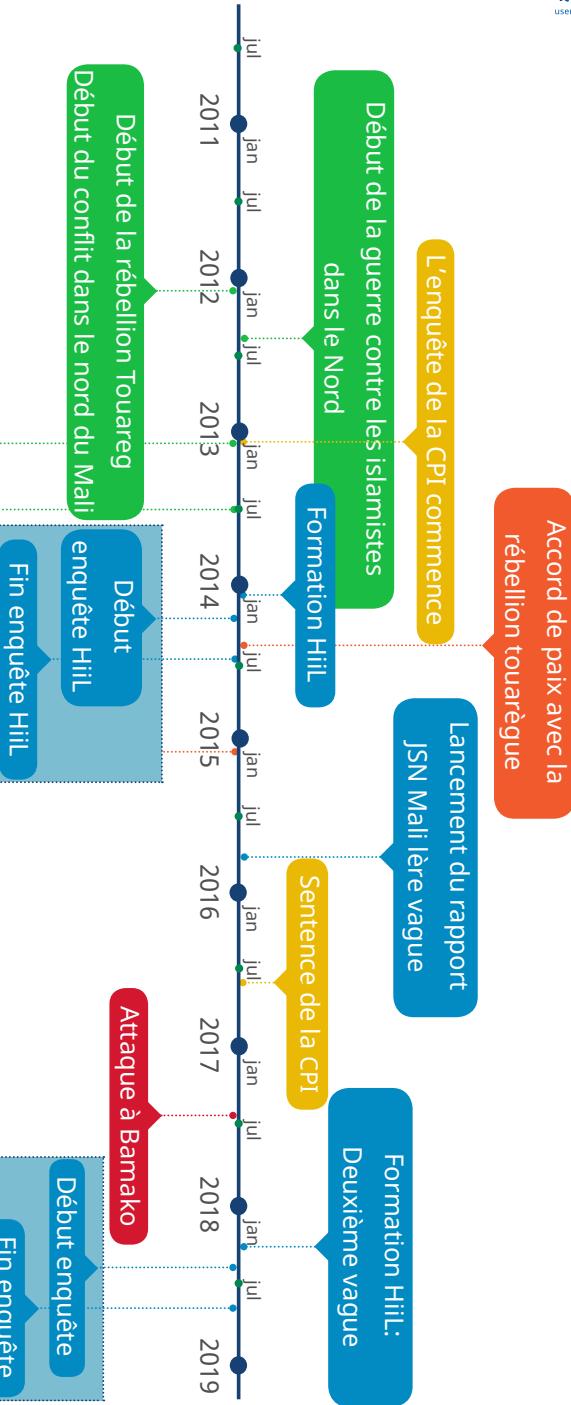
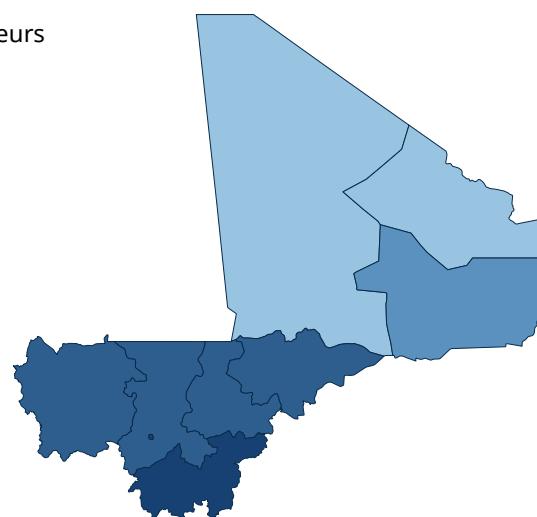
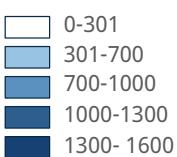
Au total, 8 307 entretiens de qualité suffisante ont été réalisés, soit 92% de la cible initiale (9 000 entretiens). De plus, 8,4% des entretiens ont été menés sous surveillance des superviseurs et nous avons rappelé 9% des répondants. Les entretiens ne répondant pas aux critères suivants ont dû être supprimés :

- La durée des entretiens doit être supérieure à 20 minutes si le répondant affirme avoir eu des problèmes de justice
- Les coordonnées GPS doivent être conformes avec le plan d'échantillonnage des enquêteurs

- Les enregistrements vocaux aléatoires doivent être conformes avec les informations recueillies
- Les problèmes de justice correspondent aux définitions fournies par HiiL
- Le nombre d'entretiens par jour et par enquêteur ne doit pas être trop élevé

La carte ci-dessous montre la répartition des entretiens quantitatifs par région.

Entretiens par région



INTRODUCTION

1

Changements méthodologiques entre les enquêtes

La recherche fait avancer lorsqu'elle est améliorée. Nous avons donc révisé notre méthodologie au cours des quatre années de décalage entre les enquêtes au Mali. Certains indicateurs et dimensions ne sont donc pas directement comparables d'une année à l'autre. Par exemple, nous avons revu la façon dont nous interrogions

les enquêtés sur les actions qu'ils entreprennent pour résoudre leurs problèmes. Par conséquent, les données de 2014 et de 2018 ne sont pas directement comparables, ce qui nous a empêchés de mener des enquêtes d'évaluation sur la manière dont l'utilisation des institutions, par exemple, a changé entre les enquêtes.



Mise en garde par rapport aux données

Malgré les efforts déployés pour garantir une solide conception de l'enquête comprenant des données d'enquêtes quantitatives, des données qualitatives d'entretiens avec les acteurs de l'administration de la justice, des entretiens et des séries de feedbacks avec des experts nationaux, les données présentent inévitablement des lacunes, comme dans toute étude. Une faible proportion des résultats repose sur les réponses d'un nombre limité de personnes, en particulier lorsque la désagrégation dans les sous-échantillons se rapproche de la fin du parcours judiciaire, une résolution ou lorsqu'une catégorie de problème de faible prévalence est analysée en profondeur. Pour avoir plus de détails sur les expériences des usagers avec des parcours de justice spécifiques, des échantillons différents et plus élaborés sont nécessaires, par exemple avec des enquêtes spécifiques à un problème.

Les usagers ont tendance à sous-estimer les problèmes juridiques spécifiques. Des experts nationaux ont confirmé cette situation, indiquant que cela pourrait être le cas pour des conflits fonciers ou des problèmes familiaux tels que la violence domestique et d'autres violences basées sur le genre. Les conflits familiaux, par exemple, sont considérés comme un sujet sensible, ce qui fait que les gens ont tendance à ne pas demander justice en dehors de la famille.

- Certaines personnes pourraient ne pas signaler des problèmes à cause de la honte et de la peur. Par

exemple, lorsque des personnes ont passé du temps en prison ou ont eu des problèmes avec les forces de l'ordre.

- Les normes culturelles peuvent empêcher les gens de rapporter peu ou pas du tout les problèmes.
- Le niveau élevé d'insécurité dans le pays n'a eu que peu d'effet sur les enquêtes sur le terrain, en particulier à Kidal.
- Nous n'avons pas inclus de sous-échantillons de certains des groupes les plus vulnérables, tels que les personnes handicapées. Nous reconnaissons qu'il s'agit de membres importants de la société malienne et espérons pouvoir recueillir, à l'avenir, des données sur leurs besoins en matière de justice, par exemple en organisant des entretiens avec des groupes de discussion.
- Certaines zones n'ont pas pu être couvertes, principalement en raison du problème d'insécurité : Nara, Niono, Macina, Djenné, Ténenkou, Douentza et Koro, certaines parties de Taoudéni, Kidal et Tombouctou.
- Il y a eu quelques difficultés pour mener des entretiens dans les zones habitées par des ethnies Soninké et Peulh.
- Les entretiens ont eu lieu en partie pendant la campagne officielle pour l'élection présidentielle, ce qui a ajouté à la méfiance à l'égard des enquêteurs.

INTRODUCTION

1

Données démographiques

Échantillon:

8,307

adultes choisis au hasard

Interviewé entre
Mai et Juillet 2018

55% Hommes, 45% Femmes



L'âge moyen:

41

Taille moyenne des ménages

12 personnes

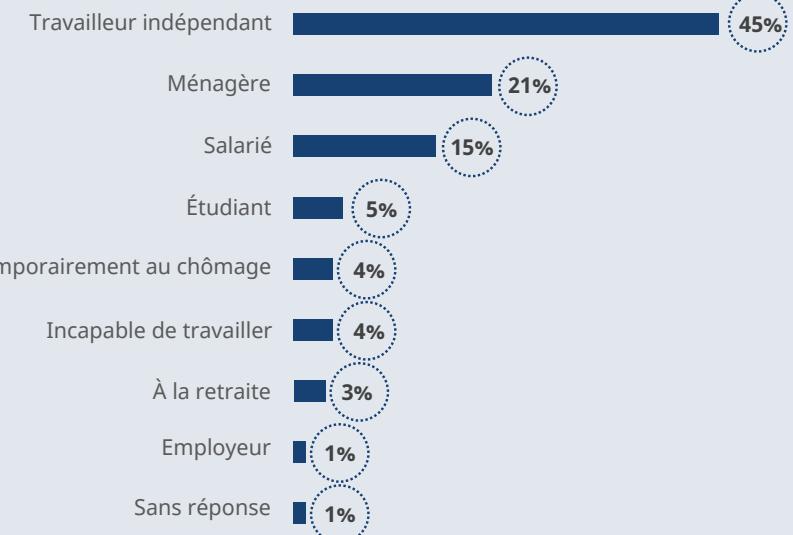
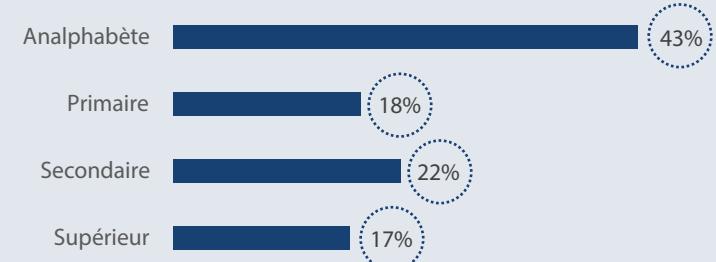


N'a pas accès à l'Internet:

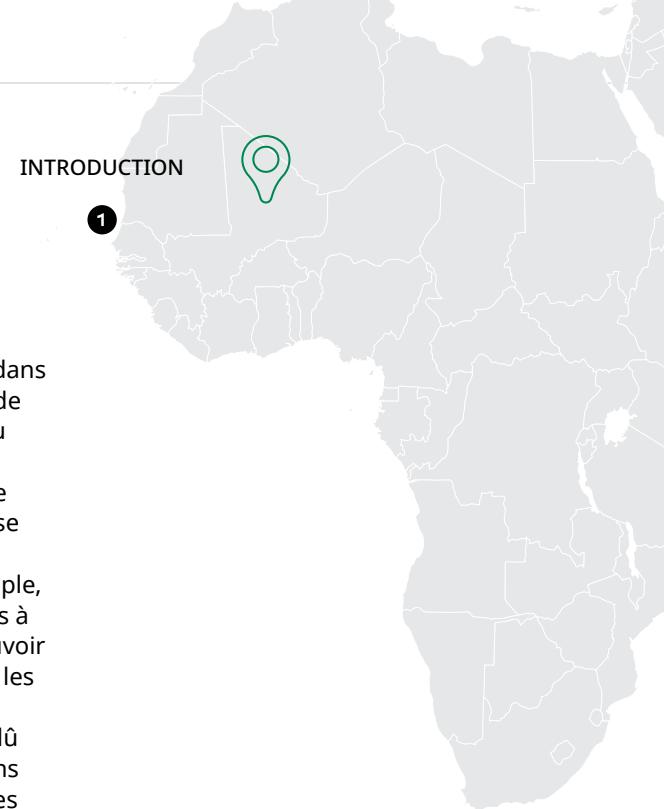
68%

Âge et nom de la catégorie	Situation matrimoniale	
Jeunes (18-24 ans)	16%	Célibataire (jamais marié) 15%
Jeune adulte (25-39 ans)	29%	Marié (polygame) 46%
Cinquantaine (40-64 ans)	35%	Marié (monogame) 31%
Vieux (65 ans et plus)	20%	Marié, mais séparé 1%
Revenu mensuel du ménage	Divorcé	
Moins de 50 000 francs CFA	23%	Veuve/veuf 5%
50 001 CFA - 100 000 CFA	26%	
100 001 CFA - 150 000 CFA	17%	
Plus de 150 000 FCFA	13%	

OCCUPATION

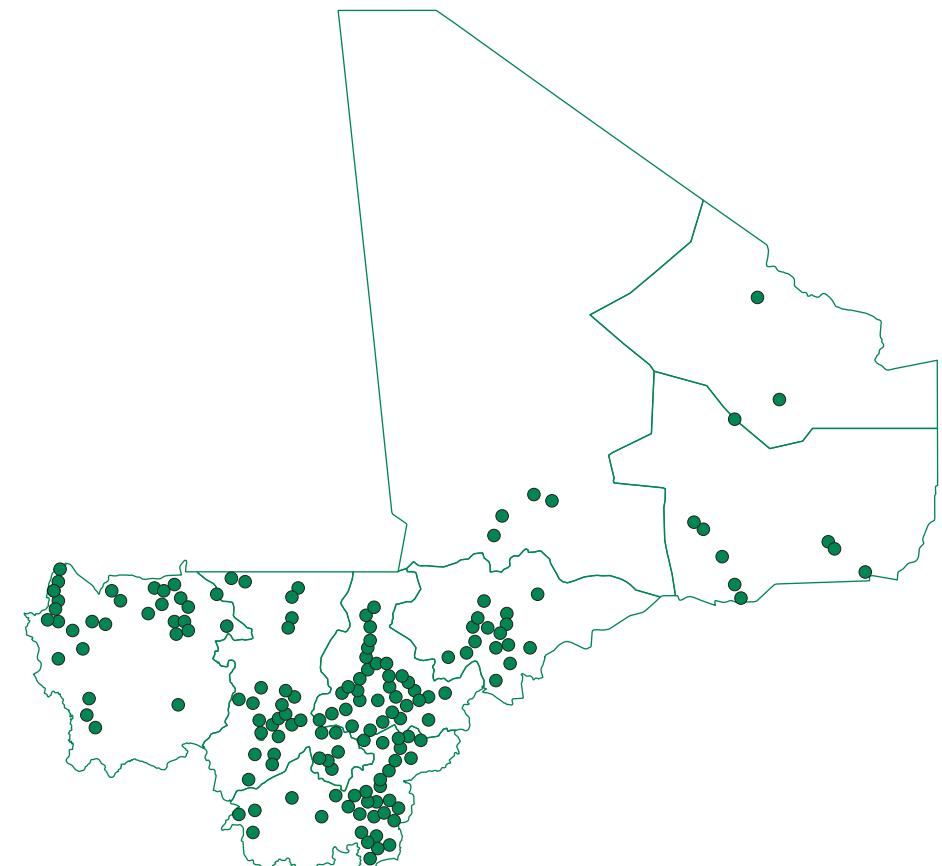
NIVEAU DE SCOLARISATION⁴

4. Aucun : analphabète / Bas: école primaire / Moyen: école secondaire et coranique / Elevé : Enseignement professionnel et plus.



Région	Entretiens	Pourcentage
Bamako	1,059	13%
Kayes	1,173	14%
Koulikoro	1,053	13%
Sikasso	1,519	18%
Ségou	1,219	15%
Mopti	1,044	13%
Tombouctou	282	3%
Gao	303	4%
Kidal	170	2%
Taoudéni	154	2%
Ménaka	331	4%

4 La population urbaine est estimée à 42% de la population totale (CIA World Factbook) <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/ml.html>



La carte ci-dessus montre l'emplacement d'environ 80% des entretiens. La mauvaise connexion internet a empêché les enquêteurs

de géo localiser leur emplacement au moment de l'entretien dans les 20% de cas restants.



2

Problèmes de justice au Mali en 2018

Augmentation des problèmes de justice au Mali depuis 2014

- Types de problèmes de justice
- Les problèmes les plus fréquents
- Les problèmes les plus graves
- Conséquences des problèmes de justice

Qu'est-ce qu'un problème de justice ?

Il est important de savoir combien de Maliens sont confrontés à des problèmes juridiques, quelles mesures ils prennent pour les résoudre et jusqu'où ces mesures fonctionnent-elles. Mais qu'est-ce exactement un problème de justice ?

Nous définissons un problème de justice comme un problème qui survient dans la vie quotidienne - un différend, un désaccord, un grief ou la violation d'un droit - pour lequel il existe une résolution dans la loi (formelle ou informelle). Dans la

recherche sur les besoins en matière de justice, le terme «événement justiciable» est également utilisé. Le règlement juridique peut se faire par l'intermédiaire d'une tierce partie - juge, procédure administrative, arbitrage ou médiation, ou par voie de négociation ou de rapprochement entre les parties. Il n'est pas nécessaire que le répondant connaisse ou reconnaissse les aspects juridiques du problème.

Augmentation des problèmes de justice au Mali depuis 2014

La population malienne souffre de problèmes juridiques qui sont nombreux et variés. En 2018, 37% des personnes interrogées ont déclaré avoir été confrontées à un ou plusieurs

problèmes de justice au cours des quatre dernières années. Cela signifie qu'il y a eu une augmentation de 5 % par rapport au nombre de problèmes en 2014.

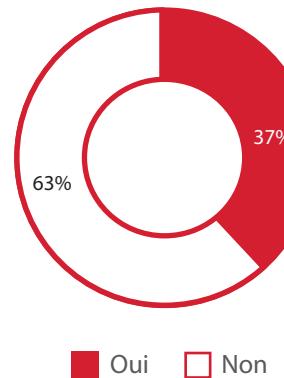
1,3 million de nouveaux problèmes chaque année au Mali



PROBLÈMES DE JUSTICE AU MALI EN 2018

2

AVEZ-VOUS RENCONTRÉ UN OU PLUSIEURS PROBLÈMES DE JUSTICE AU COURS DES QUATRE DERNIÈRES ANNÉES 2014-2018 ?

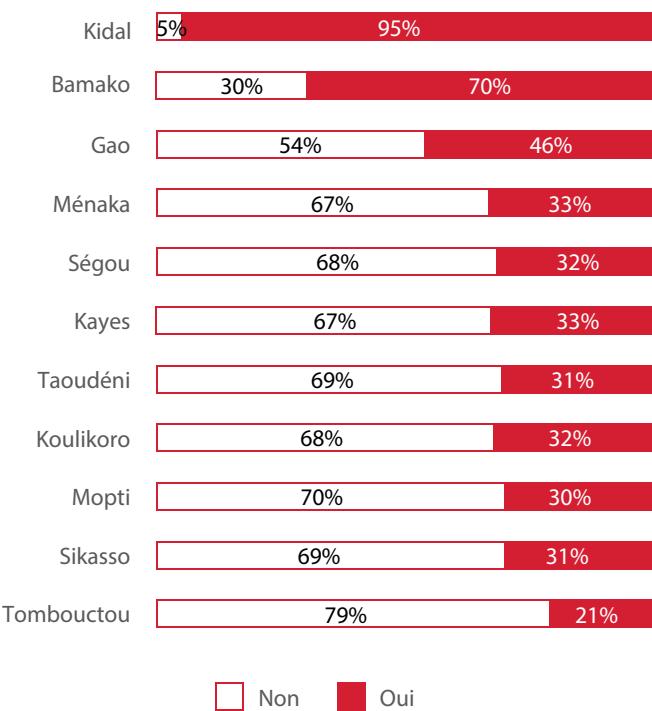


Les hommes sont plus susceptibles d'être confrontés à des problèmes juridiques que les femmes (40% contre 33%).

Les personnes non scolarisées ont la probabilité la plus faible d'être confrontées à un problème (29%), tandis que celles ayant un niveau de

scolarisation élevé ont la plus grande chance de rencontrer un problème de justice (55%). Les personnes ayant un niveau de scolarisation élevé sont peut-être plus en mesure de reconnaître un problème de justice lorsqu'elles y font face.

FRÉQUENCE DES PROBLÈMES PAR RÉGION (2018)



□ Non ■ Oui

La répartition des problèmes juridiques entre les régions varie clairement.

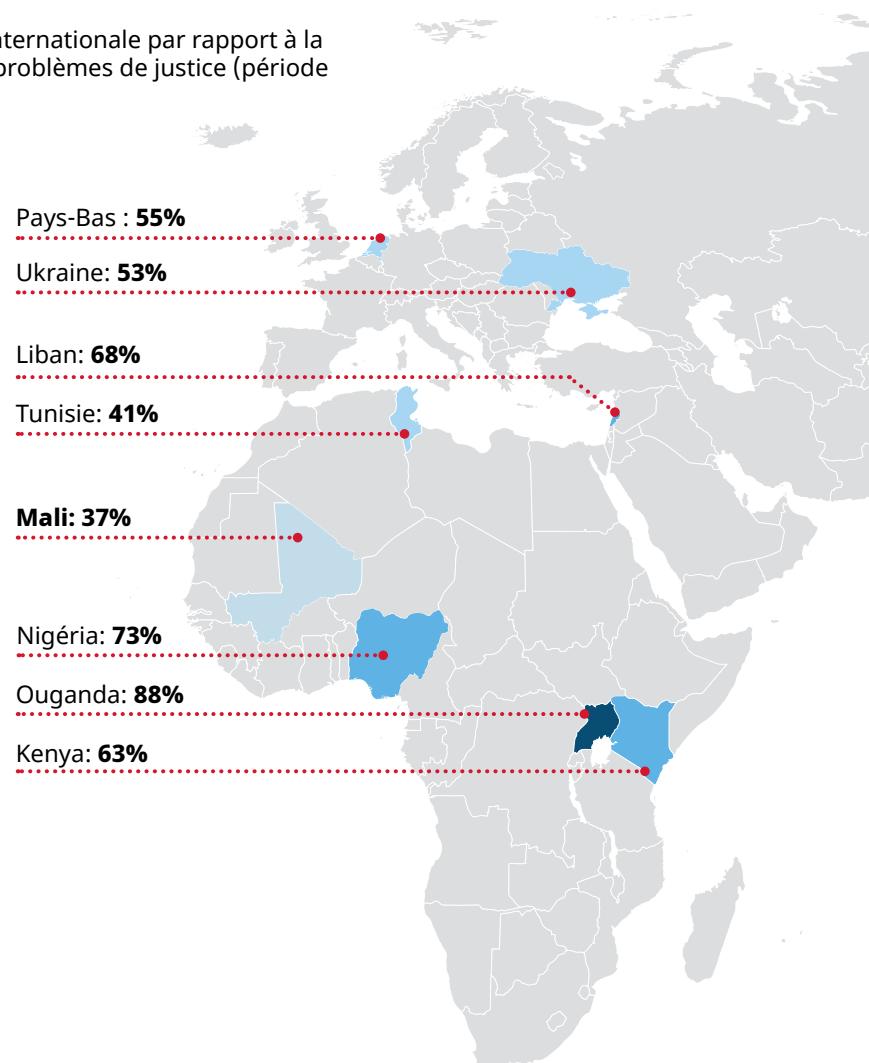
- La majorité des habitants de Kidal et de Bamako ont connu au moins un problème juridique au cours des quatre dernières années. Les

habitants de Gao signalent des problèmes à un taux plus élevé que la moyenne nationale. Seules les populations de Tombouctou signalent les problèmes à un taux inférieur à la moyenne.

PROBLÈMES DE JUSTICE AU MALI EN 2018

②

Comparaison internationale par rapport à la fréquence des problèmes de justice (période de 4 ans) :



Types de problèmes de justice

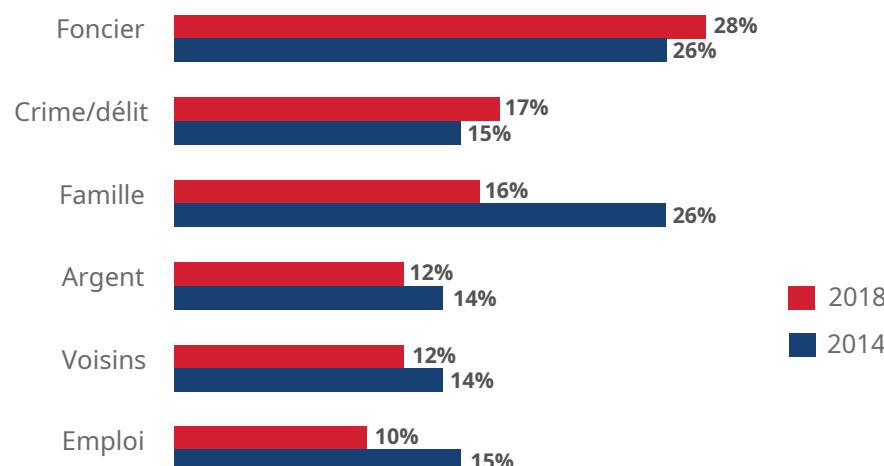
Pour mieux organiser les différents problèmes juridiques rencontrés, nous les classons dans les 14 catégories suivantes :

Problèmes fonciers	Problèmes de logement	Problèmes de voisinage	Problèmes d'emploi
Problèmes familiaux	Violence domestique	Problèmes de protection sociale	Problèmes d'obtention de documents administratifs
Crimes/délits	Problèmes de consommation	Accidents / Blessures	Problèmes liés à l'emprunt ou au prêt d'argent
		Problèmes liés à la police	Problèmes liés aux affaires

PROBLÈMES DE JUSTICE AU MALI EN 2018

②

Les problèmes les plus fréquents⁶

PROBLÈMES LES PLUS FRÉQUENTS

- Les problèmes familiaux ont diminué de 10 points du pourcentage 2014 et 2018.
- Les problèmes d'emploi ont diminué de 5 points du pourcentage entre 2014 et 2018.

En 2014, les Maliens ont connu en moyenne des problèmes dans deux

catégories. En d'autres termes, ils ont rencontré plus de variétés de problèmes. En 2018, ils n'étaient confrontés qu'à des problèmes dans 1,2 catégorie, ce qui explique pourquoi il y a une baisse dans la fréquence des catégories de problèmes entre les enquêtes.

Les problèmes de justice diffèrent selon les régions

Le foncier, la famille et les crimes/délits sont les catégories qui touchent le plus grand nombre de personnes dans toutes les régions, avec quelques distinctions :



Dans cinq régions (Mopti, Ségou, Kayes, Koulikoro et Sikasso), les problèmes fonciers constituent le type de problèmes de justice le plus courant.



Dans trois régions (Bamako, Kidal et Ménaka), la catégorie crimes/délits est la plus répandue.



Dans trois régions du nord (Tombouctou, Gao et Taoudéni), la catégorie la plus courante concerne les problèmes familiaux.



⁶ Les pourcentages dans certains tableaux totalisent plus de 100%. Cela s'explique par le type de question posée. Certaines questions étaient à réponses multiples, ce qui signifie que le répondant est autorisé à ne rien choisir, ou à faire un ou plusieurs choix.

PROBLÈMES DE JUSTICE AU MALI EN 2018

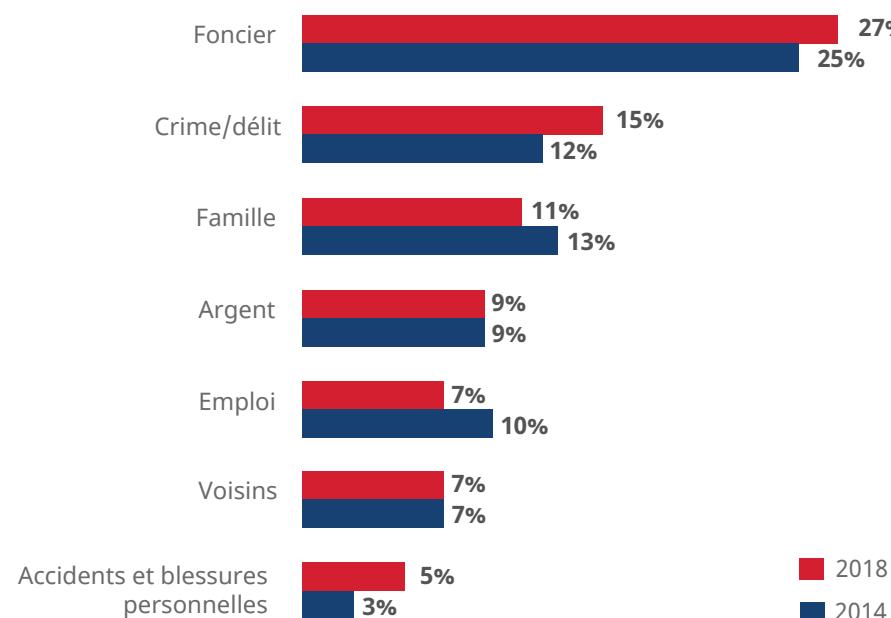
②

Les problèmes les plus graves

Pour ceux qui sont confrontés à plus d'un problème de justice, nous leur demandons de choisir le problème le plus grave et qui a le plus d'impact sur

leur vie. La répartition des problèmes les plus graves montre qu'ils concernent le foncier, le crime/délit et la famille.

LES PROBLÈMES LES PLUS GRAVES



- L'incidence des conflits fonciers augmente considérablement avec l'âge (de 9% chez les jeunes à 40% chez les personnes âgées) et diminue avec le niveau de scolarisation (34% chez les personnes non scolarisées et 16% chez les personnes ayant un certain niveau de scolarisation).
- Le niveau de crime/délit diminue considérablement avec l'âge (de 24% chez les jeunes à 11% chez les personnes âgées).
- Les conflits fonciers sont nettement plus fréquents chez les hommes (32%) que chez les femmes (18%).
- Les problèmes familiaux sont nettement plus fréquents chez les femmes (17%) que chez les hommes (7%).
- Les problèmes spécifiques les plus graves - c'est-à-dire, dissociés des catégories présentées précédemment - sont le vol (12%), la propriété foncière (9%), l'accaparement de terres (8%) et les conflits avec les voisins au sujet des limites des terres (7%).

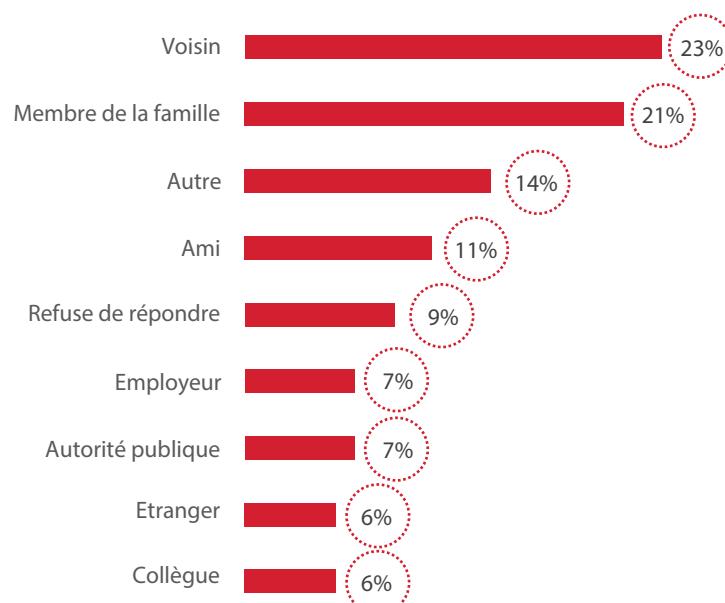
Problème	Cas par an
Foncier	336 000
Crime/délit	195 000
Famille	137 000
Argent	115 000
Emploi	91 000

PROBLÈMES DE JUSTICE AU MALI EN 2018

②

Avec qui étiez-vous en conflit ?

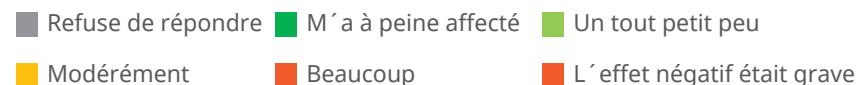
AVEC QUI ÉTIEZ-VOUS EN CONFLIT ?



- Quand ils ont des conflits, la plupart des gens les ont avec des membres de leur réseau personnel.
- Fait remarquable : dans les cas d'un crime/délit sur trois, la partie adverse appartient à un réseau personnel (un voisin, un membre de la famille ou un ami).
- Les chances d'avoir un membre de la famille comme partie adverse dans un conflit diminue avec l'augmentation des revenus (27% pour les échelons inférieurs, 14% pour les plus riches).

Impact

COMMENT LE PROBLÈME A-T-IL AFFECTÉ VOTRE VIE ?



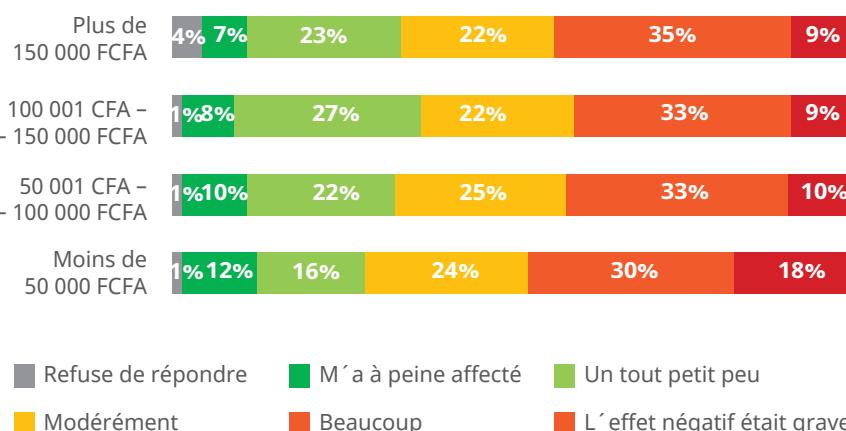
- L'impact est le plus fort pour les Maliens ayant très peu de revenu - deux fois plus que pour les autres groupes.
- Les personnes confrontées à des problèmes familiaux, des problèmes d'emploi et des crimes/délits sont les plus touchées.



PROBLÈMES DE JUSTICE AU MALI EN 2018

2

L'IMPACT EST LE PLUS FORT POUR LES FAMILLES À FAIBLE REVENU



L'impact des problèmes de justice sur la vie quotidienne des personnes s'exprime à travers de nombreux

mécanismes. Les conséquences vont de la perte de revenu et de temps à la violence physique et l'humiliation.



CONSÉQUENCES DES PROBLÈMES DE JUSTICE



Le plus souvent, les hommes perdent du temps et des revenus (10% de différence).



Les femmes, quant à elles, souffrent plus de l'humiliation et des problèmes liés aux relations (les deux avec environ 5 % de différence).



La perte de revenu affecte le plus souvent les familles à faible revenu : presque 2,5 fois plus souvent pour les pauvres que pour les riches. En outre, les pauvres signalent en moyenne 2,3 conséquences, tandis que les riches n'en déclarent que 1,5.

PROBLÈMES DE JUSTICE AU MALI EN 2018

2

Volonté de payer pour la résolution

En 2018, nous avons également mesuré combien les justiciables seraient disposés à payer pour la résolution de leur problème. Cette section offre un aperçu du montant d'argent que les Maliens sont prêts à débourser pour les services juridiques.

En moyenne, le montant que les justiciables sont prêts à payer pour résoudre un problème de justice est

de 17 208 FCFA. À noter que pour la moitié des personnes, le montant qu'elles ont la volonté de payer est de zéro CFA. Bien qu'il y ait généralement une corrélation positive entre l'impact négatif perçu des problèmes de justice et la prédisposition à payer. Toutefois, ceux qui déclarent le plus d'impact ne sont pas les plus disposés à payer. La volonté de payer varie et dépend du type de problème.

Impact du problème de justice	Moyenne de la VDP ⁷ en CFA
Le problème m'a à peine affecté	4 296
Juste un petit peu	14 331
Modérément	16 103
Tout à fait	23 600
L'effet négatif était grave	17 893

Problèmes de justice les plus fréquents	Moyenne de la VDP en FCFA
Foncier	22 338
Crime/délit	18 614
Famille	17 947
Emploi	14 540
Argent	12 315

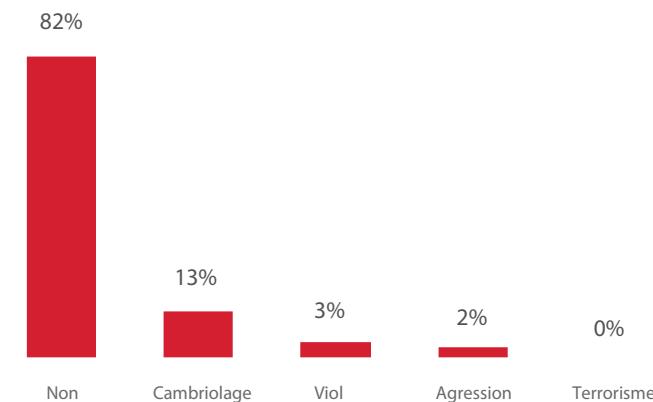
⁷ Volonté de payer

Victimisation

Nous demandons aux enquêtés s'ils ont été victimes de crimes/délits spécifiques. La grande majorité des Maliens n'en n'ont pas fait l'expérience

(un cas sur cinq). Le cambriolage était le crime le plus répandu ces quatre dernières années, en particulier dans les zones urbaines.

AVEZ-VOUS ÉTÉ VICTIME D'UN CRIME/DÉLIT AU COURS DES QUATRE DERNIÈRES ANNÉES ?



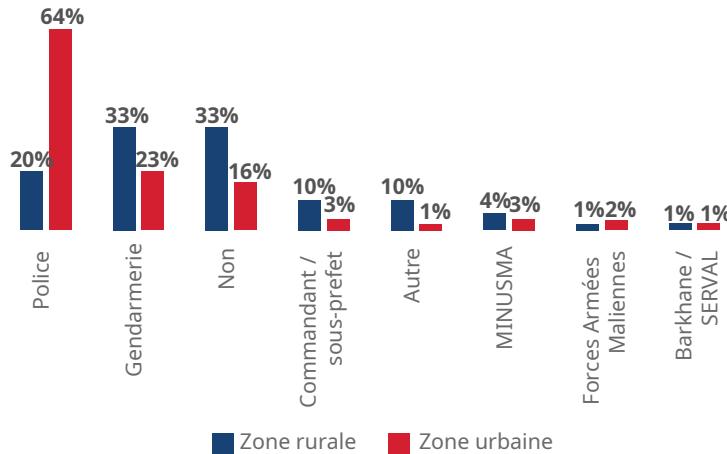
Lorsque nous leur demandons s'ils ont déclaré le crime/délit aux forces de l'ordre, nous constatons une nette distinction entre les habitants des zones urbaines et rurales. Les citadins déclarent les crimes/délits à la police et l'écart par rapport aux habitants des zones rurales dépasse les 40 %.

Une autre institution pertinente est la gendarmerie, qui est préférée par les habitants des zones rurales, mais la différence en ce qui concerne la déclaration des crimes à leur niveau n'est pas aussi prononcée que pour la police.

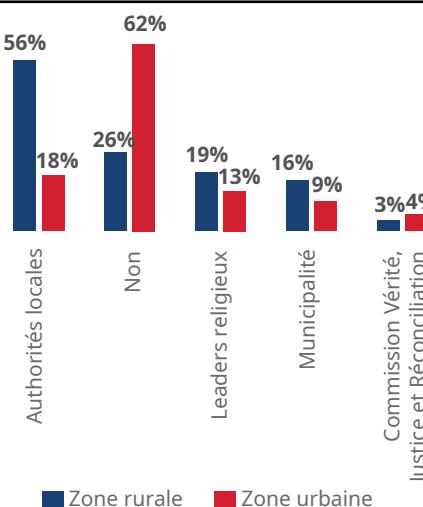
PROBLÈMES DE JUSTICE AU MALI EN 2018

2

AVEZ- VOUS DÉCLARÉ CE CRIME/DÉLIT
AUX FORCES DE L' ORDRE ?



AVEZ- VOUS DÉCLARÉ CE CRIME/DÉLIT
À L'UNE DES INSTANCES SUIVANTES ?



Par rapport à la question de savoir si elles déclarent leurs problèmes aux autres institutions compétentes, les personnes vivant en ville ont tendance à ne pas signaler les crimes/délits, tandis que les habitants des zones rurales préfèrent faire appel aux autorités publiques locales.

Conclusion

Le pourcentage de Maliens confrontés à un ou plusieurs problèmes a augmenté de 5% depuis 2014. Cela signifie que près de 100 000 personnes supplémentaires ont besoin de la protection de la loi pour résoudre leurs problèmes. Toutefois, le nombre de problèmes par personne a diminué. Plus de personnes ont un problème juridique, mais moins de personnes ont de multiples problèmes. Ce sont en particuliers les problèmes de famille et d'emploi qui ont diminué.

L'impact d'un problème de justice sur la vie est plus fort chez les ménages les plus démunis et les personnes ayant des problèmes familiaux, des problèmes d'emploi et celles qui ont été victimes de crime/délit. Les pertes de revenu et de temps ainsi que la violence physique et l'humiliation sont les conséquences les plus courantes de ces problèmes de justice pour les Maliens. Les personnes ayant des problèmes dont l'impact est élevé ne sont pas nécessairement celles qui ont la plus grande volonté de payer pour la résolution de leurs problèmes.



A photograph of a black man with a shaved head, wearing a dark grey t-shirt with a small logo on the chest, working on a wooden sculpture of a seated figure. He is holding a yellow tool and focused on his work. In the background, another person is visible, and there are wooden structures and materials in the workshop.

3

Parcours de justice

Informations, conseils juridiques
Résolution des conflits
Evaluation des parcours de justice

Informations, conseils juridiques et résolution des conflits

Lorsque des personnes sont confrontées à un problème de justice, elles entament ce que nous appelons un parcours de justice. Le concept d'un parcours de justice concède qu'il existe de nombreuses étapes différentes dans la résolution d'un problème. Le plus souvent, ces étapes ne sont pas linéaires. L'ensemble des mesures prises pour résoudre le problème est ce qu'on appelle parcours de justice.

La première chose que les gens font habituellement est de demander des informations et des conseils juridiques. En cherchant des informations sur une question, un problème juridique devient plus gérable. L'étape suivante consiste à s'engager dans la résolution des conflits. Cela peut tout aussi bien être le fait de parler directement à l'autre partie que d'engager un avocat. Il nous permet d'identifier les différentes alternatives disponibles pour résoudre un problème, de savoir dans quelle mesure elles sont accessibles et comment elles sont utiles au cours du processus.

L'information juridique et le règlement

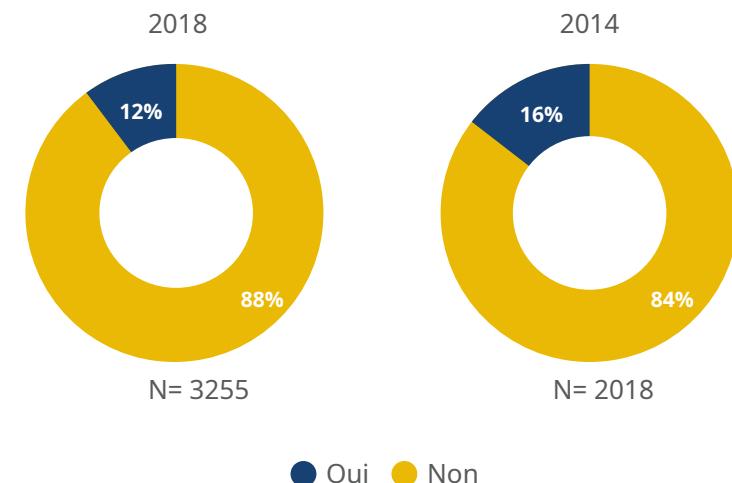
des litiges sont des étapes cruciales du parcours de la justice. Dans ce chapitre, nous cherchons à savoir à qui les justiciables font appel et s'ils sont capables de résoudre leurs problèmes. Nous identifierons les obstacles auxquels ils doivent faire face et voyons si il existe des groupes vulnérables.

Pays	Recherche d'informations et de conseils
Kenya	75%
Nigéria	72%
Ouganda	65%
Tunisie	60%
Liban	58%



La plupart des Maliens sollicitent des conseils juridiques quand ils font face à un problème de justice

AVEZ-VOUS CHERCHÉ DES INFORMATIONS ET DES CONSEILS ?



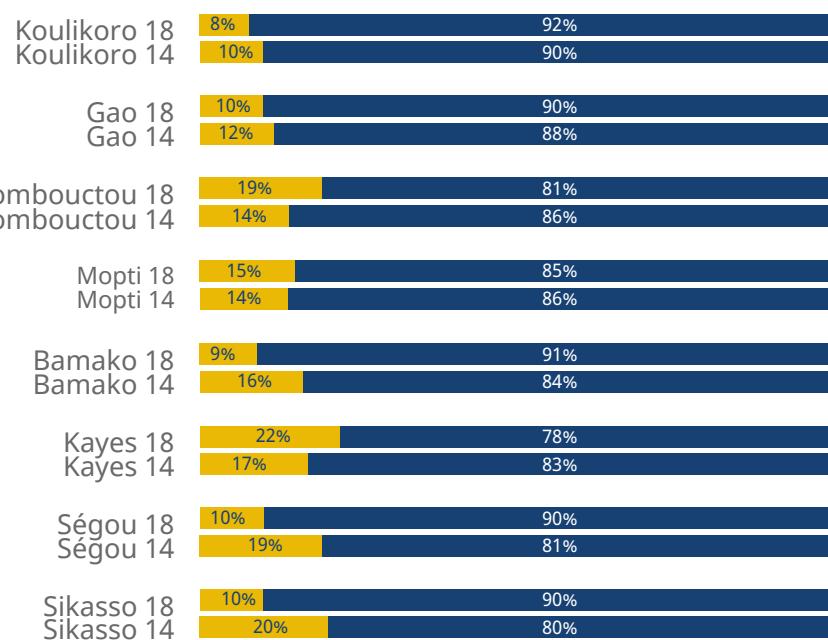
La plupart des Maliens obtiennent des informations et des conseils juridiques face à un problème qui peut être résolu par des moyens juridiques. Près de 9 personnes sur 10 le font. Cela signifie

que près de 1,1 million de Maliens sollicitent des informations et des conseils juridiques chaque année. La proportion est pratiquement la même qu'en 2014.

PARCOURS DE JUSTICE

3

INFORMATION ET CONSEILS JURIDIQUES PAR RÉGION (2014-2018)



Non

Oui

Pour ce qui est des différences régionales en matière d'accès à l'information et aux conseils juridiques, les habitants de Sikasso et de Séguo rapportent une amélioration significative entre les deux enquêtes. Que quelqu'un recherche ou non des informations et des conseils juridiques est influencé par le type de problème juridique rencontré et le niveau d'éducation de la personne:

- Pour les conflits fonciers, les problèmes familiaux et les conflits liés à l'emploi, les Maliens sont plus susceptibles de demander des informations et des conseils juridiques (un peu plus de 90%).
- Pour ce qui est des accidents et de l'obtention de pièces administratives, les Maliens sont un peu moins enclins à demander des informations et des conseils juridiques (environ 80%).
- Concernant les problèmes avec la police, les Maliens sont moins susceptibles de demander des informations et des conseils juridiques (65%).



- Les personnes ayant un niveau de scolarisation plus élevé sont légèrement plus enclines à demander des informations et des conseils juridiques que les personnes ayant un niveau plus bas. Les personnes ayant un niveau supérieur sont, à 90%, les plus susceptibles de le faire.

Les gens recherchent des informations et des conseils juridiques auprès de sources multiples : 2,6 sources en moyenne. Ils sont les plus actifs quand il s'agit de conflits fonciers (3,6 sources), tandis que pour les conflits concernant l'argent (1,8) et la police (1,8) les gens ont tendance à prendre moins d'actions.

Les personnes ayant un niveau élevé de scolarisation et / ou un revenu plus élevé ont tendance à utiliser moins de sources d'informations juridiques en moyenne que les autres groupes. Une explication possible de ce comportement pourrait être que ces personnes sont plus informées et ciblent mieux leur recherche d'informations et de conseils juridiques.

PARCOURS DE JUSTICE

3

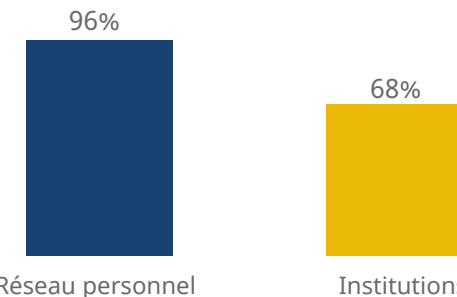
Sources d'informations et de conseils juridiques

Le plus important n'est pas seulement de savoir si les gens cherchent ou non des informations et des conseils juridiques. Il est aussi tout aussi important de savoir où ils vont chercher des conseils. Une personne qui consulte un expert compétent

sur un différend familial spécifique, obtiendra probablement des conseils juridiques complètement différents d'une personne qui demande à un agent de police ou à un ami. Les options suivantes, réparties par réseau personnel et institutions, ont été incluses dans l'enquête :

Réseau personnel	Institutions
Ami	Autorité publique centrale
Collègue	Juriste
Voisin	Parajuriste / clinique juridique
Famille	ONG ou organisation de défense des droits de l'homme
Leader religieux	Police
Chef traditionnel	Organisation d'aide juridique
Chef de village	Centre d'accueil et d'orientation
Employeur	Griot
Organisation communautaire / parti politique	Tierce partie ad hoc - médiateur
Autre (à préciser)	Autre (à préciser)

SOURCES D'INFORMATIONS ET DE CONSEILS JURIDIQUES



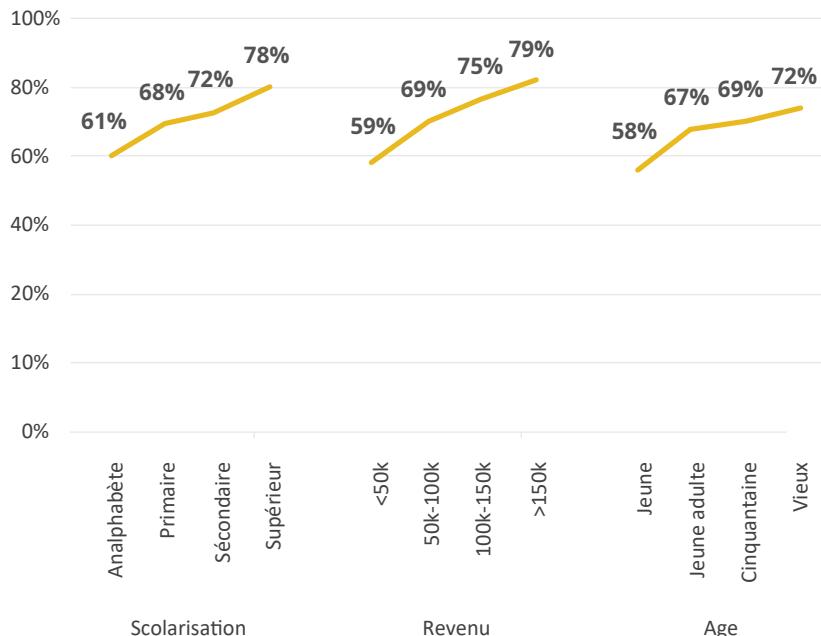
Les gens ont tendance à compter plus sur les informations et conseils juridiques de leur réseau personnel que sur les institutions. Parmi ceux qui recherchent des informations et des conseils juridiques, presque tout le monde utilise une personne de son réseau personnel. Toutefois, il existe de fortes différences entre les institutions. Les personnes âgées, les personnes ayant un niveau de revenu élevé et celles ayant un niveau plus élevé de scolarisation sont plus susceptibles de

consulter des sources institutionnelles de conseils juridiques. Le type de problème rencontré joue également un rôle dans l'appel aux institutions de conseil juridique. Pour les conflits fonciers (74%) et les crimes/délits (73%), les gens sont plus enclins à consulter des institutions, tandis que pour les questions liées à l'argent (59%), ils sont moins enclins à le faire.

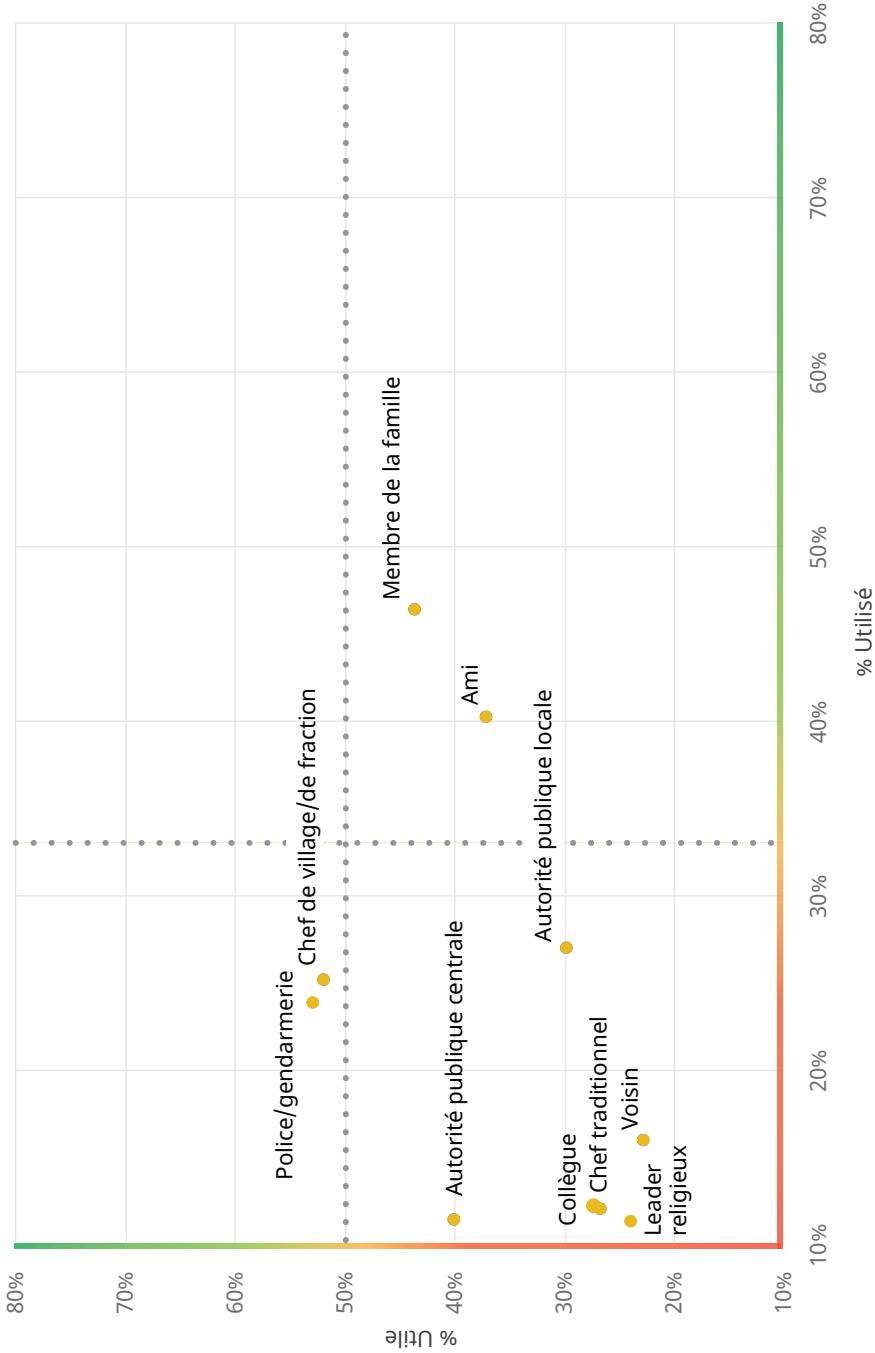
PARCOURS DE JUSTICE

3

RECORDS AUX INSTITUTIONS



UTILITÉ RELATIVE DES INFORMATIONS ET DES CONSEILS JURIDIQUES



PARCOURS DE JUSTICE

3

Le tableau ci-dessus fournit deux informations sous la forme de pourcentages:

1. Le pourcentage de personnes ayant recherché des informations auprès d'une source spécifique, sur l'axe horizontal;
2. Le pourcentage de personnes ayant estimé que la source spécifique leur a été le plus utile, sur l'axe vertical.

Les lignes en pointillés représentent les points de jonction (point limite) éventuels pour évaluer les performances de la source. A 33%, la ligne verticale suppose que le fait qu'une personne sur trois consulte une source constitue une bonne ligne de base pour évaluer l'accessibilité. A 50%, la ligne horizontale suppose que le fait qu'un usager sur deux identifie une source comme la plus utile constitue

une bonne base pour évaluer l'utilité. Lorsque des personnes recherchent des conseils juridiques auprès de leur réseau personnel pour résoudre leurs problèmes, elles comptent sur des personnes qui leur sont proches. Les sources qu'on approche le plus couramment sont les parents et les amis. Pour obtenir des informations juridiques et des conseils auprès d'institutions, les gens s'adressent le plus souvent aux autorités publiques locales ou à la police.



- Les personnes riches sont trois fois moins susceptibles de consulter un chef traditionnel / de village que les gens les plus démunis. D'autre part, elles sont presque trois fois plus enclines à demander conseil à un juriste.
- Les personnes âgées sont plus susceptibles de consulter aussi bien les chefs que les juristes, et les personnes ayant un niveau de scolarisation élevé comptent moins sur les chefs et plus sur les juristes.
- Les gens ont souvent tendance à consulter les chefs traditionnels / de village et les autorités publiques locales lorsqu'ils sont confrontés à un conflit foncier.
- Pour les conflits familiaux, les Maliens ont souvent tendance à consulter leurs parents et amis, mais les chefs religieux jouent également un rôle prépondérant.
- Après un crime/délit, les gens recherchent le plus souvent des informations et des conseils auprès de leurs proches et de la police.
- Il existe quelques différences régionales dans la fréquence à laquelle les personnes consultent certains acteurs par rapport à la moyenne nationale : les chefs de village sont consultés à des taux supérieurs à la moyenne à Mopti

(53%), Ségou (42%) et Sikasso (35%). Les juristes sont plus souvent consultés à Bamako (12%).

Les quelles de ces sources de conseils juridiques sont les plus utiles ? Nous définissons l'utilité relative comme le rapport entre le nombre de personnes ayant contacté une source d'informations et le nombre de personnes ayant déclaré que cette source était la plus utile. En d'autres termes, il s'agit de l'axe vertical du graphique.

Les parajuristes / cliniques juridiques (68%) - ne sont pas représentés car ils sont consultés par moins de 10% des personnes interrogées, la police (53%) et les juristes (52%) - également non montrés - sont les sources les plus utiles de conseils juridiques. Les chefs de village (52%) et les parents sont les sources les plus utiles du réseau personnel (44%).

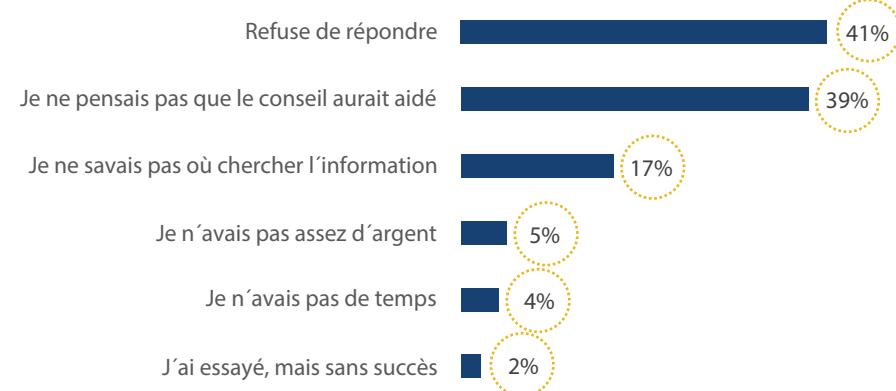
Les juristes et les para juridiques / les cliniques juridiques ne sont pas consultés très souvent par les usagers qui sollicitent des conseils juridiques. Toutefois, les personnes qui leur font appel indiquent qu'ils sont très utiles et fournissent une assistance satisfaisante. Par conséquent, une stratégie visant à améliorer l'accès à l'information pourrait être d'accroître la disponibilité et l'accessibilité des parajuristes et cliniques juridiques.

PARCOURS DE JUSTICE

3

Obstacles à la recherche de conseils juridiques

OBSTACLES À LA RECHERCHE DE CONSEILS JURIDIQUES

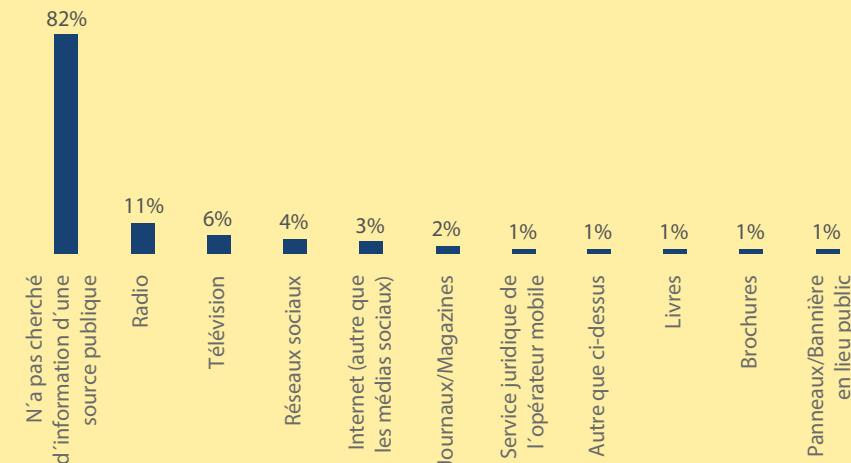


La plupart des gens indiquent soit qu'ils ne croyaient tout simplement pas que la recherche d'informations

juridiques et de conseils les aiderait ou qu'ils ne savaient pas où chercher. Toutefois, un pourcentage élevé de personnes a refusé de répondre à cette question.

Les sources d'informations juridiques sur supports électroniques et imprimés restent toujours pertinentes ; de nouvelles opportunités pointent à l'horizon

SOURCES PUBLIQUES D'INFORMATION



PARCOURS DE JUSTICE

3

Environ deux Maliens sur 10 cherchent des informations juridiques de sources publiques. La radio et la télévision sont les plus utilisées. Toutefois, l'utilisation de l'internet et des réseaux sociaux est à la hausse. Cela est particulièrement vrai pour les conflits familiaux et ceux liés à l'emploi, de même que pour les personnes les plus instruites, les plus riches et les plus jeunes. Si l'infrastructure numérique se développe davantage au Mali, cela peut offrir la possibilité de diffuser des conseils juridiques par le biais de nouveaux canaux très évolutifs/extensibles et ouvrir des voies pour les innovateurs juridiques.

La prochaine étape, après la recherche d'informations et de conseils, consiste à prendre des actions pour résoudre le problème de justice. Les justiciables recherchent généralement plusieurs mécanismes de résolution et nous leur demandons de les énumérer tous. Puis nous nous focalisons sur celui qu'ils considèrent comme le plus utile pour résoudre leur problème. Cela nous permet d'élaborer les différentes alternatives sur lesquelles ils comptent pour résoudre leur problème et d'aller plus en profondeur dans celui qui est le plus utile.



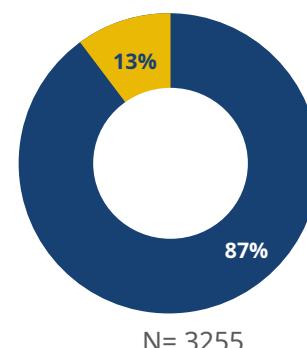
Neuf Maliens sur dix tentent de résoudre leur problème

La plupart des Maliens prennent des actions afin de résoudre leurs problèmes de justice. Sur environ 1,3 million de personnes qui sont confrontés chaque année à des problèmes de justice, 1,1 million prennent des actions. Ceci est une amélioration par rapport à 2014, quand

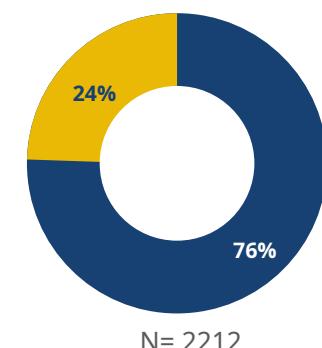
près de huit Maliens sur dix prenaient des actions. Toutefois, il est important de garder à l'esprit que chaque année, 200 000 personnes décident de ne pas prendre d'action face à un problème de justice. Nous discuterons des obstacles rencontrés par ce groupe de personnes plus tard dans le chapitre.

AVEZ-VOUS PRIS DES MESURES POUR RÉSOUTRE VOTRE PROBLÈME DE JUSTICE ?

2018



2014

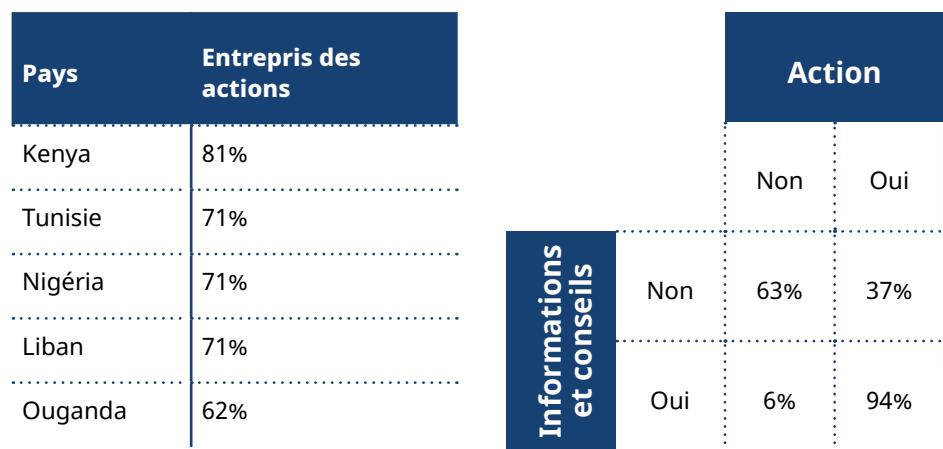

● Oui ● Non

PARCOURS DE JUSTICE

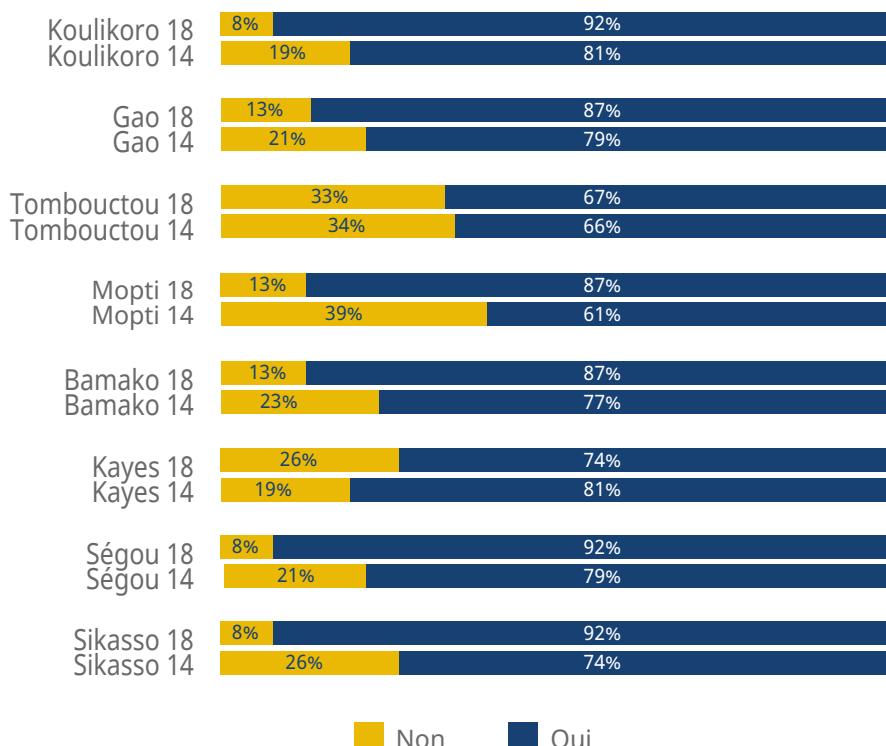
3

Comparés aux autres pays dans lesquels nous avons fait des enquêtes, les Maliens sont plus actifs pour tenter de résoudre leurs problèmes de justice.

Le tableau ci-dessous montre que les personnes qui recherchent des informations et des conseils ont presque trois fois plus de chances de prendre des actions. Cela montre à quel point l'accès aux informations et aux conseils juridiques est important pour l'ensemble du processus judiciaire.



TAUX DE PRISE D'ACTION POUR LA RÉSOLUTION DES LITIGES PAR RÉGION (2014-2018)



PARCOURS DE JUSTICE

3



Il existe des différences régionales dans le taux de prise d'action entre les deux enquêtes : augmentation significative à Mopti, Sikasso, Ségou et Koulikoro et légère diminution à Kayes. Le type de problème rencontré par les personnes a une influence sur leur décision d'agir :

- Les Maliens sont plus motivés à prendre des mesures quand il s'agit de problèmes concernant le foncier, l'argent et la famille, plus de 90%.
- Face à un crime/délit, les gens sont moins enclins à agir - 76%.

Tout comme c'était le cas avec la recherche d'informations et de conseils, prendre des actions pour résoudre un problème juridique n'est pas un choix binaire. Les gens agissent de différentes manières et ont recours à une multitude de mécanismes de résolution de conflits. Nous divisons les actions en trois catégories : les actions individuelles, le réseau personnel et les institutions.

Mécanismes de résolution des litiges inclus dans l'étude

Action individuelle	Réseau personnel	Institutions
Contact indépendant	Ami (s)	Tribunal officiel
Rassemblement de preuves	Collègue (s)	Tribunaux locaux) de village
Contacter les témoins	Voisin (s)	Organisation d'aide juridique
Autre	Membre (s) de la famille	Maire
	Leader religieux	Griot / autre membre de caste
	Chef traditionnel	Police/gendarmerie
	Chef de village / de fraction	Juriste
	Employeur	Parajuriste
	Organisation communautaire/ parti politique	Autorité publique centrale
	Autre	Autorité publique locale
		ONG nationales ou locales et / ou organisation de défense des droits de l'homme
		Autre

PARCOURS DE JUSTICE

3

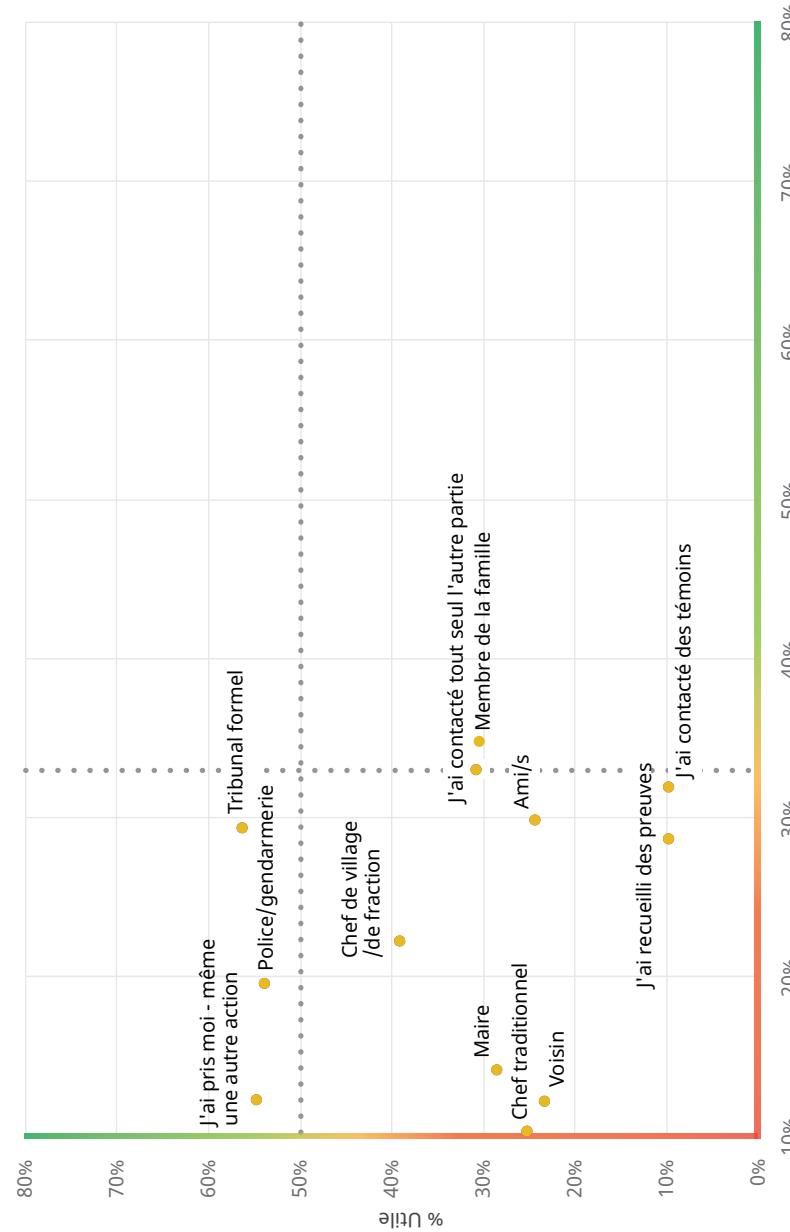
Lorsqu’ils décident de prendre des actions, les gens ont tendance, également, soit de s’appuyer sur des actions individuelles, soit d’approcher quelqu’un de leur réseau personnel. Environ huit Maliens sur dix qui prennent des actions agissent de cette façon. Les institutions sont moins sollicitées, environ six personnes sur 10 empruntent cette voie pour résoudre leurs problèmes. Toutefois, les personnes ayant un faible niveau de revenu et / ou de scolarisation sont, à 15%, moins susceptibles de tenter de résoudre leur problème par le biais des institutions.

Les Maliens ne sont pas seulement très motivés à prendre des actions quand ils font face à un problème, ils utilisent également des stratégies diverses. En moyenne, les usagers essaient 3,4 façons différentes de résoudre leur problème. Cette diversité pourrait être un signe d’émancipation juridique. Tout comme elle pourrait indiquer que certaines personnes ont du mal à trouver la bonne approche pour résoudre leur problème. Toutefois, les personnes ayant un niveau élevé de scolarisation et / ou de revenu prennent moins d’actions. Cela pourrait impliquer que les groupes vulnérables luttent plus pour trouver un moyen efficace d’accéder à la justice.

Le nombre de voies dont font usage les justifiables pour tenter de résoudre leur problème varie également selon le type de problème et la région. Pour les conflits liés à l’emploi (2,7) et à l’argent (2,6), les stratégies de résolution des conflits sont moins nombreuses. Cependant, pour les conflits fonciers, les Maliens essaient en moyenne 4,7 voies différentes pour résoudre le problème. Dans le tableau ci-dessous, nous remarquons que les habitants de Mopti appliquent le plus grand nombre de stratégies de résolution des conflits (6,3).

Région	Nombre moyen d’actions
Mopti	6.3
Kidal	3.5
Tombouctou	3.5
Koulikoro	3.3
Ségou	3.0
Gao	3.0
Sikasso	3.0
Bamako	2.9
Ménaka	2.9
Kayes	2.6
Taoudéni	2.6

UTILITÉ RELATIVE DU RÉGLEMENT DES DIFFÉRENDS



Rôle important des tribunaux officiels, des chefs et de la police dans le règlement des différends

PARCOURS DE JUSTICE

3

Le graphique ci-dessus fournit deux informations en pourcentage :

1. Le pourcentage de personnes ayant utilisé une voie spécifique pour résoudre leur conflit, tel qu'il est représenté sur l'axe horizontal.
2. Le pourcentage de personnes ayant estimé que la voie spécifique qu'elles ont utilisée a été le plus utile, comme indiqué sur l'axe vertical.

Les lignes en pointillés représentent les points de jonction éventuels pour évaluer les performances de la source. La ligne verticale à 33% suppose qu'une personne sur trois consultant une source constitue une bonne base de référence pour évaluer l'accessibilité. À 50%, la ligne horizontale suppose qu'un utilisateur sur deux identifiant une source comme la plus utile constitue une bonne base de référence pour évaluer l'utilité.

Les Maliens sont assez actifs dans les trois catégories d'actions. Ils essaient de contacter l'autre partie, recherchent des preuves, utilisent leurs amis et leur famille et contactent le chef de village. Les gens ont souvent recours au secteur traditionnel, comme le montrent des études antérieures.⁸ Ce qui est particulièrement frappant au

Mali, toutefois, c'est la proportion de personnes ayant recours aux tribunaux et à la police. Trois personnes sur dix indiquent avoir recours à un tribunal officiel et deux sur dix s'adressent à la police. Comparés aux études antérieures de HiiL, ces chiffres sont élevés et indiquent qu'il existe une charge substantielle sur le système judiciaire. En outre, comme dans beaucoup d'autres pays que nous avons étudiés, les gens comptent sur la négociation directe avec l'autre partie, une dimension quelque peu négligée dans la littérature sur l'accès à la justice au Mali.

Les méthodes utilisées par les populations pour résoudre les problèmes varient en fonction de l'âge, du niveau de revenu, du niveau de scolarisation et du type de problème :

- Les jeunes comptent davantage sur leurs amis. Les personnes âgées ont davantage recours aux tribunaux et aux chefs de village.
- Les personnes à faible revenu sont plus susceptibles de contacter des témoins, de recueillir des preuves ou de faire appel à des chefs de village. Ceux qui ont des revenus plus élevés sont plus susceptibles de contacter directement l'autre partie, d'aller à la police ou de faire appel à un avocat.

- Les personnes ayant un niveau bas de scolarisation sont plus susceptibles d'engager des chefs. Les plus instruits ont plus tendance à contacter directement l'autre partie, à aller à la police ou à faire appel à un avocat.
- En cas de conflits fonciers, les chefs traditionnels (22%) et de villages (48%), les maires (26%) et les tribunaux formels (45%) jouent un rôle important.
- Pour ce qui est des conflits liés à l'emploi, les gens contactent souvent directement l'autre partie (45%), vont voir des collègues (29%) et font appel à des avocats (11%).
- En ce qui concerne les problèmes de justice liés à la famille, les gens ont plus tendance à s'adresser aux chefs religieux (20%) et à faire appel à des avocats (10%).
- Pour les crimes/délits, ils comptent beaucoup sur la police (54%).
- Pour ce qui est des conflits liés à l'argent, les Maliens essaient souvent de résoudre le problème en

contactant directement l'autre partie (52%).

Il existe des différences régionales dans la façon dont les gens s'appuient sur les différents mécanismes et stratégies de résolution de conflits. Le tableau ci-dessous montre la différence en pourcentage entre le nombre de personnes utilisant une stratégie particulière dans une région et la différence avec la moyenne nationale, uniquement pour les stratégies les plus courantes. Par exemple, la première cellule dans le coin supérieur gauche signifie que les habitants de Bamako comptent sur les membres de leur famille dans le processus de règlement de conflits 4% plus souvent que la moyenne nationale. Les nuances de couleur fournissent des informations supplémentaires : plus la couleur est foncée, plus la différence est frappante, le bleu est négatif (moins souvent que la moyenne) tandis que le rouge est positif (plus souvent que la moyenne). C'est ce qu'on appelle habituellement une carte thermique.



⁸ Ursu, 2018. Entre idéaux et besoins : le droit coutumier malien est-il incompatible avec les normes internationales des droits de l'homme ?

PARCOURS DE JUSTICE

3

	Bamako	Mopti	Ségou	Tombouctou
Membre de la famille	3.99	25.12	-0.49	8.74
Contact indépendant	19.44	-8.04	-6.87	-0.27
Contacté des témoins	-18.64	38.4	2.71	4.21
Ami(s)	6.14	10.73	0.48	-13.72
Tribunal Formel	-2.82	5.82	-14.68	-27.43
Recueilli des preuves	-19	23.35	8.33	-7.8
Chef de village/de fraction	-19.2	27.82	13.44	-12.84
Police/ gendarmerie	13.07	-2.27	10.68	-17.57
Maire	-7.03	20.47	-4.88	-8.41
Autre action individuelle	-0.13	-10.76	-9.17	-6.96
Voisin	-2.92	24.23	-7.96	-10.19
Chef traditionnel	-8.03	22.85	-4.17	42.04
Leader religieux	-1.27	18.96	-7.46	52.74
Collègue	-1.51	21.35	-6.67	-5.66

Pour évaluer l'effectivité des différents moyens de résolution des litiges, nous utilisons l'utilité relative. Il s'agit du pourcentage de personnes jugeant une méthode spécifique comme la plus utile après l'avoir utilisée. En d'autres termes, il s'agit de l'emplacement vertical du graphique.

Les méthodes les plus efficaces pour résoudre les conflits consistent à avoir recours à un tribunal officiel ou à la police. Ces institutions sont considérées comme relativement

plus utiles par les populations; plus de la moitié de ceux qui les utilisent indiquent qu'elles ont été plus utiles pour résoudre leur problème. Pour la plupart des autres moyens de résolution des conflits, c'est un tiers ou moins. Ce qui est également remarquable, c'est le rôle et l'efficacité des chefs traditionnels parmi les mécanismes de résolution de conflits du réseau personnel.

Nous avons demandé à ceux qui n'ont pas fait appel aux tribunaux pourquoi

Kayes	Koulikoro	Sikasso	Kidal	Gao	Taoudéni	Ménaka
-3.98	-6.68	-10.39	2.5	-18.49	-18.95	1.53
-4.75	-17.03	0.21	13.12	5.37	5.6	-9.45
1.32	-11.57	14.12	-10.72	-22.08	-18.31	-16.39
-9.61	12.26	-20.72	15.02	-2.38	-11.75	-27.8
-20.09	19.94	2.33	-24.77	40.92	-29.45	-27.32
-7.83	7.92	7.64	-2.71	-18.93	-10.57	-12.69
-0.59	-2.64	6.4	-16.31	-16.2	-8.66	-18.53
-6.44	-7.32	-8.49	-19.59	-14.65	-1.41	-6.16
-2.99	8.55	-2.8	10.39	-9.86	-11.88	-10.38
4.77	-8.97	12.79	0.8	34.22	-10.09	35.69
-4.04	6.75	-7.91	9.94	-3.3	-0.85	-2.05
-2.38	0.36	-4.14	0.6	-1.32	7.83	-6.58
-2.01	-3.16	-5.76	-3.79	-3.8	47.04	-1.75
-3.53	0.12	-5.44	10.26	2.96	3.93	-9.71

ils ne l'avaient pas fait. Il s'agissait d'une question ouverte. Les principales raisons que nous avons identifiées sont les suivantes :

1. Le manque de confiance aux tribunaux et au système judiciaire.
2. La préférence donnée à d'autres mécanismes de résolution des conflits, tels que la police, les maires et les chefs. Cela est probablement lié au type et à la gravité du problème.
3. Le manque d'argent. Simplement parlant, les usagers font valoir le fait qu'ils n'avaient pas les moyens de s'offrir des procédures judiciaires.
4. Le manque de connaissances, l'ignorance et les procédures compliquées ont un effet dissuasif.
5. Les barrières physiques telles que les longues distances, le manque de temps, etc.

PARCOURS DE JUSTICE

3

L'histoire de Kadiatou

J'habite dans un immeuble dans le district de Bamako. Mon voisin et moi n'avions jamais eu de problèmes auparavant. Mais cela a changé depuis deux ans. En effet, à peine si l'on se salut quand on se rencontre dans les escaliers.

Une nuit, je suis sortie pour rendre visite à des amis. Quand je suis retournée, j'ai trouvé, à ma grande surprise, que mon voisin avait fermé la porte d'entrée de l'immeuble à clé pour m'empêcher de rentrer. J'ai quand même réussi à appeler les autres voisins pour m'ouvrir la porte. Voyant cela, mon voisin se mit en colère et commença à m'insulter. Il alla jusqu'à me porter des coups. Blessée et saignant de l'oreille, je criai pour alerter les autres voisins qui me vinrent au secours et m'emmènerent à l'hôpital.

Le lendemain, je suis allée au commissariat pour porter plainte, mais j'ai eu l'impression qu'on ne me prenait pas au sérieux. J'étais choquée quand l'agent de police me demanda de laisser tomber l'affaire, vu que, selon le voisin, j'étais la première à lui porter des coups. J'ai dit à l'agent de police que cela n'était pas vrai et que cette agression était la troisième dont j'étais victime. Je lui ai même dit que j'avais des témoins pour chacune des agressions, y compris un agent de la gendarmerie. Le policier m'a tout simplement dit que si je voulais poursuivre l'affaire, je devais porter plainte devant les tribunaux. Le comble, c'est que, selon l'agent de police, nous devrions payer une contravention.

Désespérée, je me suis confiée à Demeso qui a cherché un avocat pour moi. Une plainte fut déposée au commissariat de police. Le nouvel agent qui s'occupe de l'affaire considère lui aussi qu'il s'agit de légitime défense de la part de mon voisin. Pour le moment, la procédure suit son cours.

Quand j'ai demandé au commissaire de police pourquoi ils n'avaient rien fait, il me répondit tout simplement qu'il n'en était pas au courant. Je suis très déçue par la police. Leur comportement est injuste et donne une très mauvaise perception de la justice. Mon impression est que c'est l'argent seul qui peut régler ce genre de problèmes. Avec la corruption qui sévit du sommet à la base, je ne vois vraiment pas de solution.

Le désespoir, les déséquilibres de pouvoir et le manque de connaissances sont les plus gros obstacles à la prise d'action

Comme indiqué précédemment, chaque année, environ 200 000 personnes ne prennent pas d'action quand elles sont confrontées à un problème juridique. Nous avons

demandé à ces personnes d'indiquer pourquoi elles n'avaient pris aucune mesure. Le graphique ci-dessous illustre leurs réponses.

OBSTACLES À LA PRISE D'ACTION



PARCOURS DE JUSTICE

3

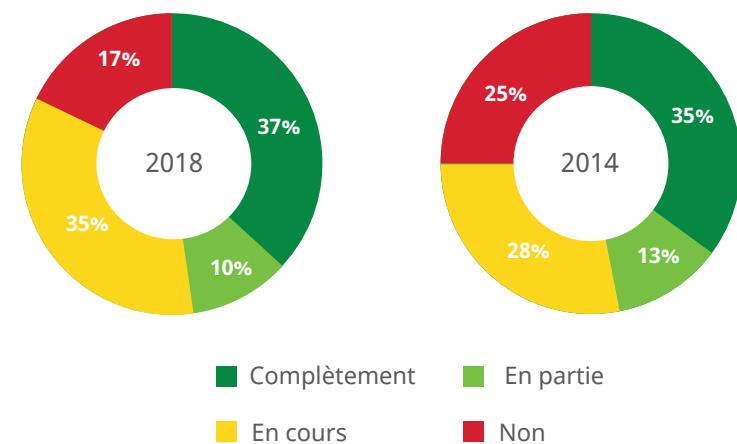
OBSTACLES À LA PRISE D'ACTION (2014)



Comme en 2014, la différence de pouvoir entre les parties constitue un obstacle important pour les justiciables. Les changements les plus importants en 2018 sont un sentiment accru de désespoir et une réduction substantielle du nombre de personnes ne sachant pas quoi faire face à un problème de justice.

Quatre Maliens sur dix parviennent à résoudre complètement leur problème de justice

VOTRE PROBLÈME DE JUSTICE A-T-IL ÉTÉ RÉSOLU ?



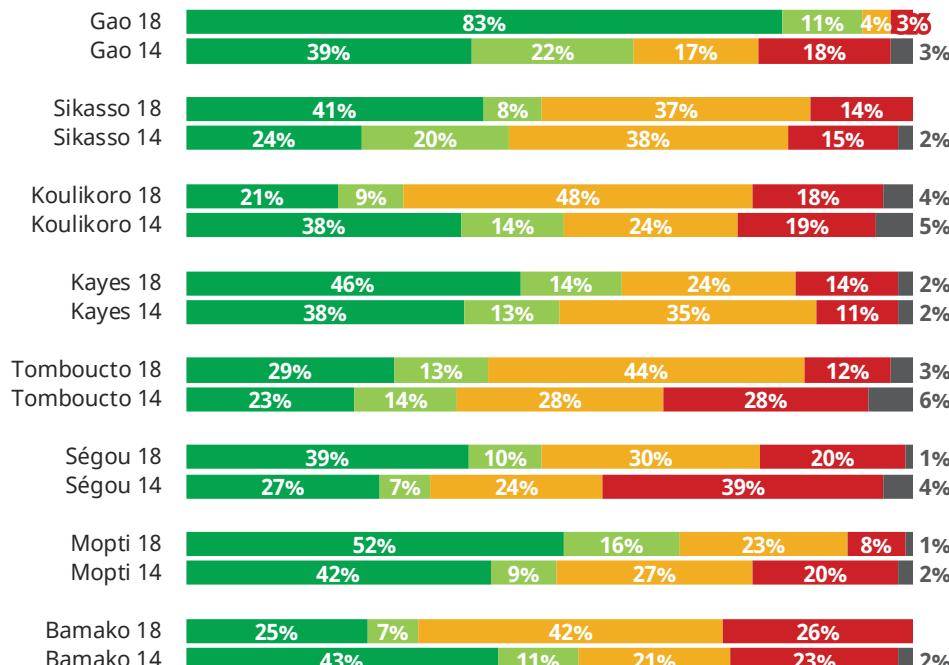
Près de la moitié des personnes qui prennent des mesures indique que leur problème est complètement ou partiellement résolu au moment de l'entretien. Il s'agit là d'un point positif pour le Mali. Toutefois, les 50% restants n'ont pas été en mesure de trouver une solution juste à leur problème, bien

qu'ils aient pris des actions. Si nous combinons ces problèmes non résolus avec ceux des personnes qui n'ont pas pris d'action et qui ont mis fin à leur parcours de justice avant même de commencer, nous trouvons près de 740 000 problèmes non résolus chaque année.

PARCOURS DE JUSTICE

3

RÉSOLUTION PAR RÉGION (2014-2018)

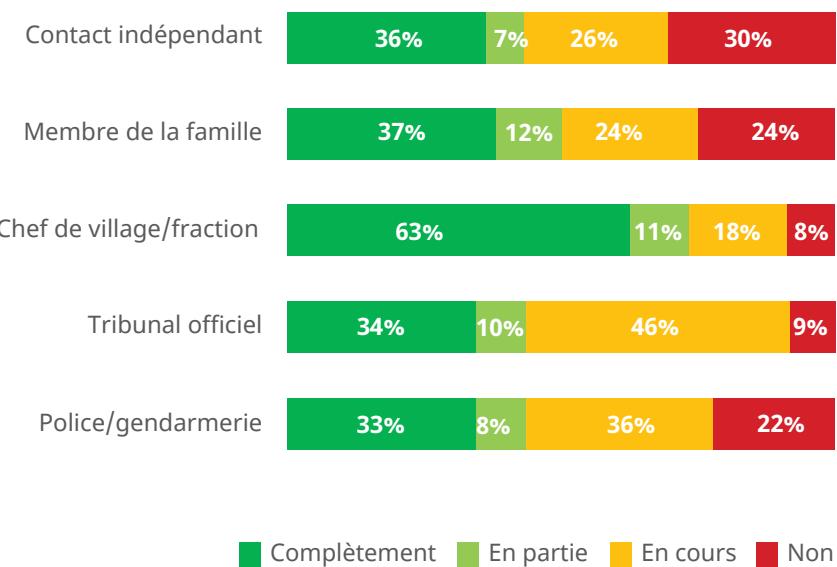


■ Complètement ■ En partie ■ En cours ■ Abandonné ■ Ne sait pas/
Refuse de répondre

Les taux de résolution varient entre les deux enquêtes, mais la tendance générale montre une amélioration dans la plupart des régions. Gao est la région où les taux de résolution se sont améliorés le plus. Les résidents de Bamako et de Koulikoro sont les

moins susceptibles de voir leurs problèmes de justice résolus. Il est également important de noter que moins de personnes ont abandonné leurs procédures en 2018 par rapport à 2014, en particulier à Ségou et à Tombouctou.

RÉSOLUTION SELON LE MÉCANISME LE PLUS POPULAIRE



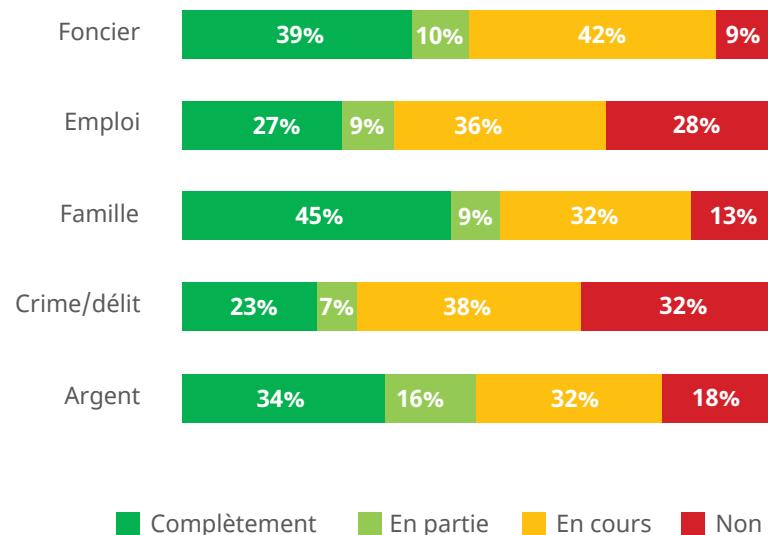
■ Complètement ■ En partie ■ En cours ■ Non

Parmi les mécanismes les plus couramment utilisés, ceux faisant appels aux chefs de village ont le taux de résolution le plus élevé. Près de trois personnes sur quatre voient leur problème complètement ou partiellement résolu par le chef de village. D'autres mécanismes courants ont des scores proches de la moyenne. Mais ceux faisant recours à l'aide des membres de la famille et au contact direct avec l'autre partie, ont un taux d'abandon légèrement supérieur dans la poursuite d'une résolution complète des problèmes.

PARCOURS DE JUSTICE

3

RÉSOLUTION PAR RAPPORT AUX CINQ PRINCIPALES CATÉGORIES DE PROBLÈMES

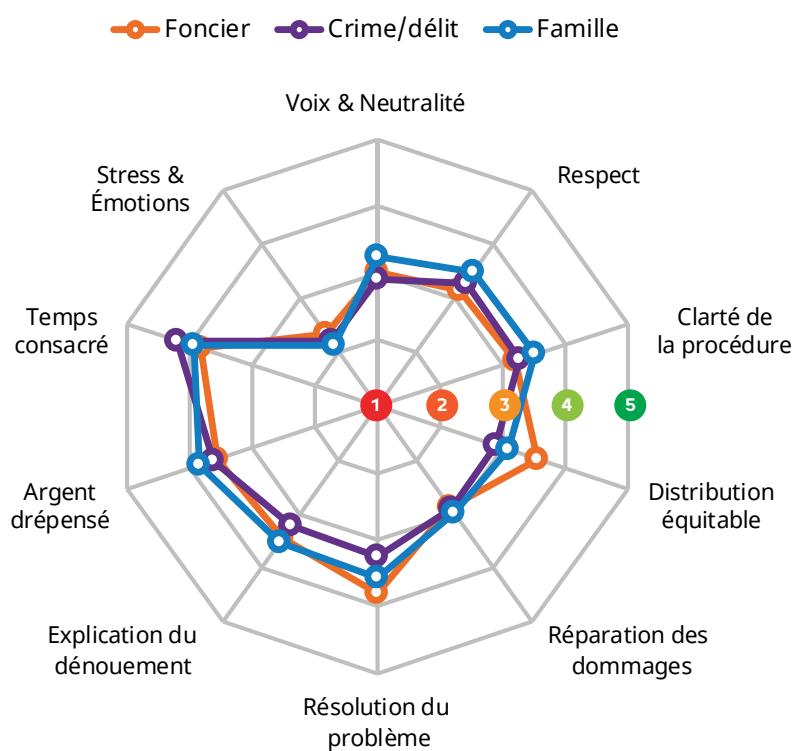


Parmi les cinq catégories de problèmes les plus courantes, les personnes confrontées à des problèmes familiaux ont les taux de résolution les plus élevés. Les Maliens confrontés au

crime/délit, en revanche, ont beaucoup moins de chances de trouver une solution juste à leur problème, un tiers d'entre eux renonçant totalement à la recherche de solution.

Evaluation des parcours de justice

PARCOURS DE JUSTICE SELON LA CATÉGORIE DE PROBLÈME





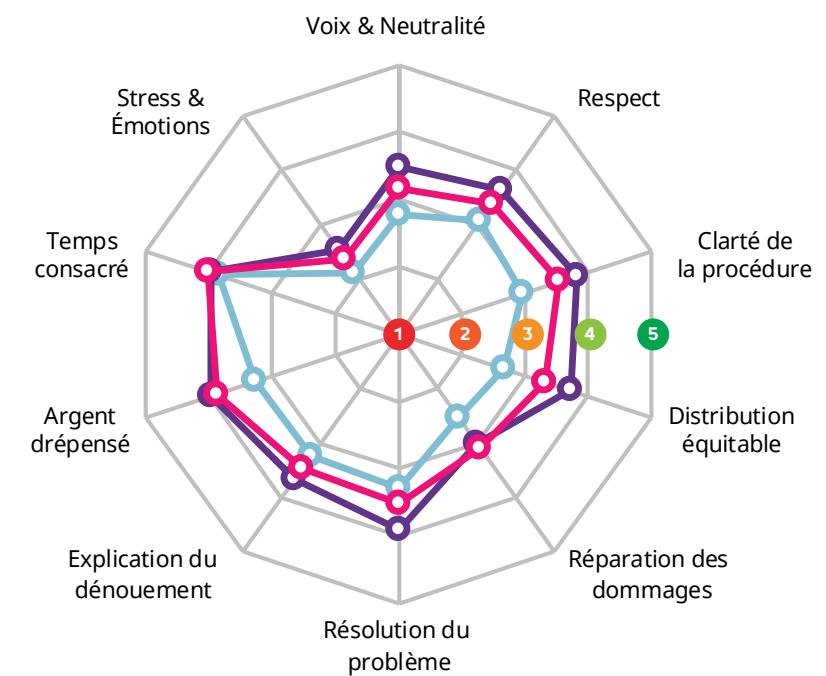
PARCOURS DE JUSTICE

3

Le graphique en toile d'araignée nous aide à visualiser comment les usagers de la justice évaluent leur parcours en termes de coûts, de qualité de la procédure et de qualité des résultats. Ces trois aspects sont saisis dans les 10 dimensions du parcours de la justice. Plus le score est élevé sur une dimension donnée, plus le niveau de satisfaction est élevé, conduisant à un point situé vers l'extérieur de la toile. Le graphique ci-dessus présente les trois catégories de problèmes juridiques les plus courantes au Mali. Il est évident que les gens font face à beaucoup de stress et d'émotions négatives dans le processus de résolution de leur problème. De plus, faire face à un crime met la personne sur un parcours difficile de justice. Les usagers évaluent la qualité de la procédure et les résultats environ au milieu de l'échelle. Cela implique qu'il y a une grande marge d'amélioration. Pour les litiges familiaux, la qualité de la procédure est jugée assez positive par les usagers. Pour les problèmes juridiques liés à la terre, ils accordent une très grande importance à la qualité des résultats.

PARCOURS DE JUSTICE SELON LE MÉCANISME

● Tribunal officiel ● Chef de village ● Membre de la famille



PARCOURS DE JUSTICE

3

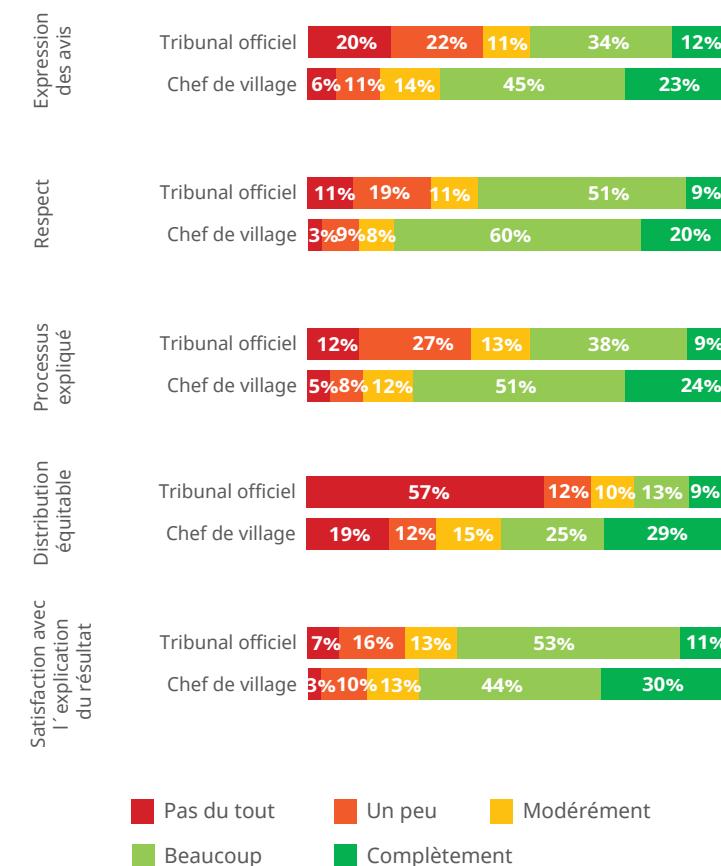
Lorsque nous examinons les moyens les plus utiles pour résoudre les problèmes de justice, comme indiqué par la population, il se dégage quelques observations intéressantes. Les tribunaux formels sont sollicités assez fréquemment et sont évalués comme très utiles, mais lorsque nous regardons l'évaluation du parcours de justice, c'est tout à fait une autre histoire qui apparaît. Les tribunaux obtiennent des résultats assez médiocres en ce qui concerne la qualité de la procédure, la qualité des résultats et les coûts de la justice. Les chefs de village, en revanche, sont très bien évalués par les justiciables. Le fait de contacter directement l'autre partie est très bien apprécié en termes de coûts, mais moins bien en termes de qualité de la procédure et de résultat.

L'implication semble être que les gens se sentent plus écoutés et respectés par les chefs de village et que le processus leur est mieux expliqué. De plus, ils indiquent que le problème est mieux et plus équitablement résolu. Les graphiques ci-dessous illustrent ces résultats en focalisant sur les différentes mesures utilisées pour élaborer les 10 dimensions de la toile d'araignée.

Les tribunaux formels sont directement comparés aux chefs de village. Les chefs de village sont évalués de manière plus positive que les tribunaux officiels pour ces cinq mesures. Ce qui sort vraiment du lot, ce sont les différents points de vue sur l'équité distributive des décisions des tribunaux et des chefs de village. Pour les tribunaux officiels, près de six personnes sur dix ont indiqué que la distribution était totalement injuste, tandis que pour les chefs de village, cette proportion est de deux sur dix.



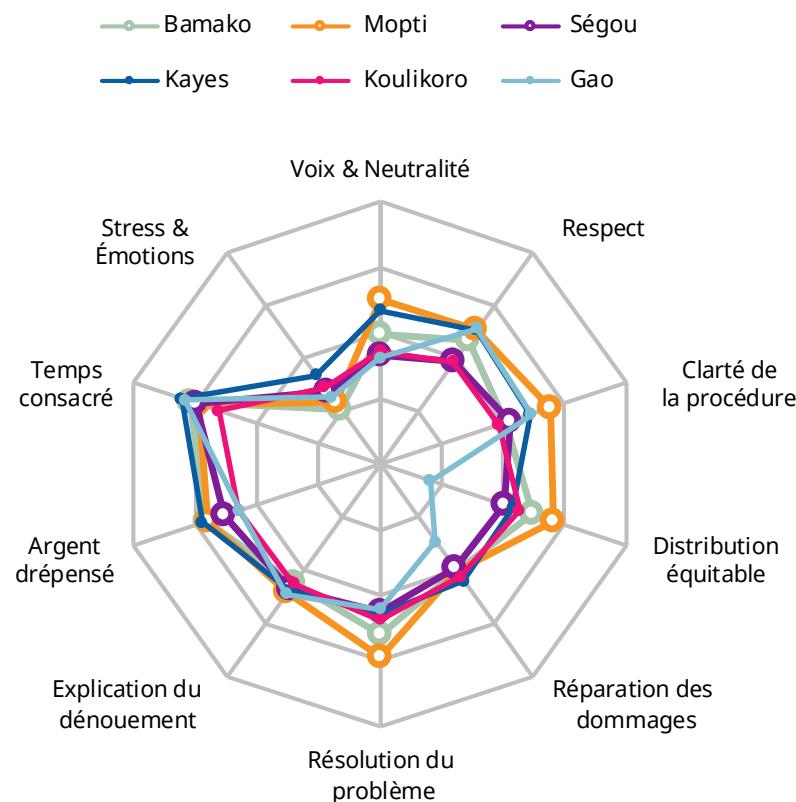
ÉVALUATION APPROFONDIE DU PARCOURS DE JUSTICE



PARCOURS DE JUSTICE

3

COÛT ET QUALITÉ DE LA PROCÉDURE DE JUSTICE PAR RÉGION



La manière dont les Maliens évaluent les différentes procédures selon les régions varie énormément. Le graphique ne montre que les cinq plus grandes régions, plus Gao, qui a tendance à se comporter différemment des autres régions.

Les mécanismes de résolution des litiges à Bamako et à Mopti sont mieux notés que ceux d'ailleurs. Les Maliens ont l'impression que leur voix est entendue et qu'ils ont la possibilité de s'exprimer. Les procédures sont claires et cohérentes pour tous les problèmes et les résultats obtenus ont tendance à

être justes. Néanmoins, les processus sont stressants. Il y a beaucoup de colère, de frustration et d'humiliation associées aux procédures.

Les résidents de Gao sont profondément insatisfaits de la dimension de distribution du résultat. Ils ont tendance à faire beaucoup appel aux tribunaux et à les identifier comme le mécanisme le plus utile. En outre, ils sont les plus efficaces pour résoudre leurs problèmes.



PARCOURS DE JUSTICE

3

Conclusion

Les Maliens sont très actifs quand il s'agit de résoudre leurs problèmes de justice. Près de neuf personnes sur dix demandent des informations et des conseils et une proportion identique de personnes prend des mesures pour résoudre le problème.

Les populations se tournent généralement vers leur réseau personnel pour chercher des informations et des conseils.

Les institutions sont également couramment sollicitées, mais dans une moindre mesure. Le type de problème de justice auquel les populations sont confrontées est le facteur le plus déterminant pour savoir si elles recherchent des informations ou pas.

En général, les usagers sont assez satisfaits des informations qu'ils reçoivent. Les parajuristes se démarquent et sont considérés comme très utiles par les personnes qui ont utilisé leurs services. La plupart des personnes qui ne recherchent ni information ni conseil indiquent soit qu'elles ne croyaient tout simplement pas qu'un conseil juridique les aiderait, soit qu'elles ne savaient pas où chercher.

Environ deux Maliens sur dix cherchent

des informations juridiques et des conseils auprès de sources publiques. La radio et la télévision sont les plus utilisées. Toutefois, l'utilisation d'Internet et des réseaux sociaux est à la hausse. Si l'infrastructure numérique du Mali se développe davantage, cela pourrait offrir la possibilité de diffuser des conseils juridiques par le biais de nouveaux canaux très évolutifs et ouvrir de nouvelles perspectives pour les innovateurs juridiques.

Lorsqu'ils prennent des actions pour résoudre leurs problèmes, les justiciables comptent surtout sur leurs propres actions et leur réseau personnel. Les institutions sont moins sollicitées. En moyenne, les Maliens tentent de résoudre leurs problèmes avec plus de trois stratégies de résolution de conflits. Pour les conflits fonciers, ils sont encore plus actifs, avec une moyenne supérieure à quatre.

Beaucoup de gens tentent de résoudre leur problème en prenant eux-mêmes des actions. Cela n'est toutefois pas considéré comme très utile par ceux qui le font. Pour ce qui est du réseau personnel, ce sont les amis et la famille qui se démarquent. Le chef de village,

toutefois, semble également jouer un rôle important dans la résolution de certains problèmes (en particulier les conflits fonciers). Les chefs de village ont également un taux de résolution beaucoup plus élevé que les autres mécanismes populaires de résolution de conflits.

Comparés à d'autres pays, beaucoup de Maliens indiquent qu'ils utilisent le système judiciaire formel. Cela est souvent considéré comme le moyen le plus utile de résoudre leur différend. Toutefois, lors de l'évaluation des coûts, de la qualité de la procédure et des

résultats, les tribunaux officiels ne sont pas très bien notés. Cela indique que la voie du système judiciaire formel est pavée de défis. Une possible solution pourrait être de commencer par un examen du fonctionnement des tribunaux afin de le rendre plus accueillant. Les chefs de village sont appréciés nettement de manière plus positive sur les mêmes mesures. Examiner les différences et recueillir les meilleures pratiques pourraient être une autre approche pour améliorer la manière dont les tribunaux servent leurs usagers.





4

Accès à la justice pour les problèmes fonciers

Problèmes fonciers les plus graves

Impact des problèmes fonciers

Informations, conseils juridiques

Résolution des conflits

Coût et qualité des procédures judiciaires

Accès à la justice pour les problèmes fonciers



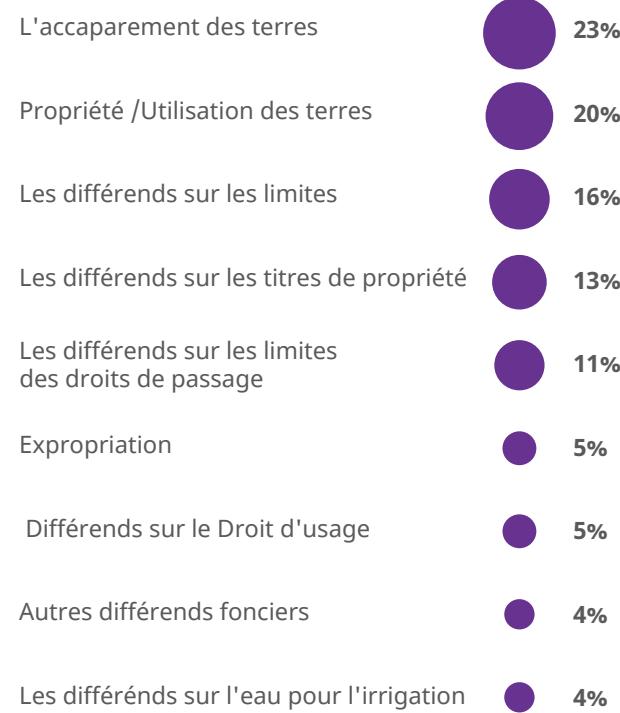
Dans ce chapitre, nous abordons les problèmes fonciers. Les conflits fonciers sont les problèmes de justice les plus fréquents au Mali. Il est donc important d'étudier comment les Maliens les vivent, où se trouvent les goulets d'étranglement des procédures et quels mécanismes de résolution fonctionnent bien.

- La fréquence des problèmes fonciers est la même en 2018 et 2014.
- Les problèmes fonciers sont beaucoup plus fréquents chez les hommes (34%) que chez les femmes (20%).
- Comme c'est le cas dans d'autres pays, plus on avance en âge, plus les problèmes fonciers sont fréquents: jeunes (9%), jeunes adultes (20%), cinquantaine (33%), vieux (41%).
- L'accaparement des terres concerne beaucoup plus souvent les Maliens les plus pauvres : 38% de ceux qui sont confrontés à des conflits fonciers souffrent de problèmes d'accaparement des terres. Parmi les Maliens les plus riches, seuls 17% en souffrent. Ces derniers, en revanche, signalent que les différends par rapport aux titres

fonciers sont le problème foncier le plus fréquent (31%), alors que seulement 15% des Maliens les plus pauvres qui sont confrontés à des problèmes fonciers, en font cas.

- Parmi les Maliens vivant dans les zones urbaines, 31% de ceux qui ont des conflits fonciers font état de différends par rapport aux titres de propriété. Toutefois, dans les zones rurales, seuls 15% des Maliens ayant des problèmes fonciers en font état. Cela est peut-être dû au fait que les habitants des zones rurales n'ont pas de documents officiels établissant la propriété de leurs terres.
- En moyenne, les populations de Mopti rapportent plus de problèmes fonciers (3,3) que la moyenne nationale (1,5).
- Parmi les personnes dont le problème le plus grave est l'accaparement des terres, 35% viennent de Mopti, 21% de Bamako et 20% de Sikasso. Ce qui représente plus de 70% des cas dans l'ensemble du pays.

PROBLÈMES FONCIERS LES PLUS GRAVES



ACCÈS À LA JUSTICE POUR LES PROBLÈMES FONCIERS

4

Le point de vue des acteurs de la justice sur les problèmes fonciers

Un thème commun est apparu au cours des discussions avec les parties prenantes de la justice sur les problèmes fonciers. Les problèmes fonciers sont courants, complexes et ont un grand impact.

Un nombre important de Maliens sont confrontés à des problèmes fonciers. Les problèmes spécifiques varient selon les zones rurales et urbaines. Les Maliens des zones rurales sont généralement victimes d'accaparements de terres, de différends concernant les limites des parcelles et de problèmes liés à l'élevage nomade. Ceci est conforme aux données de l'enquête JNS.

Les habitants des villes sont généralement confrontés à des problèmes de propriété foncière, en particulier en cas d'héritage. Un problème commun aux communautés rurales et urbaines est la propriété multiple des parcelles et la vente illégale de terres par des courtiers. Ces problèmes touchent une variété de

personnes dans la société malienne, en particulier les personnes à faible revenu.

Au centre de ces problèmes fonciers se trouvent plusieurs questions. Les Maliens manquent de connaissances et de compréhension des lois et de leurs droits en tant que citoyens. La plupart d'entre eux ne savent pas que les terres qu'ils utilisent et / ou sur lesquelles ils habitent sont la propriété de l'État et qu'ils ne sont donc pas légalement autorisés à les vendre. Toutefois, l'État reconnaît le droit coutumier et un droit d'utilisation. Même si les Maliens ne savent pas comment appliquer ce droit coutumier:

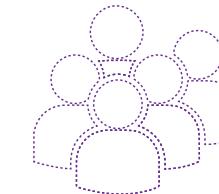
«Le problème majeur, qu'il s'agisse des paysans ou des propriétaires fonciers coutumiers, est qu'ils ne savent pas du tout comment exercer le droit coutumier. Ils ne connaissent pas les limites et l'étendue de ce droit.»

La corruption complique davantage les problèmes tandis que le sentiment d'impunité grandit :

«De nos jours, les gens n'ont pas peur de la justice. Ils comptent sur leur fortune pour commettre des crimes. Ils se disent que lorsque l'affaire ira devant les tribunaux, ils donneront de l'argent pour la faire disparaître. Certains conflits fonciers se sont exacerbés parce que les jugements des tribunaux n'ont pas été rendus sur la base de la vérité.»

Des facteurs aggravants tels que le chômage, la guerre et la croissance démographique ont exacerbé la situation et amplifié les problèmes. En conséquence, les problèmes fonciers ont de lourdes conséquences sur la vie des Maliens. Ces conséquences vont de la perte de revenus, aux problèmes pesant sur les relations, la violence et la dette.

«Les conflits fonciers peuvent provoquer des guerres, voire des génocides. La relation entre deux villages peut être gâchée, empêchant des liens de mariage entre eux. Les villageois ne suivront même pas les mêmes chemins. Ils se détesteront.»



Ces conséquences peuvent s'éterniser à cause de la lenteur du processus de résolution. Les conclusions de l'enquête JNS confirment cette situation, avec 41% des conflits fonciers signalés comme étant en cours.

Au Mali, il n'existe pas de méthode standardisée pour traiter les conflits fonciers. Les procédures judiciaires varient au cas par cas, une observation confirmée par les données de l'enquête JNS qui n'a révélé aucune différence systématique entre les types de procédures de règlement des litiges utilisés par les Maliens pour résoudre les problèmes fonciers.

Néanmoins, les populations font confiance aux mécanismes de justice informels. Raison pour laquelle elles ont tendance à y aller en premier. Les tribunaux sont généralement sollicités quand la situation devient alarmante. Les problèmes se sont généralement déjà aggravés quand ils arrivent au niveau du tribunal. Les tribunaux appliqueront les lois pertinentes quand

ACCÈS À LA JUSTICE POUR LES PROBLÈMES FONCIERS

4

ils rendent les jugements. Toutefois, les lois en vigueur ne sont pas adaptées au contexte malien. Elles ne reflètent pas les coutumes et les traditions locales. En conséquence, les populations estiment parfois que le système est injuste et partial, et rejettent les décisions de justice.

Bien que les problèmes fonciers auxquels sont confrontés les Maliens soient intrinsèquement complexes, les mécanismes de règlement des différends existants peuvent les agraver davantage. C'est pourquoi les parties prenantes de la justice estiment qu'il y a matière à améliorer les parcours judiciaires des personnes confrontées à des problèmes fonciers.

Premièrement, elles recommandent de renforcer les capacités des mécanismes de résolution des conflits existants. Il y a au Mali un certain nombre de commissions foncières aux niveaux des régions, communes, cercles et villages. Celles-ci doivent être opérationnelles et mieux équipées afin de traiter les différents types de problèmes fonciers.

«Ces commissions créent un circuit... d'informations fiables sur les affaires foncières. Leur objectif est de créer un jour un cadastre foncier pouvant être consulté n'importe où. Lorsque vous sélectionnez un village, vous pouvez immédiatement savoir qui a un titre

foncier ou une lettre d'attribution. De nos jours, n'importe qui peut distribuer ces documents : chefs de village, propriétaires fonciers, municipalités, agences immobilières... Alors, en cas de problème, à qui devez-vous vous adresser ?»

De plus, il faudrait bâtir un pont entre les mécanismes de justice informels et formels. Les deux systèmes sont considérés comme complémentaires. Par exemple, étant donné le manque criard de documentation sur la propriété, les limites et l'occupation des terres, les chefs de village peuvent fournir aux institutions officielles des connaissances locales sur les questions foncières.

«Les Nyamakalas sont très influents dans notre société. Toutes les autorités publiques devraient avoir un conseiller traditionnel pour leur rappeler les coutumes lors de la résolution de n'importe quel conflit. L'autorité publique ne peut pas tout savoir.»

En outre, la population malienne, dans son ensemble, doit être bien informée sur les lois, leurs droits ainsi que les procédures de justice :

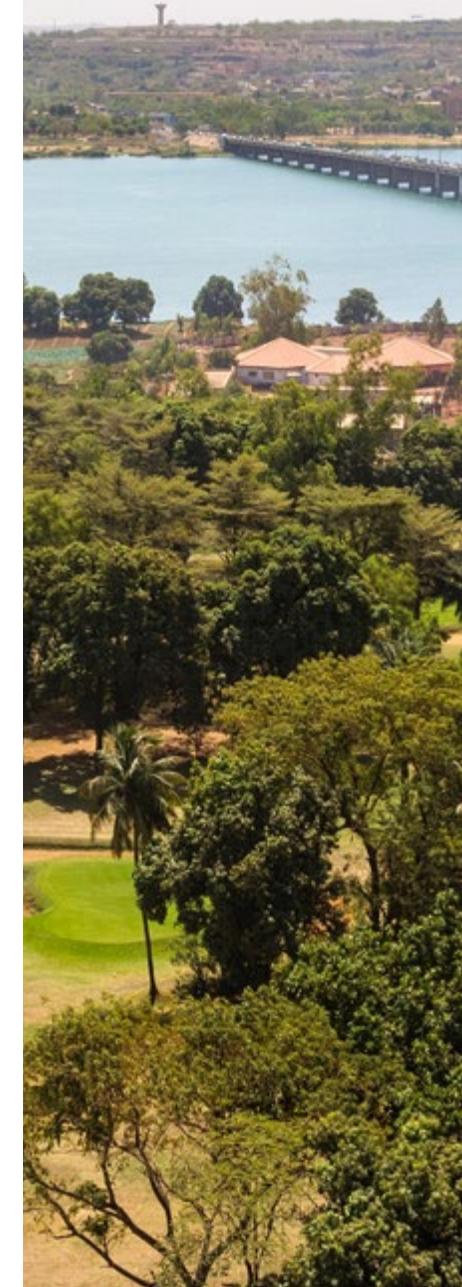
«La justice sera toujours rendue sur la base de la loi. Les gens doivent respecter les décisions. Mais certains Maliens sont illétrés et n'ont pas été à l'école. Ils ne connaissent donc pas les lois. Par

conséquent, même lorsque les tribunaux prennent des décisions, ils préfèrent mourir ou aller en prison que d'accepter ces décisions »

Les autres recommandations sont les suivantes :

- Encourager la bonne gouvernance pour lutter contre la corruption
- Créer un système d'enregistrement centralisé contenant des informations de tous les propriétaires fonciers
- Élargir les lois existantes pour mieux refléter le coutumier, il existe encore certaines zones grises :

«Il y a trois ou quatre sections du code qui sont consacrées à cela [la reconnaissance du droit coutumier]. Elles parlent de la reconnaissance des droits coutumiers et ainsi de suite. En réalité, comment traitons-nous cette procédure ? Comment devrions-nous nous comporter envers quelqu'un qui est en possession du droit coutumier ? Ces questions ne sont pas spécifiées.»



ACCÈS À LA JUSTICE POUR LES PROBLÈMES FONCIERS

4

Impact des problèmes fonciers

COMMENT LE PROBLÈME A-T-IL AFFECTÉ VOTRE VIE ?



- █ M'a à peine affecté
- █ Beaucoup
- █ Un tout petit peu
- █ Modérément
- █ L'effet négatif était grave
- █ Refuse de répondre

L'impact des conflits fonciers est moins grave que celui d'autres conflits.



Qui était l'autre partie dans le conflit ?

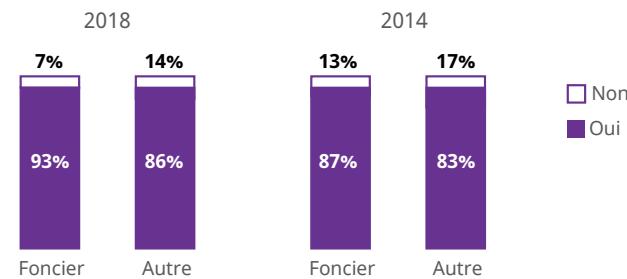
Dans les cas de litiges fonciers, l'autre partie est souvent un membre du réseau personnel, comme par exemple un voisin (42%), un membre de la famille (25%) ou un ami (16%). Toutefois, les autorités publiques sont également souvent impliquées dans les litiges (12%). A noter que, parfois, plus de deux parties sont impliquées dans le conflit.

ACCÈS À LA JUSTICE POUR LES PROBLÈMES FONCIERS

4

Recherche d'informations et de conseils juridiques

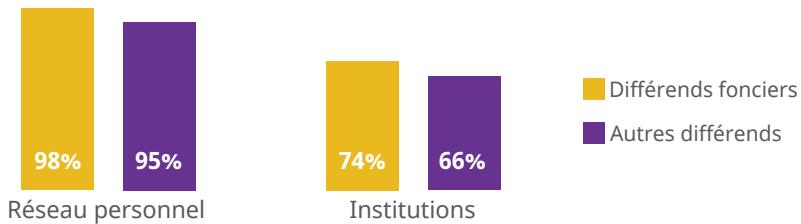
AVEZ-VOUS CHERCHÉ DES INFORMATIONS ET CONSEILS JURIDIQUES ?



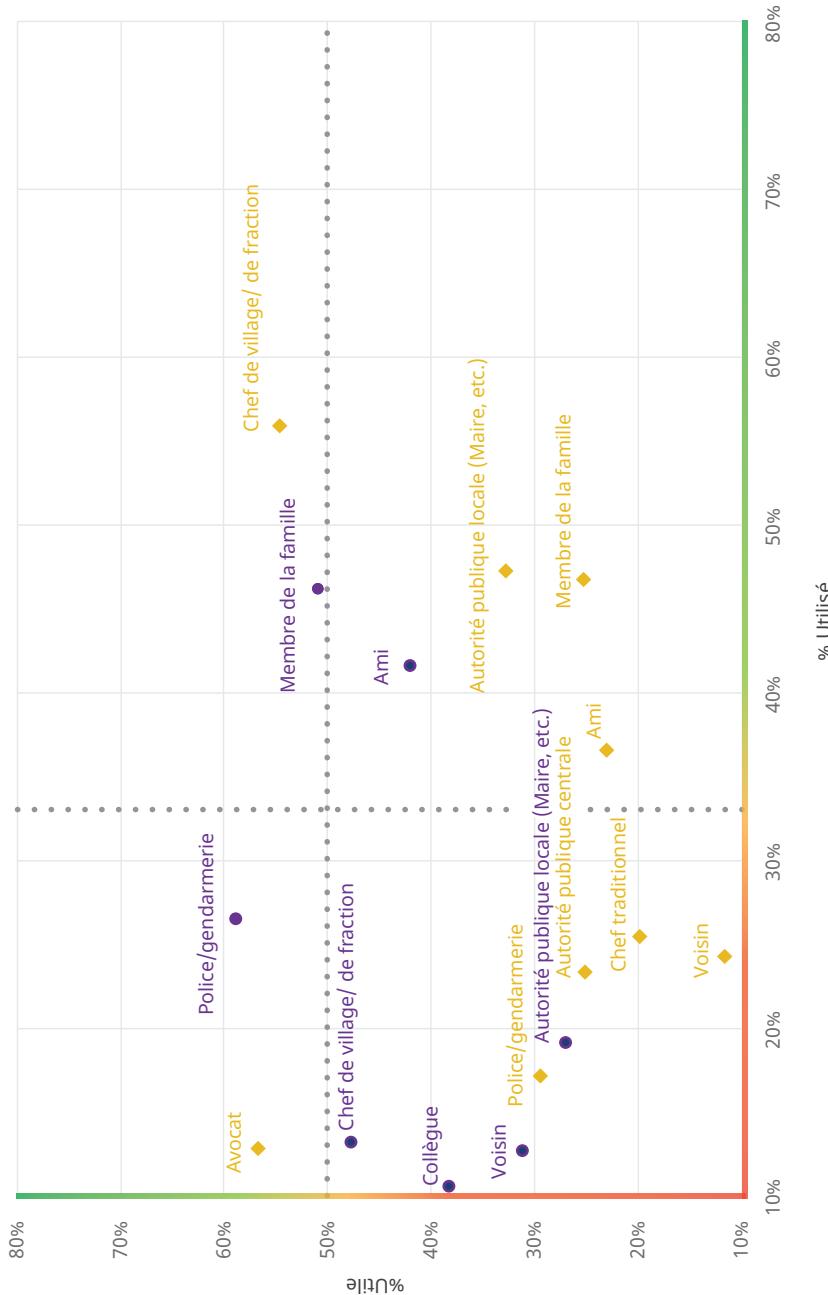
- En cas de problèmes fonciers, les Maliens sont à 7% plus susceptibles de demander des informations et des conseils juridiques que pour d'autres problèmes de justice.
- Bien que, en général, les Maliens ne soient pas plus enclins à rechercher

des informations et des conseils en 2018 qu'en 2014, nous observons qu'en 2018, ils recherchent des informations concernant les problèmes fonciers plus souvent qu'en 2014.

POURCENTAGE DE PERSONNES AYANT CHERCHÉ DES INFORMATIONS PROVENANT D'INSTITUTIONS/DE RÉSEAU PERSONNEL



UTILITÉ RELATIVE INFORMATIONS ET CONSEILS FONCIER



ACCÈS À LA JUSTICE POUR LES PROBLÈMES FONCIERS

4

- Les Maliens utilisent différentes sources d'informations et de conseils juridiques pour les problèmes fonciers que pour d'autres problèmes de justice. Dans leur réseau personnel, c'est surtout le chef de village qu'ils consultent le plus. Parmi les institutions, ils consultent le plus souvent les autorités publiques locales. Les deux sources d'information sont également considérées comme relativement utiles.

- Alors que les Maliens sollicitent les membres de leur famille et leurs amis aussi souvent pour les problèmes fonciers que pour tout autre problème, ils les considèrent moins souvent comme utiles quand il s'agit de problèmes fonciers.

Les sources publiques d'information sont rarement utilisées pour les problèmes fonciers

Les Maliens sont plus susceptibles d'utiliser les sources d'information publiques pour obtenir des conseils juridiques que les habitants d'autres pays. Pour les problèmes fonciers, toutefois, seulement 16% des Maliens utilisent les médias comme sources d'information. 19% en moyenne le font pour les autres problèmes de justice.

- Les sources d'information publiques les plus couramment consultées par les Maliens pour les problèmes fonciers sont la radio (9%), la télévision (3%) et les sources d'information mobiles (3%).

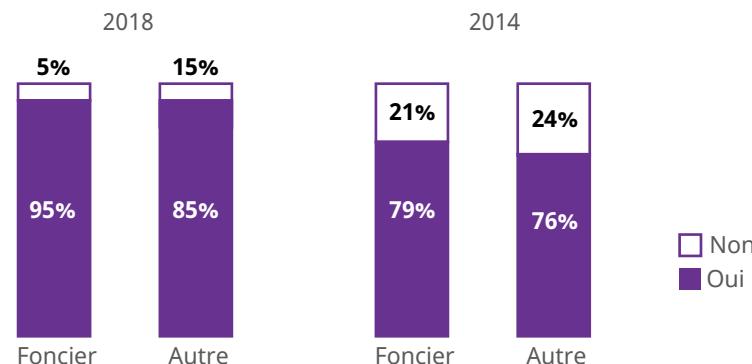


ACCÈS À LA JUSTICE POUR LES PROBLÈMES FONCIERS

4

Prise de mesures pour résoudre les problèmes fonciers

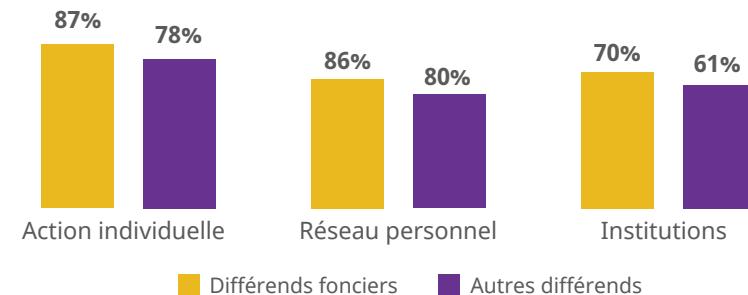
AVEZ-VOUS ENTREPRIS UNE QUELCONQUE ACTION POUR RÉSOUTRE VOTRE PROBLÈME ?



- Entre 2014 et 2018, nous constatons une augmentation de la proportion de personnes prenant des mesures pour résoudre leurs problèmes de justice. Cette augmentation est particulièrement visible dans les cas de conflits fonciers.
- Comme indiqué dans le chapitre sur le règlement des différends dans le présent rapport, les Maliens

confrontés à des problèmes fonciers font partie du groupe de personnes qui agit le plus. Presque tous les Maliens faisant face à des conflits fonciers prennent des mesures pour résoudre leurs problèmes. En outre, ils utilisent en moyenne cinq stratégies différentes pour les résoudre, ce qui est supérieur à la moyenne de 3,6 actions en justice pour d'autres litiges.

ACTION INDIVIDUELLE, RÉSEAU PERSONNEL ET INSTITUTIONS

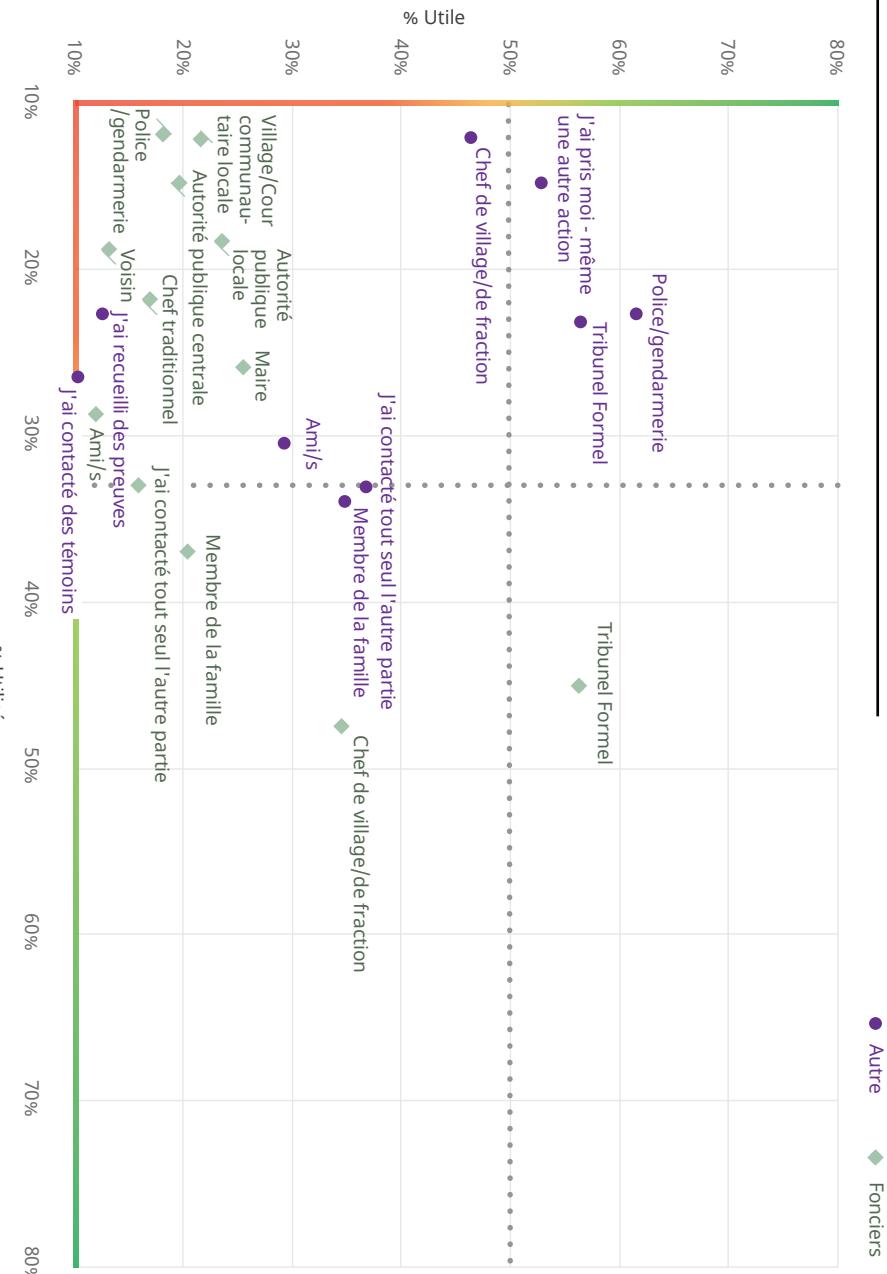


- Il n'y a pas de différence systématique entre les types de procédures de résolution des conflits utilisés par les Maliens pour résoudre les problèmes fonciers, par



rapport aux autres types de conflits. Toutefois, ils utilisent plus souvent les trois types de mécanismes de résolution de conflits combinés.

RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS RELATIFS AUX PROBLÈMES FONCIERS



- Parmi les processus de règlement des différends les plus fréquemment utilisés pour les problèmes fonciers, le plus utile semble être de faire appel aux chefs traditionnels et d'engager des procédures dans les tribunaux officiels.
- Bien que les actions individuelles soient plus fréquemment utilisées pour résoudre les problèmes fonciers, elles semblent être moins utiles dans de tels cas que pour résoudre d'autres types de litiges.
- Les institutions sont non seulement plus souvent sollicitées

pour les problèmes fonciers que pour d'autres types de litiges juridiques, elles sont également jugées les plus utiles, à l'exception de la police.

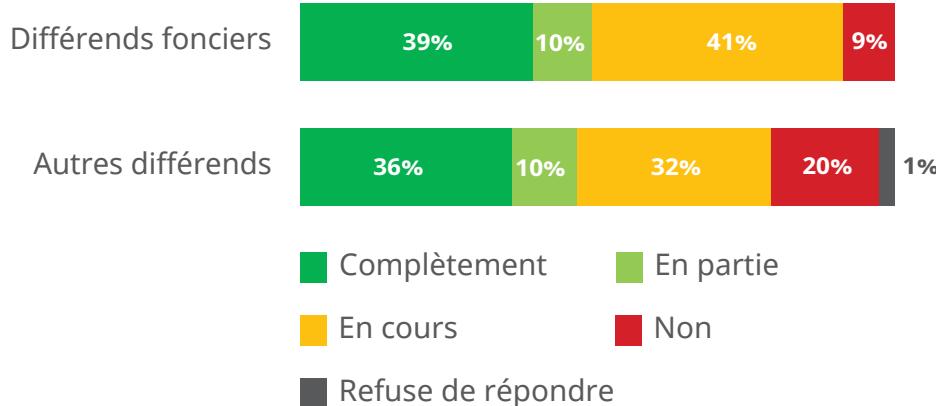
- Le chef de village est le plus fréquemment sollicité et est considéré comme le mécanisme de résolution de conflit le plus utile engageant le réseau personnel des Maliens. Pour d'autres types de problèmes juridiques, toutefois, cette approche semble à peine pertinente.



ACCÈS À LA JUSTICE POUR LES PROBLÈMES FONCIERS

4

À quel point la solution au problème est considérée comme une réussite ?

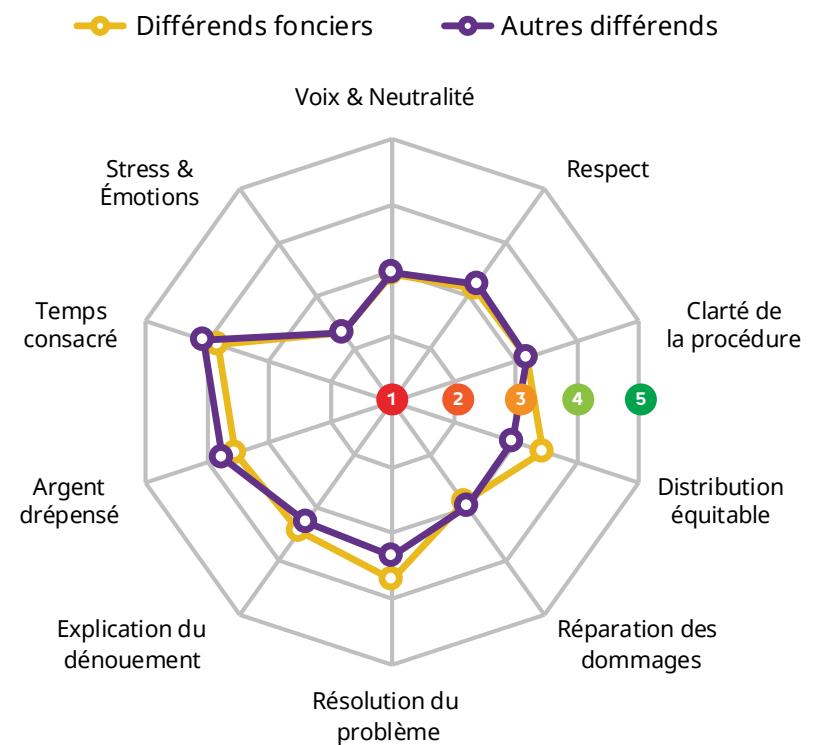
LE PROBLÈME A-T-IL ÉTÉ RÉSOLU ?

- Le pourcentage de problèmes non résolus au moment de l'entretien est le même pour les problèmes fonciers que pour d'autres problèmes. Toutefois, il semblerait

qu'un certain nombre de conflits fonciers prennent beaucoup plus de temps à être résolus sans que les intéressés les abandonnent. Près de la moitié des conflits fonciers qui ont fait l'objet d'enquête étaient en cours.

Coût et qualité des procédures judiciaires

Il est important d'évaluer comment les usagers du système de justice apprécient les procédures à leur disposition pour résoudre leurs problèmes.

COÛT & QUALITÉ

ACCÈS À LA JUSTICE POUR LES PROBLÈMES FONCIERS

4

- Les procédures de résolution des conflits fonciers sont généralement évaluées de la même manière que celles des autres types de conflits.
- Les Maliens ayant des problèmes fonciers sont plus susceptibles d'évaluer l'aspect distributif des résultats comme équitable. Cette dimension comprend les éléments suivants :
 - À quel point le résultat du litige a été partagé équitablement entre vous et l'autre partie ?
 - Le résultat du litige a-t-il été partagé à parts égales entre vous et l'autre partie ?
 - Jusqu'où le partage a-t-il été conforme à ce que vous méritiez de recevoir ?
 - Jusqu'où le partage correspondait-il à ce dont vous aviez besoin ?
 - Jusqu'où le partage a-t-il été conforme à ce que méritait l'autre partie ?

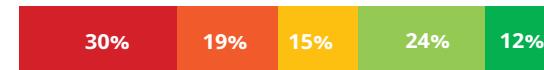


L'ENJEU DU DIFFÉREND A-T-IL ÉTÉ DIVISÉ À PARTS ÉGALES ENTRE VOUS ET L'AUTRE PARTIE ?

Différends fonciers



Autres différends



■ Pas du tout ■ Un tout petit peu
 ■ Moderément ■ Beaucoup
 ■ Complètement

LE RÉSULTAT GARANTIT-IL QUE L'AUTRE PARTIE NE REFERA PAS LA MÊME CHOSE ?

Différends fonciers



Autres différends

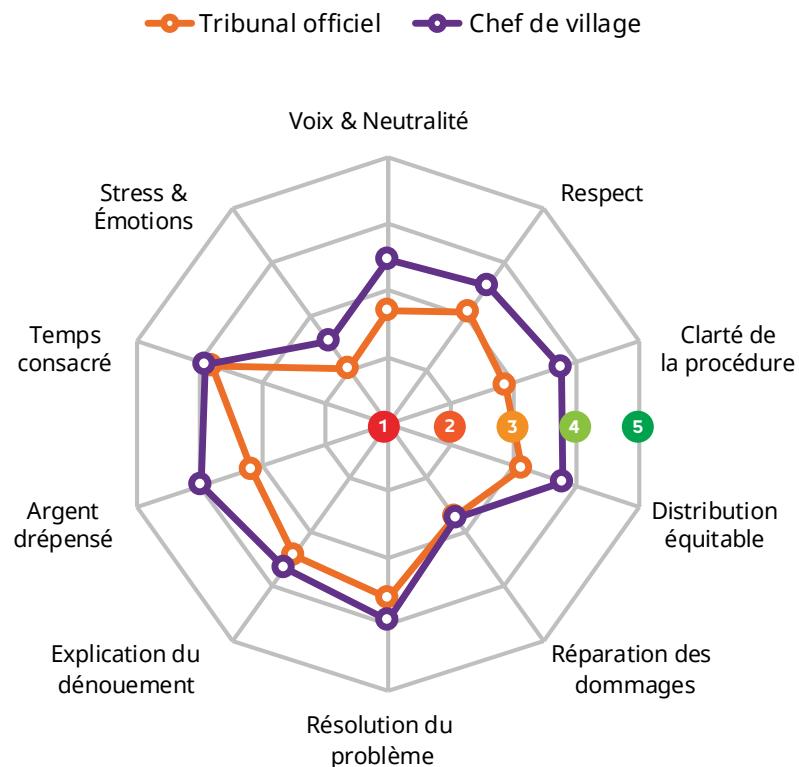


■ Pas du tout ■ Un tout petit peu
 ■ Moderément ■ Beaucoup
 ■ Complètement

ACCÈS À LA JUSTICE POUR LES PROBLÈMES FONCIERS

4

COÛT & QUALITÉ



- Dans les cas de conflits fonciers, les chefs de village obtiennent de bien meilleurs résultats que les tribunaux officiels dans la plupart des domaines.
- Les différences sont particulièrement grandes quand il s'agit de savoir si la procédure était claire pour toutes les parties impliquées et combien d'argent a été dépensé.

Les litiges fonciers sont les problèmes de justice les plus courants qui touchent chaque année les Maliens. L'accaparement des terres affecte particulièrement les plus pauvres du pays, tandis que les différends liés aux titres fonciers affectent les Maliens les plus riches et ceux vivant en ville. Le fait que l'autre partie au conflit soit souvent un voisin ou un membre de la famille rend la résolution des problèmes fonciers particulièrement difficile. La plupart des Maliens confrontés à des problèmes fonciers essaient de résoudre leurs problèmes. Ceux qui n'essayent pas de le faire se heurtent à des obstacles tels que la peur de nuire aux relations avec l'autre partie. En effet, c'est la raison la plus courante pour ne pas entreprendre d'actions. Presque tous les Maliens confrontés à des problèmes de justice essaient activement de résoudre leurs

problèmes. En moyenne, ils font usage de cinq processus différents de résolution de conflits. Engager une procédure devant les tribunaux et faire appel au chef de village sont les procédures les plus courantes et les plus utiles. De plus, les Maliens font aussi appel à leurs amis et aux membres de leurs familles ou prennent contact avec l'autre partie. Ces procédures ne semblent pas être très utiles. Sur une note positive, les personnes confrontées à des problèmes fonciers sont moins susceptibles d'abandonner la procédure que celles confrontées à d'autres problèmes de justice. Les personnes confrontées à des problèmes fonciers croient plus souvent que l'enjeu du litige a été équitablement partagé et que le mode de résolution empêchera l'autre partie de tomber dans la récidive. Ces deux aspects du règlement des différends sont des éléments cruciaux d'une gestion juste et durable des litiges. Les chefs de villages sont particulièrement efficaces dans la recherche de solutions aux litiges.

Conclusion



5

Accès à la justice pour les femmes

Problèmes les plus fréquents
Problèmes de justice les plus graves
Informations, conseils juridiques
Prise d'actions
Résolution de problèmes

ACCÈS À LA JUSTICE POUR LES FEMMES

5

Accès à la justice pour les femmes

Dans ce chapitre, nous examinons les besoins des femmes en matière de justice. Il est important de chercher à savoir si les femmes souffrent de problèmes particuliers et si elles rencontrent des difficultés particulières pour les résoudre.

En général, il est entendu que la position des femmes dans la société malienne est vulnérable. Certaines lois, telles que la loi sur la famille, sont en contradiction avec les obligations

des droits de l'homme⁹. Les femmes ont généralement moins accès à l'éducation et font moins d'activités économiques que les hommes. Nous pensons qu'à cause de ces raisons, elles auraient tendance à ne pas déclarer leurs problèmes et à ne pas expliquer en détail leur parcours judiciaire. Néanmoins, les pages suivantes présentent les expériences des femmes maliennes, racontées par elles-mêmes.



⁹ Un tribunal africain a estimé que la Loi sur la Famille viole les obligations du Mali en matière des droits de l'homme
<https://ijrcenter.org/2018/05/29/african-court-finds-malis-family-law-violates-human-rights-obligations/>

Données démographiques

Nous avons interrogé 3 749 femmes, représentant 45% de notre échantillon. Ces femmes ont en moyenne quatre

ans de moins que les hommes. En outre, leur niveau de scolarisation est moins élevé.

NIVEAU DE SCOLARISATION




 Analphabète Primaire

 Secondaire Supérieur

ACCÈS À LA JUSTICE POUR LES FEMMES

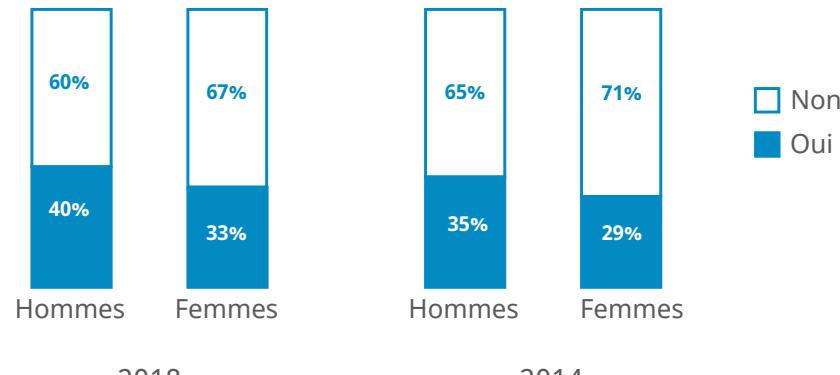
5

Problèmes de justice

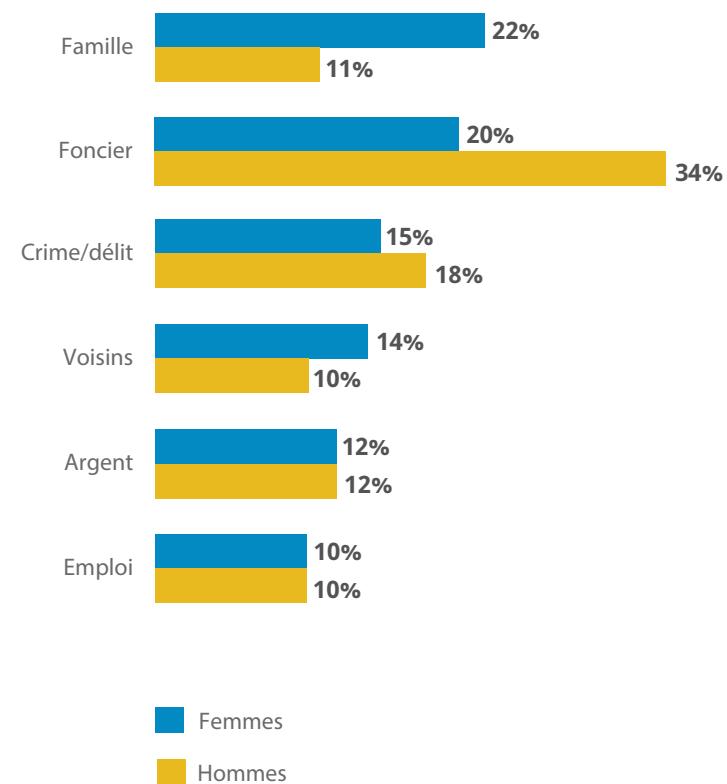
En moyenne, les femmes maliennes sont moins souvent confrontées à des problèmes de justice que les hommes. La différence est de 7% environ. La

même tendance fut observée en 2014. Par rapport à 2014, il y a eu un augmentation des problèmes de justice aussi bien des femmes que des hommes.

AVEZ-VOUS RENCONTRÉ UN OU PLUSIEURS PROBLÈMES DE JUSTICE AU COURS DES QUATRE DERNIÈRES ANNÉES ?



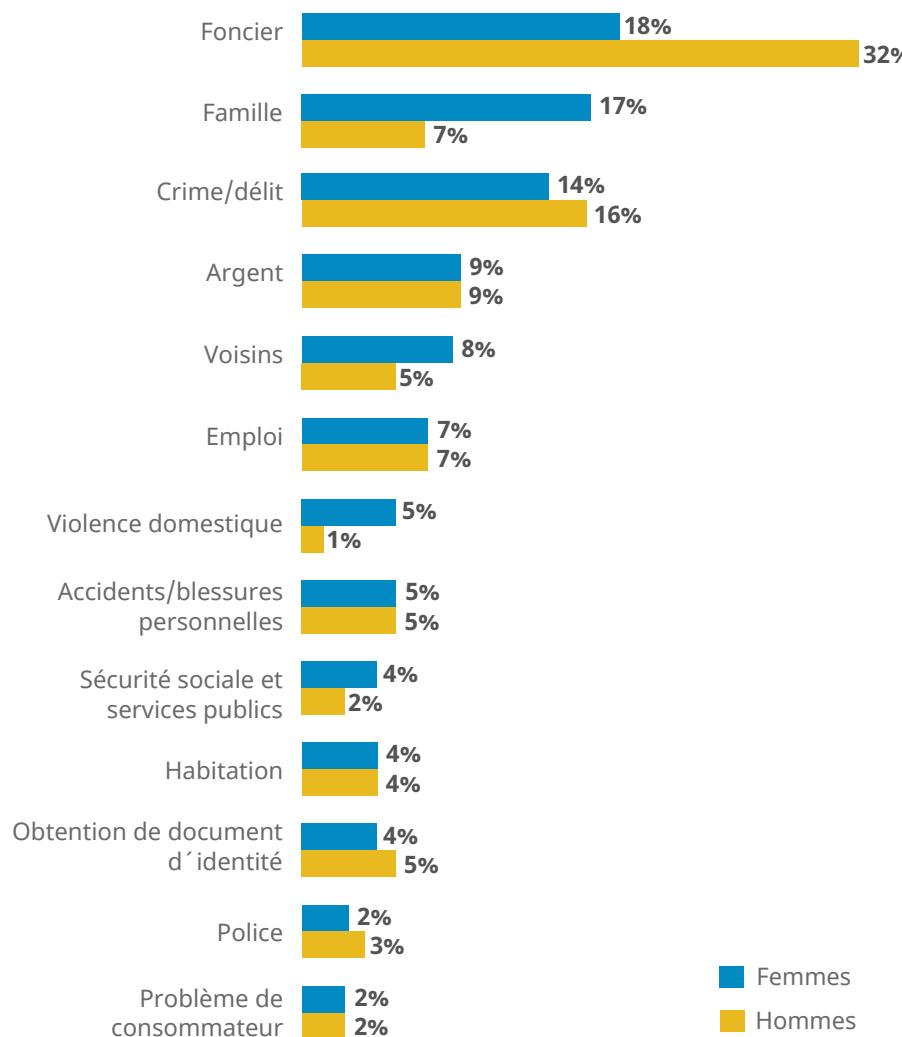
PROBLÈMES LES PLUS FRÉQUENTS



ACCÈS À LA JUSTICE POUR LES FEMMES

5

PROBLÈMES DE JUSTICE LES PLUS GRAVES



- La famille, le foncier et le crime/délit sont les catégories de problèmes les plus répandues et les plus graves pour les femmes.
- Les femmes sont confrontées à plus de problèmes familiaux que les hommes, tandis que ces derniers font face à beaucoup plus de problèmes fonciers.
- 66% des femmes font état de cas de violence domestique.
- En termes de crime/délit, les femmes souffrent principalement de vols (60%) et de crimes violents (28%). Les hommes, eux, souffrent également de crimes violents, mais moins souvent (15%).
- En termes de problèmes familiaux, les femmes souffrent principalement de divorce ou de séparation (40%), de mariages précoces (27%) et de violences contre les enfants (22%).



ACCÈS À LA JUSTICE POUR LES FEMMES

5

Le point de vue des acteurs de la justice sur le divorce

Au Mali, le taux de divorce semble être à la hausse. Il se produit dans toutes les couches de la société, touchant à la fois les jeunes et les vieux. Il existe une série de causes au divorce, qui sont la pauvreté, la maladie, la discorde avec les beaux-parents, la violence familiale et la polygamie. Toutefois, les motifs de divorce diffèrent selon la durée du mariage. Par exemple, la polygamie est plus souvent une cause de divorce pour les couples ayant plusieurs années de mariage. L'arrivée d'une nouvelle épouse peut être source de jalousie et de tensions dans le mariage, surtout si elle est mieux traitée que la première épouse. Les nouveaux mariés, en revanche, ont tendance à divorcer à cause de la pauvreté.

De manière générale, plus de femmes que d'hommes cherchent à divorcer. Elles le font souvent à cause de la violence domestique, à savoir la violence mentale, physique et psychologique. Les femmes ont également tendance à se sentir isolées et confinées chez elles. Par exemple, Mopti connaît des niveaux

de migration interne particulièrement élevés d'hommes pour chercher du travail ailleurs. En conséquence, les foyers restent à la charge des femmes en attendant le retour de leur mari. Certaines en ont assez d'attendre et demandent le divorce.

Avant d'aller au tribunal, les Maliens tentent souvent de résoudre leurs problèmes de divorce de manière informelle. Ils recherchent des conseils auprès de leur réseau personnel, tels les membres de leur famille et leurs amis, comme le confirment les données de l'enquête JNS. Les chefs de village et les anciens sont également souvent consultés. Quand les cas de divorce arrivent au niveau de la justice, c'est le plus souvent en dernier recours:

«C'est après l'échec des membres de leurs familles et lorsque toutes les voies de réconciliation ont été épuisées que les couples vont en justice. Ils ne viennent au tribunal que comme pour remplir une formalité.»



ACCÈS À LA JUSTICE POUR LES FEMMES

5

«Les conséquences du divorce sont lourdes. Il y a tellement de personnes affectées. C'est pourquoi, avant d'entamer les procédures judiciaires, nous demandons aux parties d'aller consulter les anciens de leur quartier afin de se réconcilier. Nous les supplions souvent de le faire.”

Bien que le couple soit soumis à des pressions pour rester ensemble, c'est généralement sur la femme que le fardeau est plus lourd en raison des normes socioculturelles :

«Quand une femme rencontre des difficultés chez elle, les gens lui demandent d'être tolérante et patiente. À la fin, elle en meurt.”

Les femmes ont également tendance à être défavorisées sur le plan structurel. Après le mariage, seul le mari reçoit une copie de l'acte de mariage. Cela peut causer des problèmes plus tard chez les femmes, car elles ne peuvent pas entamer de procédure de divorce sans fournir une copie du certificat de mariage.

Les acteurs de la justice estiment que les jeunes d'aujourd'hui, en particulier les filles, ne sont pas préparées au mariage :

«À mon avis, beaucoup de filles se marient sans y être préparées. Les femmes devraient bien préparer leurs filles au mariage. »

«De nos jours, les jeunes filles ne sont pas préparées au mariage. Nos enfants n'ont pas reçu une bonne éducation de base par rapport au mariage. »

Ils observent un manque évident d'orientation et d'assistance de la part des parents. En conséquence, ce sont généralement les jeunes mariés qui demandent le divorce. Auparavant, les membres de la famille apportaient un soutien aux jeunes mariés. Ils lesaidaient à résoudre divers types de problèmes, en particulier par rapport à la complexité de la polygamie, et enseignaient aux enfants les rôles respectifs que les hommes et les femmes jouent :

«Les parents oublient de donner des conseils à leurs enfants à l'approche du jour du mariage, tellement ils sont concentrés sur le processus de mariage. Certaines femmes mariées rejoignent leurs maris sans recevoir de conseils de leurs parents.”

La préparation au mariage est l'une des recommandations clés formulées par les parties prenantes de la justice pour améliorer la situation de divorce : c'est-à-dire que les futurs époux doivent être mieux préparés au cours des mois précédent leur mariage à travers des séances d'information. Au cours de ces sessions, on leur dira ce que le mariage signifie, en quoi il consiste.

«Nous ne savons plus ce qu'est le mariage. Auparavant, le mariage était sacré. Jusqu'à ce que nous comprenions ce qu'est le mariage, ce sera difficile. De nos jours, les gens ne sont pas préparés au mariage. »

Les acteurs de la justice reconnaissent également l'importance du système de justice informel dans les affaires de divorce. Ils estiment que les systèmes informels et formels doivent bien se compléter. Il faudrait plus d'effort pour réunir les deux systèmes :

“Si la justice informelle occupait une place au tribunal, je pense que ce serait une bonne chose.”

Globalement, le divorce est fortement découragé et perçu négativement dans la société malienne. Cela est vrai aussi bien du point de vue des réseaux personnels que des institutions. Alors que la loi prévoit des procédures de divorce pour les Maliens, elle prévoit également des étapes en vue de la réconciliation, comme en témoigne la «tentative de conciliation» obligatoire devant les tribunaux.

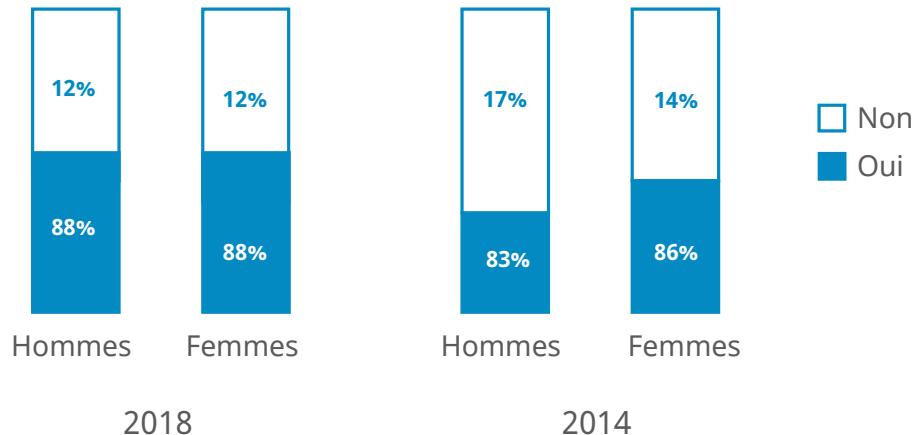


ACCÈS À LA JUSTICE POUR LES FEMMES

5

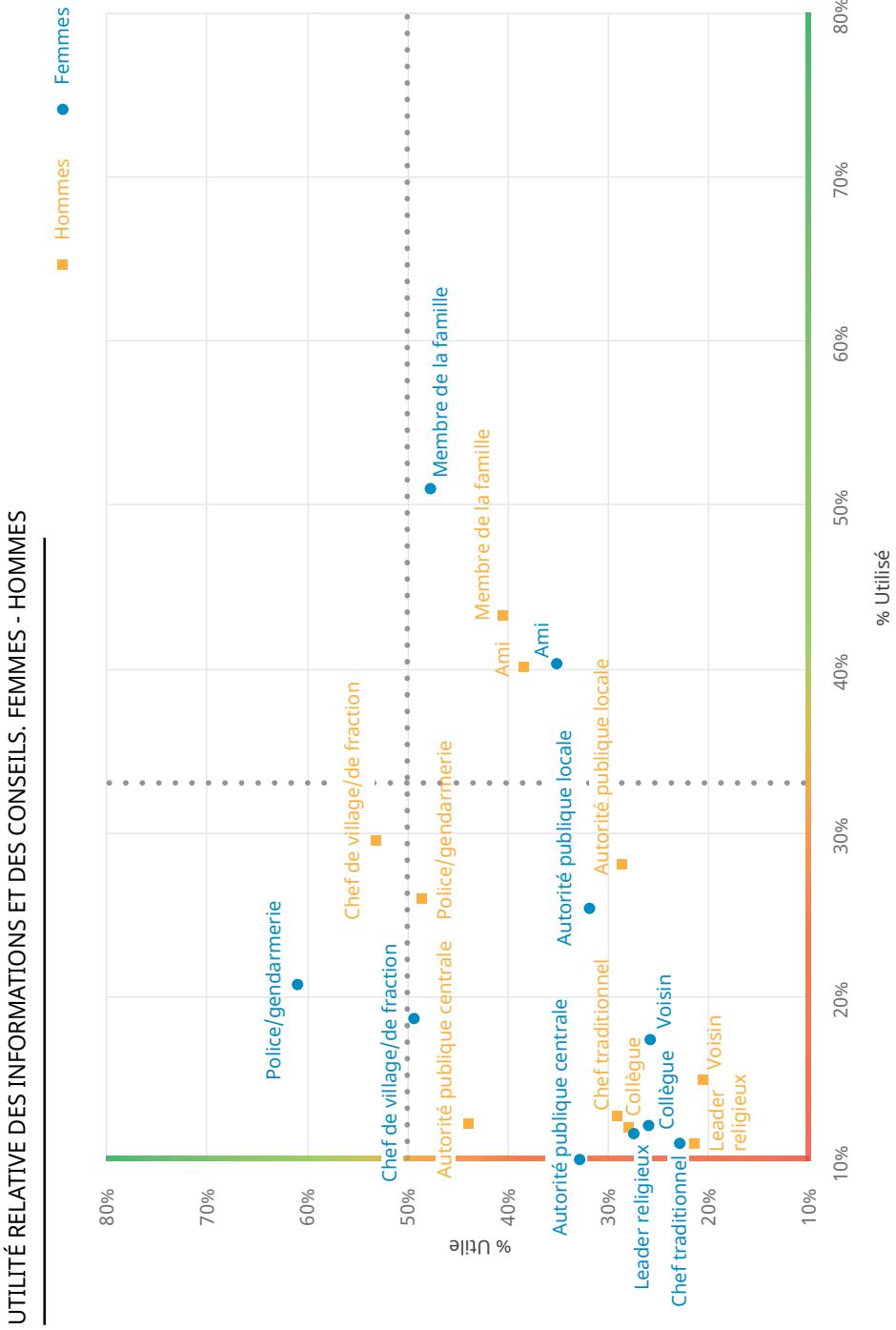
Recherche d'informations et de conseils juridiques

AVEZ-VOUS CHERCHÉ DES INFORMATIONS ET DES CONSEILS JURIDIQUES ?



Tandis que, en 2014, les femmes cherchaient plus souvent des

informations et des conseils juridiques que les hommes, ces derniers ont rattrapé leur retard en 2018.



ACCÈS À LA JUSTICE POUR LES FEMMES

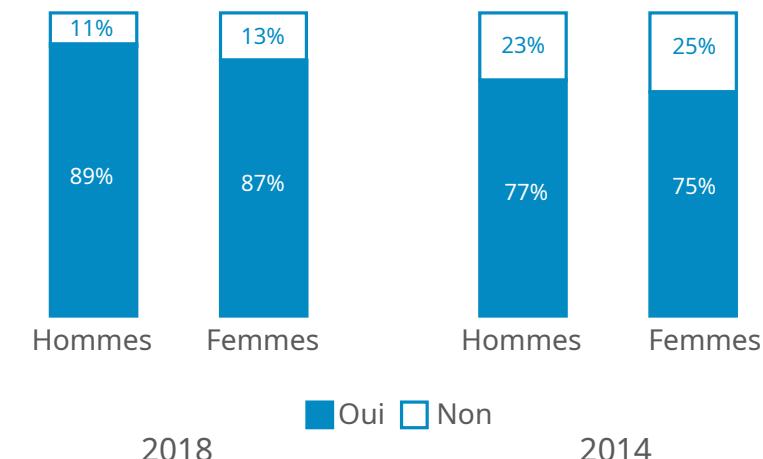
5



Les membres de la famille sont les sources d'informations juridiques et de conseils les plus fréquemment consultées par les hommes et les femmes, suivis par les amis. Toutefois, les femmes, plus que les hommes, estiment que les conseils et informations donnés par les membres de la famille sont plus utiles pour résoudre leurs problèmes. Bien que la police ne soit pas la source d'information la plus fréquemment consultée, aussi bien les hommes que les femmes, en particulier ces dernières, les trouvent plutôt utiles. Les hommes consultent les chefs traditionnels plus souvent que les femmes. Et ils trouvent, un peu plus que les femmes, qu'ils constituent des sources utiles.



AVEZ-VOUS ENTREPRIS UNE QUELCONQUE ACTION POUR RÉSOUDRE VOTRE PROBLÈME ?



Neuf femmes et hommes sur 10 prennent des actions concrètes pour résoudre leurs problèmes. , D'ailleurs, plus de personnes prennent des mesures pour résoudre leurs problèmes en 2018 qu'en 2014. Il n'y a pas non plus de différence dans la fréquence à laquelle les hommes et

les femmes recourent aux actions individuelles ou consultent leur réseau personnel pour résoudre leurs problèmes. Toutefois, 65% des hommes font appel à des institutions, alors que seulement 61% des femmes le font.

Prise d'actions

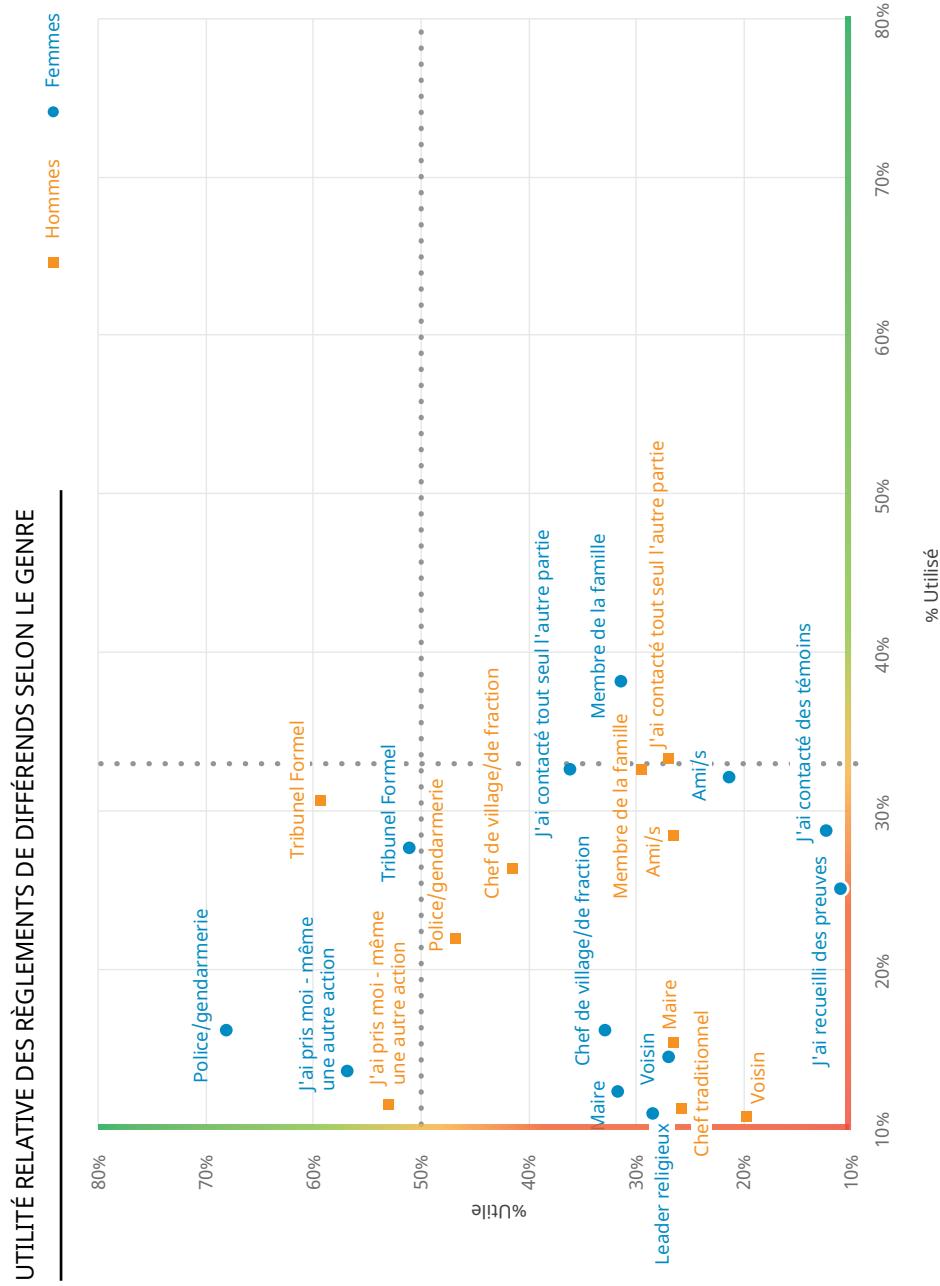
L'histoire de Hawa

J'étais en état de grossesse de six mois, et encore au lycée, quand j'ai épousé Abdoulaye. Tout allait bien au début du mariage jusqu'au moment où il a commencé à rentrer à la maison très tard la nuit. Quand j'ai essayé d'attirer son attention sur ce fait, il n'en tenait pas compte. Au contraire, il se vantait d'être libre d'aller à son gré et de rentrer à la maison quand il voulait. Il voulait montrer qu'il était indépendant et n'était en aucun cas soumis à moi.

Très vite, un autre problème devait surgir. En effet, je constatais que mon mari ne s'acquittait d'aucune des dépenses de la famille. Tout était pris en charge par ma belle-mère, la maman de mon mari. La situation devait se compliquer davantage quand j'ai dit à mon mari mon intention de chercher une aide-domestique pour s'occuper de l'enfant étant donné que je devais aller à l'école. Il refusa catégoriquement puisqu'il n'était d'ailleurs pas d'accord que je poursuive mes études.

Nos relations se détérioraient davantage quand il commença à être violent envers moi. Pour un rien, il m'insultait et me battait. Il lui est même arrivé de me menacer de mort. C'est à cet instant que j'ai pensé à le quitter. Un beau jour, j'ai décidé de prendre mes affaires et de déménager chez mes parents avant d'entamer une procédure de divorce. Il y eut des tentatives de réconciliation de la part de la famille et des amis, mais ma décision était définitive. Au bout d'un peu plus d'un an de procédure, le divorce a enfin été prononcé. Malheureusement, il ne rend pas visite à son enfant et ne prend pas en charge ses dépenses.

Les procédures de divorce engendrent beaucoup trop de dépenses pour une femme comme moi. Il existe beaucoup de barrières aux divorces, au nombre desquelles on peut citer le manque de soutien de la famille et des parents. En effet, les gens craignent toujours de prendre la responsabilité de la séparation des conjoints. De plus, les tribunaux ont souvent tendance à ne pas prendre les femmes au sérieux, estimant qu'elles n'aiment pas rester dans les liens du mariage. La plupart du temps, ils semblent pencher du côté du mari. La femme est presque considérée comme l'esclave de ce dernier qui se conduit comme s'il l'avait achetée.



ACCÈS À LA JUSTICE POUR LES FEMMES

5

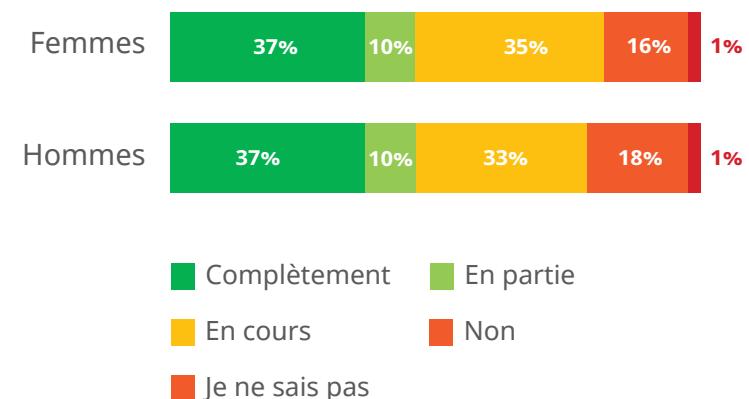
- Les femmes sont légèrement moins susceptibles de prendre des actions car elles estiment qu'elles ne pourraient pas obtenir de bons résultats.
- Bien que les tribunaux officiels ne soient pas le processus de règlement de différends le plus utilisé, ils sont considérés plus souvent comme les plus utiles. Nous avons observé le même phénomène dans d'autres pays.

• En général, il existe un schéma similaire entre les choix de résolution des conflits des hommes et des femmes. Toutefois, les deux stratégies sont remarquablement différentes : les femmes font moins appel à la police que les hommes, mais quand elles le font, elles la jugent plus utile. En ce qui concerne les chefs traditionnels, les femmes leur font moins souvent appel et les trouvent moins utiles que les hommes.



Résolution de problèmes

VOTRE PROBLÈME A-T-IL ÉTÉ RÉSOLU ?



Au Mali, il n'existe pas de différence systématique entre les hommes et les femmes en termes de résolution des problèmes, si l'on considère tous les problèmes juridiques pris ensemble. De plus, le revenu du ménage n'influence pas systématiquement les taux de résolution des conflits pour les femmes. Comparé à 2014, le taux de

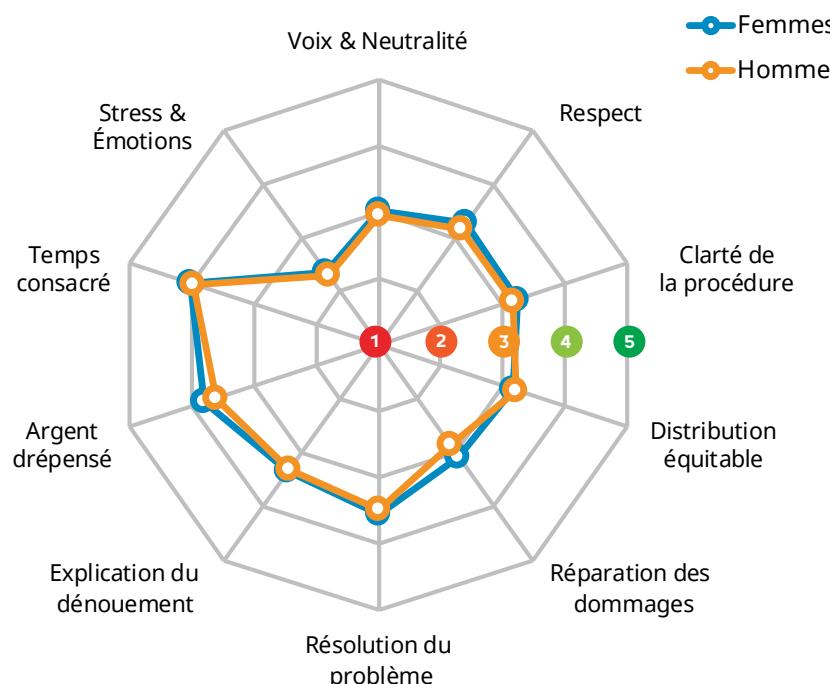
résolution pour les femmes est resté inchangé, même si le pourcentage de femmes qui a abandonné a diminué. Les taux de résolution pour les hommes, par rapport à 2014, se sont améliorés et reflètent maintenant ceux des femmes.

ACCÈS À LA JUSTICE POUR LES FEMMES

5

Coût et qualité de la justice

COÛT ET QUALITÉ DE LA PROCÉDURE JUDICIAIRE



Dans l'ensemble, les femmes n'évaluent ni mieux ni moins bien que les hommes, leur parcours de justice lorsque nous considérons l'ensemble des problèmes de justice pris ensemble. Toutefois, si nous

ne considérons que les problèmes familiaux, les femmes subissent plus de stress et d'émotions négatives que les hommes, en particulier en ce qui concerne la colère et l'humiliation.

LE PROCESSUS VOUS A-T-IL MIS EN COLÈRE ? (PROBLÈMES DE FAMILLE)

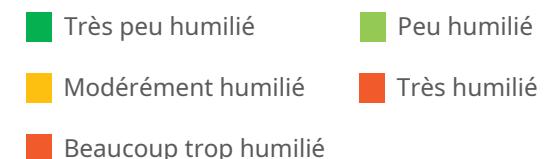




 Très peu en colère Peu en colère
 Colère modérée Très en colère
 Trop en colère

LE PROCESSUS VOUS A-T-IL FAIT VOUS SENTIR HUMILIÉ ? (PROBLÈMES DE FAMILLE)



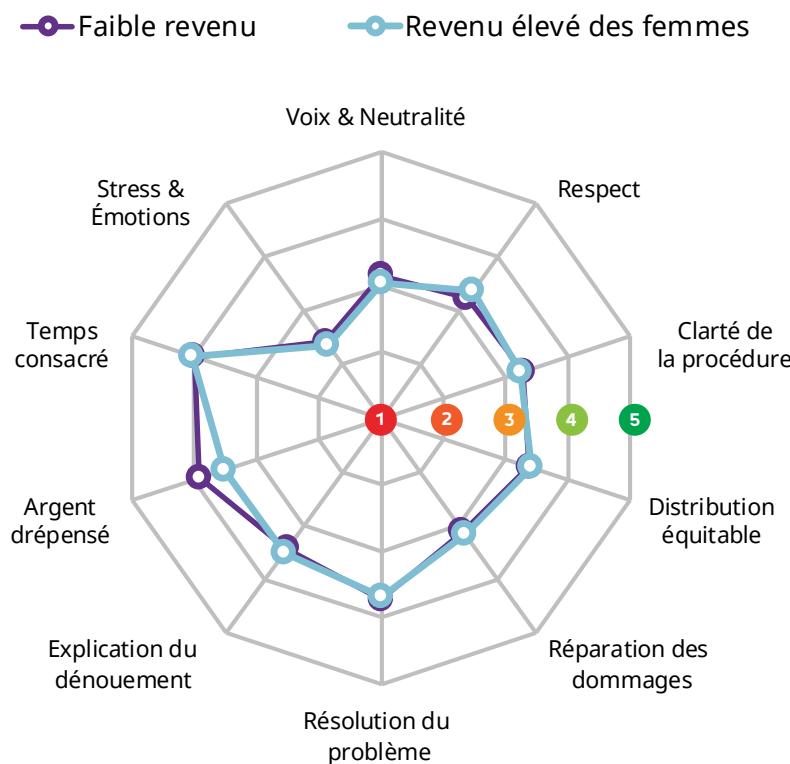


 Très peu humilié Peu humilié
 Modérément humilié Très humilié
 Beaucoup trop humilié

ACCÈS À LA JUSTICE POUR LES FEMMES

5

LES FEMMES LES PLUS DÉMUNIES S'EN
TIRENT LÉGÈREMENT MIEUX



Les femmes sont confrontées à un peu moins de problèmes que les hommes. Elles sont le plus souvent confrontées particulièrement aux problèmes familiaux, fonciers et de crimes/délits. Il n'y a pas de grandes différences dans la manière dont les femmes et les hommes recherchent des informations et des conseils juridiques. Toutefois, les femmes font moins souvent appel aux leaders religieux que les hommes. En termes de résolution de litiges, il n'y a encore que des différences mineures. Les femmes sont légèrement plus susceptibles, que les hommes, de faire appel aux membres de leur famille et moins susceptibles de faire appel aux institutions, en particulier les chefs de village. Cependant, les femmes, plus que les hommes, trouvent la police relativement plus utile. Il reste à savoir si cela est dû au rôle de la police dans les conflits familiaux.

Il n'y a pas de différence particulière dans la manière dont les femmes et les hommes vivent leur parcours de justice. Nous avons cependant souligné certaines différences liées à la colère et l'humiliation ressenties lors du processus de résolution des problèmes familiaux.

Dans l'ensemble, les données ne font ressortir aucun désavantage spécifique auquel les femmes sont confrontées (par rapport aux hommes) dans le système judiciaire. Là également, il reste à savoir si ce résultat est influencé par des facteurs comme la politesse, la peur de dire la vérité, etc.

Conclusion





6

Accès à la justice pour les jeunes Maliens

Problèmes les plus fréquents

Problèmes de justice les plus graves

Informations et conseils

Résolution de problèmes

Les jeunes Maliens et les Institutions

Accès à la justice pour les jeunes Maliens

Nous définissons les jeunes comme étant les personnes âgées de 18 à 25 ans. Dans l'enquête JNS de 2018, 1 140

personnes, soit environ 14% de tous les répondants, appartenait à ce groupe d'âge.

		Niveau de scolarisation		
		Bas	Moyen	Elevé
Femme	55%	Non scolarisé		
Homme	45%	27%	25%	26%
Urbain	40%			
Rural	60%			

En termes de problèmes de justice, les jeunes constituent une catégorie particulièrement importante. Ils ont besoin de la protection de la loi afin de réaliser leur capacité de croissance. Ils ont besoin d'accéder à une éducation

de qualité, des emplois, un logement et à des relations stables. Un système stable d'état de droit devrait garantir la sécurité, le développement personnel et une vie décente. Un manque de justice pourrait avoir un impact significatif sur le potentiel des jeunes au Mali.

Problèmes de justice des jeunes en 2018

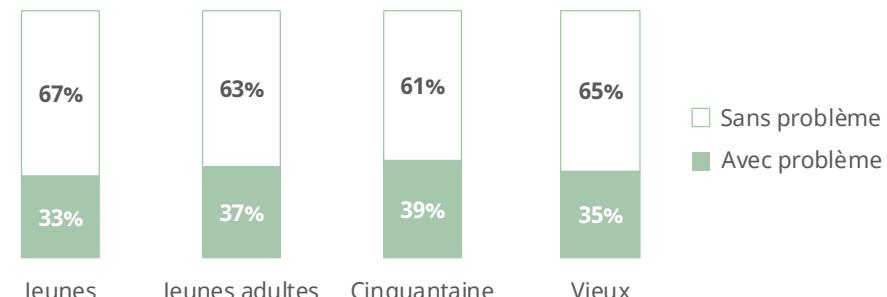
Les très jeunes sont moins susceptibles d'être confrontés à des problèmes de justice : 33% d'entre eux affirment avoir été confrontés à un ou plusieurs problèmes de justice au cours des quatre dernières années. Pour toutes les autres catégories d'âge, environ 38% des Maliens rencontrent un problème de justice.

- Les jeunes résidant en ville sont beaucoup plus exposés aux problèmes de justice. 52% des jeunes résidant en zone urbaine ont été confrontés à un ou plusieurs problèmes de justice. À titre de comparaison, seuls 26% des jeunes

en milieu rural ont signalé avoir été confrontés à un problème de justice au cours des quatre dernières années.

- L'éducation joue un rôle important dans le taux de déclaration des problèmes de justice. Plus un jeune enquêté est scolarisé, plus il est susceptible d'être confronté ou de rapporter un problème de justice. Par exemple, 45% des jeunes titulaires d'un diplôme universitaire font face à un problème de justice, mais seulement 26% des jeunes non scolarisés sont dans la même situation.

JEUNES MALIENS ET PROBLÈMES DE JUSTICE

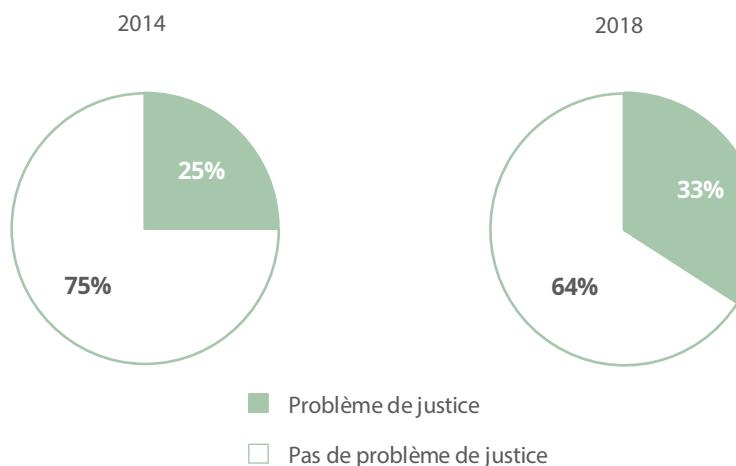


ACCÈS À LA JUSTICE POUR LES JEUNES MALIENS

6

Par rapport à 2014, l'on constate que les jeunes Maliens signalent plus de problèmes de justice en 2018. Le taux

de prévalence chez le groupe des plus jeunes est passé de 25% à 33%.



Les crimes/délits sont les problèmes de justice les plus courants rencontrés par les jeunes Maliens.

Près du quart des problèmes de justice rencontrés par les jeunes sont liés au crime/délit. À titre de comparaison, les personnes plus âgées sont deux fois moins souvent confrontées au crime/délit. Les conflits fonciers sont le type de problème de justice le plus fréquent chez les personnes de plus de 25 ans.

Les jeunes Maliens en moyenne connaissent 1,51 problème de justice. Cela signifie que la majorité des jeunes ne rencontre qu'un problème de justice

en l'espace de quatre ans. Toutefois, s'ils rencontrent plusieurs problèmes, nous leur avons demandé lequel de ces problèmes était le plus grave en termes d'impact sur la vie de la personne. Ils identifient le crime/délit comme le type de problème de justice le plus grave. Il s'agit d'un problème majeur, en particulier pour les jeunes des zones urbaines. Un tiers (33%) des jeunes Maliens confrontés à un problème de justice sont victimes de crime/délit. À titre de comparaison, le crime/délit est le problème le plus grave pour 17% des jeunes des zones rurales.

Type de problèmes de justice les plus fréquents	Problèmes de justice les plus graves
Crime/délit	24%
Problèmes de famille	11%
Conflits avec les voisins	8%
Différends liés à l'argent	9%
Problèmes fonciers	9%
Problèmes d'emploi	7%

En 2014, la répartition des problèmes juridiques les plus graves concernant les jeunes maliens paraissait similaire

au tableau ci-dessus, à l'exception notable des problèmes fonciers, qui étaient les plus graves à l'époque.



ACCÈS À LA JUSTICE POUR LES JEUNES MALIENS

6

Informations et conseils

Les jeunes ont des besoins spécifiques en matière de résolution de problèmes de justice. En général, ils n'ont pas assez d'expérience de vie pour régler des différends, les problèmes de justice en particulier. Cela soulève l'importance d'une information accessible et précise par rapport au crime/délit, les conflits avec les membres de la famille et tous les autres problèmes de justice auxquels les jeunes sont confrontés.

La plupart des jeunes cherchent des informations ou des conseils pour

résoudre leurs problèmes de justice. 84% des personnes confrontées à un problème de justice cherchent des informations juridiques. En 2014, 86% des jeunes Maliens ont activement recherché des informations.

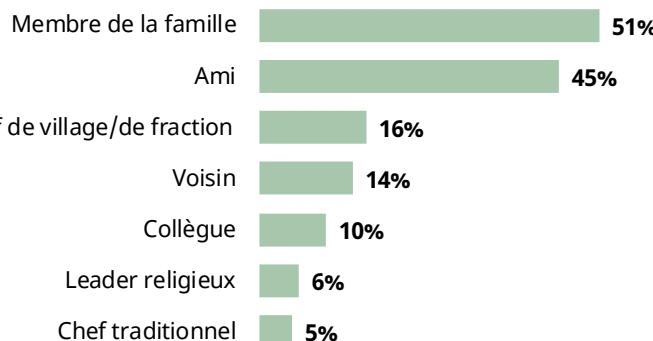
Presque tous les jeunes qui cherchent activement des informations par rapport à leurs problèmes de justice font appel à quelqu'un de leur réseau personnel. Le plus souvent, les sources de telles informations sont les membres de la famille, les amis ou les voisins.

Les jeunes Maliens sont actifs dans la recherche d'information et de conseils auprès de sources institutionnelles. Toutefois, seulement 4% des informations formelles sont fournies par des juristes. Si nous ajoutons à cela les parajuristes et les organisations d'aide juridique (BAJJ), nous constatons que 7% des informations sont fournies par un conseiller professionnel ou quelqu'un ayant reçu une formation en résolution de problèmes de justice.

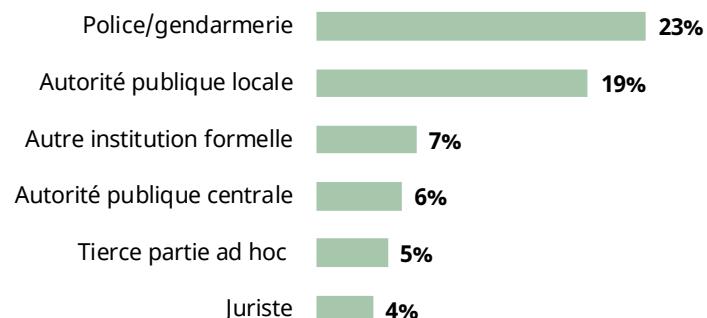
La police est l'institution officielle la plus souvent consultée comme source d'informations et de conseils par les jeunes Maliens. Apparemment, ce choix est prédéterminé par le fait que le crime/délit est le problème le plus courant et le plus grave auquel sont confrontés les jeunes.

Les autorités publiques locales comme les maires sont les deuxièmes groupes les plus consultés.

CONSEILS JURIDIQUES DU RÉSEAU PERSONNEL



INFORMATIONS ET CONSEILS JURIDIQUES PROVENANT DES INSTITUTIONS



ACCÈS À LA JUSTICE POUR LES JEUNES MALIENS

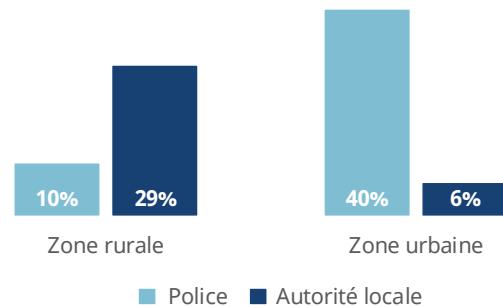
6

Les jeunes des zones rurales sont plus susceptibles de consulter les autorités publiques locales

Il existe une différence notable dans la manière dont les jeunes des zones urbaines et rurales cherchent des informations pour résoudre leurs problèmes de justice. Les jeunes des villes cherchent principalement à obtenir des informations auprès de la police, tandis que les jeunes ruraux

s'adressent aux autorités locales. Cependant, il convient de noter que les jeunes des zones urbaines sont confrontés à plus de crimes que ceux des zones rurales (33% contre 17%), alors que ces derniers sont confrontés à plus de conflits fonciers.

COMPARAISON ENTRE LE RECOURS À LA POLICE ET AUX AUTORITÉS PUBLIQUES LOCALES



La radio (12% des jeunes ayant des problèmes) et la télévision (8%) sont les médias les plus utilisés pour obtenir des informations sur la résolution d'un problème de justice. Peu de jeunes utilisent les réseaux sociaux ou d'autres ressources d'Internet pour avoir une meilleure idée de leurs options afin de résoudre leurs problèmes de justice.

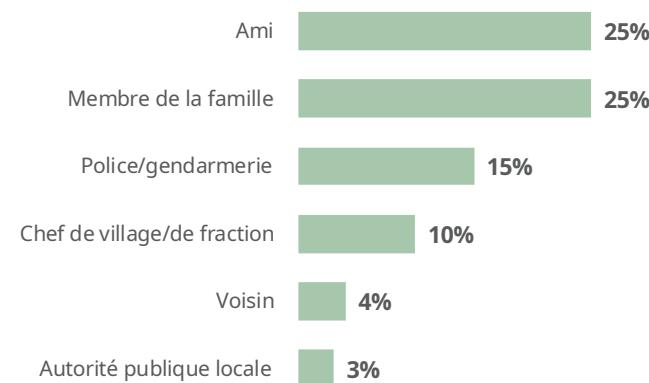
Dans l'ensemble, les jeunes Maliens cherchent activement des informations et des conseils juridiques. En moyenne, les jeunes ont recours à 2,2 sources. Ce taux est moins que les répondants des autres groupes d'âge (moyenne de 2,7 sources), mais il demeure le signe d'une stratégie active de résolution de problèmes.

Le réseau personnel comme source d'information la plus utile

Les amis et les membres de la famille sont perçus comme les sources d'information et de conseil les plus utiles pour résoudre les problèmes de justice. La police et les chefs de village sont les sources les plus utiles parmi les sources institutionnelles. Là encore, il existe une différence notable entre les jeunes urbains et

ruraux. Les premiers sont beaucoup plus susceptibles d'aller à la police pour obtenir des informations sur la manière de traiter et de résoudre un crime/délit. Les jeunes ruraux, eux, affirment qu'après les membres de la famille et les amis, les chefs de village sont la source d'informations et de conseils juridiques la plus utile.

SOURCES D'INFORMATION LES PLUS UTILES



ACCÈS À LA JUSTICE POUR LES JEUNES MALIENS

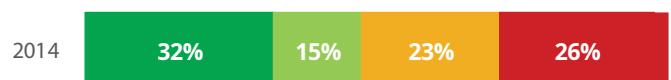
6

Comment les jeunes résolvent-ils leurs problèmes de justice ?

En 2014, l'étude avait révélé que la grande majorité (76%) des jeunes s'engageait sur un parcours juridique afin de résoudre leurs problèmes de justice. En 2018, cette tendance est toujours d'actualité : 81% des jeunes interrogés ont eu recours à un mécanisme de résolution des conflits formel ou informel. Ce niveau d'activité est légèrement inférieur à celui des autres groupes d'âge, mais indique clairement une attitude active à l'égard des problèmes de justice.

Lorsque de jeunes Maliens tentent de résoudre leurs problèmes de justice, moins de la moitié d'entre eux parviennent à le faire complètement ou partiellement. À cet égard, les résultats des enquêtes de 2014 et 2018 sont presque identiques. Il y a peu de différence dans la distribution du degré de résolution ou non des problèmes.

VOTRE PROBLÈME A-T-IL ÉTÉ RÉSOLU ?



■ Complètement ■ En partie ■ En cours ■ Non

Que font les jeunes Maliens pour résoudre les problèmes de justice ?

Les jeunes Maliens tentent de résoudre leurs problèmes en impliquant quelqu'un de leur environnement immédiat ou en entreprenant eux-mêmes des actions. 77% des personnes qui agissent ont recours à une forme d'action individuelle, 83% cherchent de l'aide auprès de leur réseau personnel et 58% ont recours à des institutions.

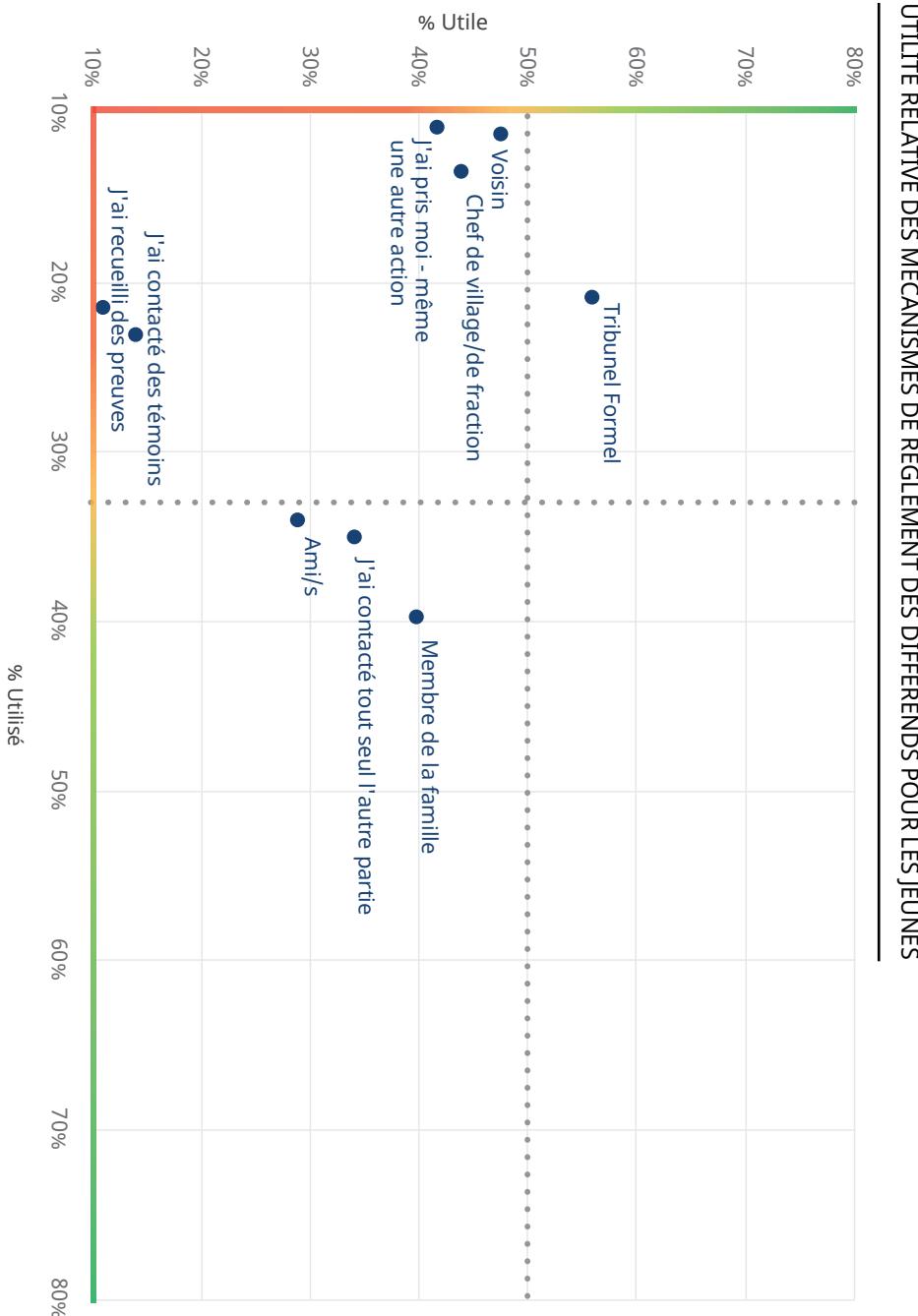
Le plus souvent, les jeunes demandent à un membre de la famille d'intervenir,

contactent l'autre partie ou impliquent un ami dans la résolution du conflit. D'autres moyens couramment utilisés pour traiter les problèmes de justice consistent à contacter un témoin, rassembler des preuves ou classer une affaire.

Environ 15% seulement des jeunes qui prennent des actions vont voir un chef de village, un leader religieux ou un chef traditionnel pour la résolution de leur différend.



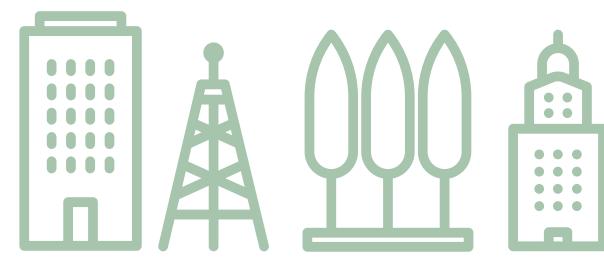
Les jeunes Maliens et les Institutions



Les tribunaux officiels et la police sont les institutions les plus fréquemment sollicitées par les jeunes Maliens. Les juristes et les organisations d'aide juridique sont rarement sollicités.

Encore une fois, il y a une différence notable entre les jeunes ruraux et urbains. Les jeunes des villes qui

prennent une forme d'action ont plus recours à la police que leurs homologues des zones rurales (35% et 8%, respectivement). En milieu rural, les jeunes ont recours aux tribunaux officiels (23%), aux tribunaux communautaires (8%) et aux maires (8%).



ACCÈS À LA JUSTICE POUR LES JEUNES MALIENS

6

Mécanismes les plus utiles pour résoudre les problèmes des jeunes

Alors que de nombreux jeunes prennent des actions individuelles ou font appel à leur réseau personnel, ils ne trouvent pas nécessairement ces stratégies utiles pour résoudre leurs conflits. Les institutions telles que les tribunaux officiels et la police

sont moins souvent sollicitées, mais la plupart des jeunes qui leur font appel trouvent que ce sont les mécanismes les plus utiles parmi tous ceux qu'ils utilisent, conformément à la tendance du chapitre sur le règlement des différends.



Coûts et qualité du règlement des litiges

Globalement, la justice ne répond pas aux attentes des jeunes Maliens. Lorsqu'on leur demande par rapport à la qualité de la procédure des recours judiciaires disponibles, les jeunes donnent généralement un score très bas. La justice procédurale, la justice interpersonnelle et la justice d'information reçoivent toutes le score 3, soit le milieu de l'échelle.

Nous constatons des scores similaires pour la qualité des résultats des parcours de justice. Seule la dimension permettant de déterminer si le problème a été résolu obtient des résultats légèrement meilleurs.

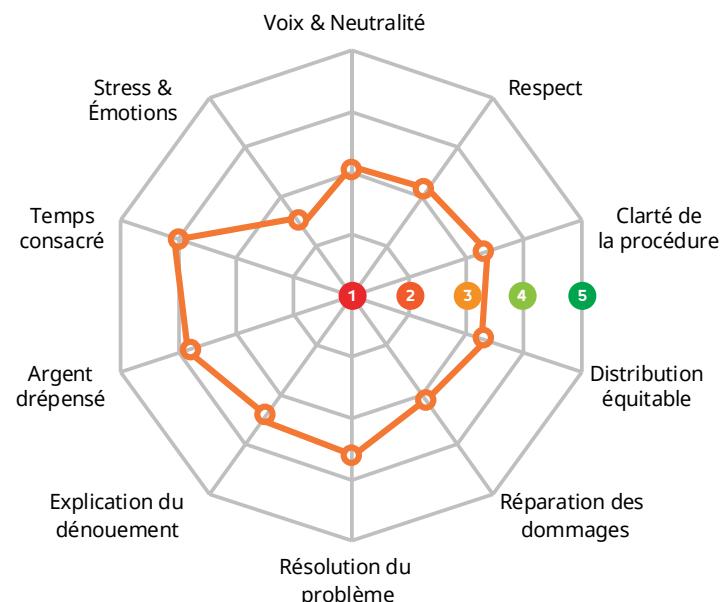
Pour la plupart des jeunes qui ont dû faire face à un problème de justice, la résolution des conflits ne coûte pas trop en temps et en argent. Cela n'est pas surprenant si l'on considère que la plupart des jeunes utilisent une forme d'entraide ou un processus informel pour résoudre leurs problèmes de justice. Le stress et les émotions négatives constituent le fardeau le plus lourd que vivent les jeunes lors du processus judiciaire.



ACCÈS À LA JUSTICE POUR LES JEUNES MALIENS

6

COÛT ET QUALITÉ DE LA JUSTICE POUR LES JEUNES



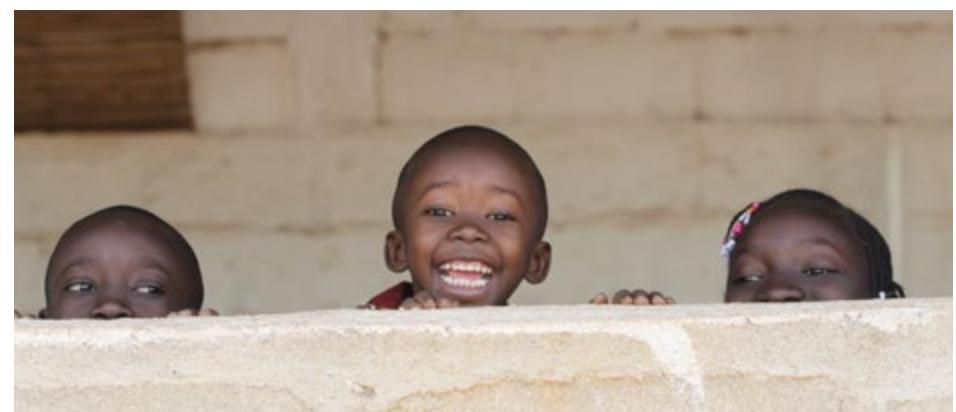
Les jeunes des zones rurales font état de coûts affectifs plus élevés dans leur parcours de justice. Ils sont également moins satisfaits de l'aspect équité distributive des résultats.

Il existe des différences considérables dans la manière dont les jeunes évaluent les coûts et la qualité des divers types de résolution de conflits. Lorsque les mécanismes (les plus utiles) sont regroupés en approches institutionnelles, d'entraide et de réseau personnel, nous constatons beaucoup de différences.

Les processus organisés par le réseau personnel tels que les membres de la famille, les amis, les chefs de village et les leaders religieux sont perçus comme plus justes. Ces parcours de justice sont considérés comme plus aptes à résoudre le problème avec un résultat équitablement partagé entre les parties en conflit.

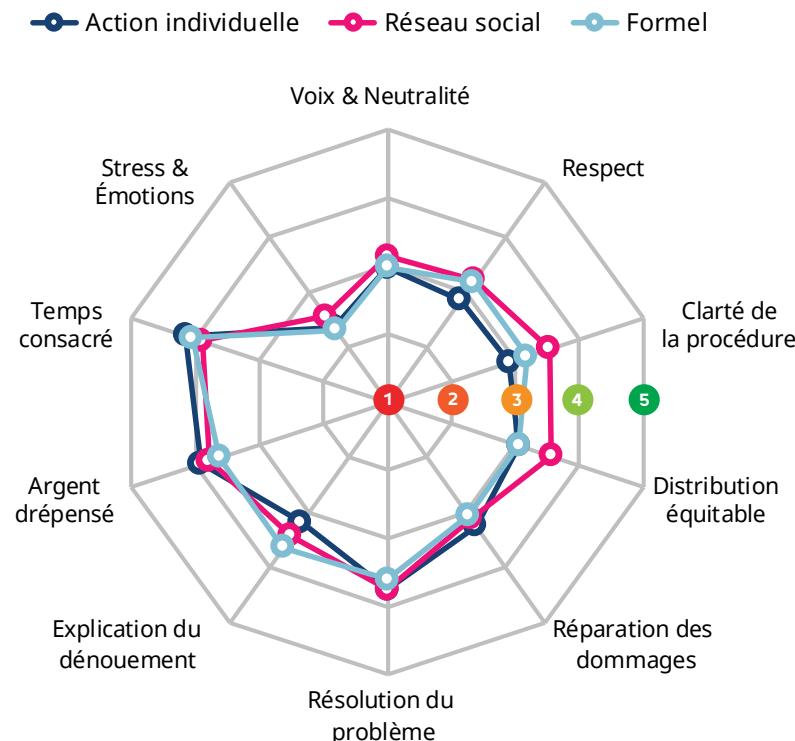
Les actions individuelles et les institutions obtiennent des scores assez faibles pour l'équité du processus. Les jeunes ne sentent pas que leurs voix sont entendues et qu'ils sont traités impartiallement lors des processus de résolution des problèmes.

Les mécanismes formels tels que les tribunaux et les magistrats/avocats peuvent encore être améliorés en termes de processus et de résultats. Ces mécanismes sont perçus comme plus coûteux et sont également sources de plus de stress et d'émotions négatives pour les jeunes qui y recourent.



ACCÈS À LA JUSTICE POUR LES JEUNES MALIENS

6

EVALUATION DE LA JUSTICE SELON LE
RÈGLEMENT DES LITIGES POUR LES JEUNES

Par rapport à 2014, l'on constate en 2018 une augmentation significative des problèmes de justice auxquels sont confrontés les jeunes.

Comparativement aux personnes d'autres groupes d'âge, les jeunes sont légèrement moins susceptibles de rapporter un problème de justice. Cela pourrait être dû au fait qu'ils ne participent pas encore pleinement aux interactions sociales et économiques qui sont sources de problèmes : famille, travail, propriété. Mais cela pourrait aussi être dû à un niveau de scolarisation moins élevé, à la prise de conscience des problèmes de justice ainsi que la manière dont ils sont résolus.

Les jeunes des zones urbaines cherchent surtout des informations auprès de la police. Les jeunes des zones rurales s'adressent aux autorités communales.

Les jeunes sont actifs dans leurs stratégies de résolution des conflits. Par rapport à 2014, il y a une tendance

légère mais positive de jeunes prenant de plus en plus de mesures actives pour résoudre leurs problèmes de justice.

Un peu moins de la moitié des problèmes de justice auxquels sont confrontés les jeunes sont décrits comme totalement ou partiellement résolus.

Les tribunaux et la police sont les mécanismes formels bénéficiant de la préférence des jeunes pour le règlement des différends.

Les jeunes des villes ont davantage recours à la police que leurs homologues des zones rurales. En milieu rural, ils ont recours aux tribunaux, aux autorités publiques locales et aux maires.

L'accessibilité et l'équité des procédures judiciaires existantes peuvent être considérablement améliorées. Les jeunes donnent des scores moyens aux processus et résultats de la justice. Le stress et les émotions négatives sont les principales conséquences des parcours judiciaires.

Conclusions

L'histoire d'Aminata

Je rêvais de construire un centre de santé et de m'installer à mon propre compte. Pour ce faire, j'ai décidé d'emprunter 1 500 000 FCFA à la banque pour acheter deux parcelles de terre avec deux jeunes hommes. Mais au moment de commencer la construction, grande fut ma surprise de constater que les parcelles avaient été vendues à une autre personne. Les deux jeunes me donnèrent deux autres parcelles, avec le même résultat.

Avec l'échec de la troisième tentative, j'en ai eu assez et décidai d'aller porter plainte à la police. Cette dernière a promis de m'aider à retrouver les deux jeunes hommes. Malgré les nombreuses dépenses que j'ai dû faire au niveau de la police, celle-ci n'a pas réussi à appréhender les coupables. Finalement, l'un des jeunes s'est rendu volontairement à la gendarmerie et m'a remboursé tout ce qu'il me devait.

Quant au deuxième, il a fallu l'intervention de la gendarmerie pour l'arrêter. Il a reconnu les faits devant le tribunal et le juge a décidé de lui donner trois mois de délai pour qu'il me rembourse. Mais il ne l'a jamais fait. Il a même affirmé qu'il ne me remboursera pas et que je pouvais aller me plaindre où je voulais.

Désespérée, je décidai de prendre mon mal en patience et de m'en remettre à Dieu. La personne en charge de l'affaire au niveau du tribunal m'a même dit que ce n'était pas de son devoir d'aller à la recherche du coupable et de le faire payer pour le crime. Depuis lors, j'ai perdu tout espoir de trouver une solution à mon problème. Malgré tout l'argent que j'ai dépensé dans la procédure, le résultat est désespérant. Si j'avais une personne bien placée pour m'aider, un colonel par exemple, je suis sûre que n'aurais pas tant souffert.

Je suis déçue par le système judiciaire de ce pays. Comment est-il possible que le jeune homme ait reconnu les faits et que la justice ne soit pas capable de me mettre dans mes droits ? Nous, les pauvres, ne comptons que sur la justice pour nous protéger. Mais si celle-ci ne répond pas à ces attentes, alors la situation devient vraiment intolérable pour nous.



7

**La confiance dans le
système judiciaire
et l'autonomisation
juridique**



La confiance dans le système judiciaire et l'autonomisation juridique

Les Maliens font-ils confiance à leur gouvernement, à la police et aux organisations d'aide juridique ? Considèrent-ils que la justice coûte trop cher ? Sont-ils autonomes face à

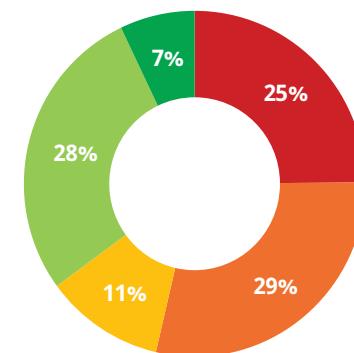
un problème de justice ? Ce chapitre explore ces questions et toutes les autres questions connexes. De plus, nous essayons de voir s'il ya eu des changements entre 2014 et 2018.



La confiance dans le système de justice est faible

Afin de déterminer si les Maliens et Maliennes ont confiance en leur système judiciaire, nous leur avons demandé d'indiquer s'ils étaient d'accord avec certaines affirmations concernant l'ensemble du système judiciaire et des acteurs individuels.

JE FAIS CONFIANCE AU SYSTÈME JUDICIAIRE MALIEN



- Pas du tout d'accord
- Pas d'accord
- Ni l'un ni l'autre
- D'accord
- Tout à fait d'accord

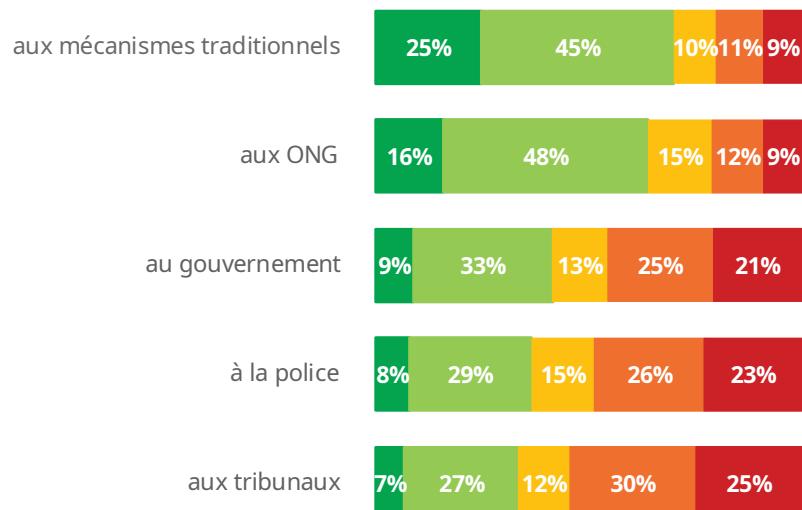
Dans l'ensemble, la confiance dans le système judiciaire malien n'est pas très grande. Seule une personne sur trois a confiance dans le système judiciaire. Elle est légèrement plus élevée chez les femmes que chez les hommes (36% des femmes sont d'accord ou tout à fait d'accord avec l'affirmation ci-dessus, contre seulement 31% des hommes).

Afin de voir si certains membres de l'administration de la justice bénéficient de plus de confiance que d'autres, nous avons posé quelques questions complémentaires sur la confiance dans des institutions et organisations spécifiques.

LA CONFIANCE DANS LE SYSTÈME JUDICIAIRE ET L'AUTONOMISATION JURIDIQUE

7

JE FAIS CONFIANCE



- █ Tout à fait d'accord █ D'accord
- █ Ni l'un ni l'autre █ Pas d'accord
- █ Pas du tout d'accord

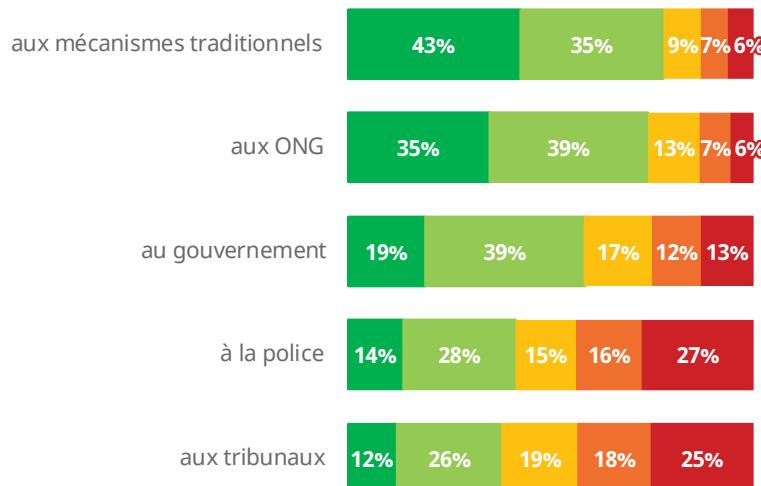
- Les Maliens ont beaucoup plus confiance dans les mécanismes traditionnels de résolution des conflits et les ONG que dans les institutions officielles (gouvernement, police, tribunaux officiels).

- Les femmes ont un peu plus confiance dans les institutions officielles que les hommes.

- Les Maliens vivant dans les zones rurales accordent plus de confiance au gouvernement et aux mécanismes traditionnels de justice que ceux vivant dans des zones urbaines.

Notons qu'en 2018, les entretiens ont été menés quelques mois avant le début de la campagne pour l'élection présidentielle. Cela pourrait avoir influencé la confiance des populations dans le gouvernement, dans un sens comme dans l'autre.

JE FAIS CONFIANCE... (2014)



- █ Tout à fait d'accord █ D'accord
- █ Ni l'un ni l'autre █ Pas d'accord
- █ Pas du tout d'accord

Il semble que le niveau de confiance dans la plupart des acteurs du système judiciaire se soit détérioré

depuis 2014 (en particulier pour les mécanismes traditionnels, les ONG et le gouvernement).

LA CONFIANCE DANS LE SYSTÈME JUDICIAIRE ET L'AUTONOMISATION JURIDIQUE

7

Perception que les tribunaux protègent les riches et puissants

La majorité des gens s'accordent pour dire que les tribunaux protègent généralement les riches et les

puissants. La méfiance observée envers les tribunaux pourrait être due au fait que la plupart des gens croient que les tribunaux favorisent les riches.

LES TRIBUNAUX PROTÈGENT GÉNÉRALEMENT LES RICHES ET PUISSANTS



■ Pas du tout d'accord

■ Ni l'un ni l'autre

■ Tout à fait d'accord

■ Pas d'accord

■ D'accord

Comme on pouvait s'y attendre, les personnes ayant un revenu élevé ont moins tendance à penser que les tribunaux protègent généralement les riches et les puissants, contrairement à ceux ayant un revenu plus bas.

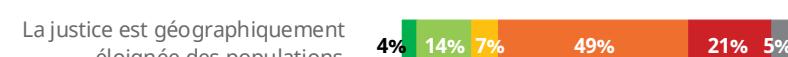
Toutefois, la différence est très minime. 82% de la tranche de revenu faible est d'accord avec l'affirmation, tandis que 77% de la tranche de revenu élevé est d'accord avec l'affirmation (2018).

Perceptions que les procédures sont longues et coûteuses

La majorité des Maliens s'accordent pour dire que les procédures judiciaires sont longues, compliquées et

méconnues de la population. La justice est trop chère, corrompue et éloignée des justiciables.

ÉVALUATION DU SYSTÈME JUDICIAIRE



■ Pas du tout d'accord ■ Pas d'accord
 ■ Ni l'un ni l'autre ■ D'accord
 ■ Tout à fait d'accord ■ Refuse de répondre

LA CONFIANCE DANS LE SYSTÈME JUDICIAIRE ET L'AUTONOMISATION JURIDIQUE

7

- Nous n'avons trouvé aucune différence entre les femmes et les hommes par rapport à ces questions.
- Les personnes ayant un revenu élevé sont légèrement plus positives sur tous les aspects du système judiciaire.
- Les habitants des zones rurales sont le plus souvent d'accord par rapport au fait que la justice est géographiquement éloignée des

- citoyens (73% sont d'accord ou sont tout à fait d'accord dans les zones rurales contre 61% dans les zones urbaines).
- Les personnes ayant un niveau de scolarisation supérieur évaluent le système judiciaire plus négativement par rapport à la plupart des aspects (sauf la distance géographique).

Autonomisation juridique

Nous comprenons l'autonomisation juridique comme la confiance d'une personne dans ses propres capacités à faire face avec succès aux problèmes juridiques. La confiance est un indicateur de la mesure dans laquelle une personne se sent capable d'utiliser la loi pour faire avancer son épanouissement. Afin de déterminer si les Maliens se sentent légalement habilités sur le plan juridique, nous avons présenté aux répondants plusieurs scénarios de problèmes juridiques et leur avons demandé d'évaluer leurs chances d'obtenir une

solution équitable à ce problème.

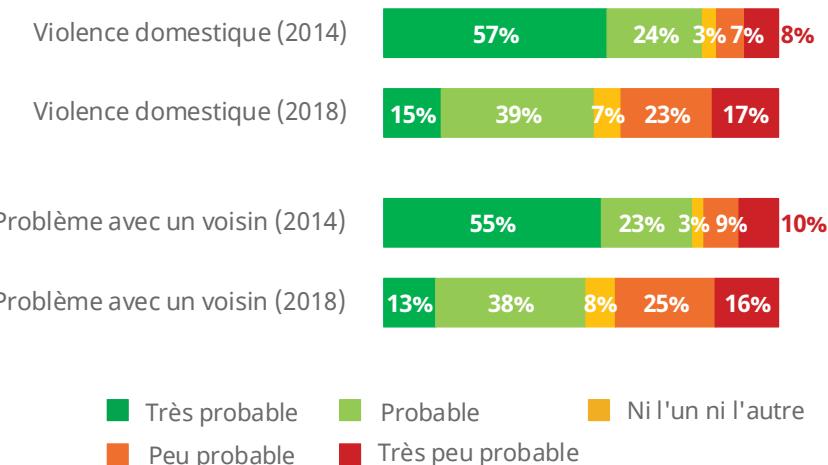
- Imaginez que vous ayez eu un conflit avec un voisin qui vous cause souvent beaucoup de problèmes, par exemple en faisant trop de bruit ou en laissant ses ordures dehors. Quelles sont vos chances d'obtenir une solution juste à ce problème ?
- Imaginez que vous soyez victime de violence domestique et que vous ayez été blessé physiquement par un membre de votre famille. Quelles sont vos chances d'obtenir une résolution juste à ce problème ?



LA CONFIANCE DANS LE SYSTÈME JUDICIAIRE ET L'AUTONOMISATION JURIDIQUE

7

PENSEZ-VOUS QUE VOUS ALLEZ RECEVOIR UNE SOLUTION JUSTE ?



Les données montrent qu'en 2018 et 2014, les Maliens se sentaient tout aussi compétents face à un problème de voisinage que face à un incident de violence domestique. Toutefois, dans les deux cas, l'autonomisation juridique a considérablement diminué depuis 2014. En 2018, les Maliens se sentent nettement moins autonomes juridiquement qu'en 2014.

Il n'y a pas de différence entre les hommes et les femmes quant à leur

autonomisation juridique (qu'il s'agisse d'un problème avec un voisin ou d'un incident de violence domestique). De plus, le revenu, l'âge et la zone de résidence (rurale ou urbaine) n'influencent pas systématiquement l'autonomisation juridique, que ce soit par rapport au problème de voisinage ou de violence domestique. Toutefois, les Maliens ayant un niveau de scolarisation supérieur se sentent légèrement moins juridiquement autonomes à résoudre un conflit avec un voisin.

Les Maliens n'ont pas dans l'ensemble beaucoup confiance en leur système judiciaire et ils évaluent les mécanismes de justice traditionnels locaux et les ONG beaucoup plus favorablement que les institutions officielles comme le gouvernement, la police et les tribunaux. Trois Maliens sur quatre estiment que la justice est coûteuse, corrompue et que les procédures sont compliquées et méconnues de la population. Mais trois Maliens sur quatre pensent qu'ils obtiendraient un résultat juste s'ils étaient confrontés à d'éventuels problèmes de justice.

Ces résultats sont le signe d'une dégradation de la conviction que la justice formelle peut résoudre les

problèmes quotidiens. D'autre part, les processus et mécanismes informels sont perçus de manière plus positive. Néanmoins, les Maliens se sentent assez autonomes pour résoudre leurs problèmes. Les problèmes tels que les coûts, la distance et les procédures compliquées n'empêchent pas les Maliens de trouver une solution juste et équitable à leurs problèmes de justice.

Des enquêtes supplémentaires sont nécessaires pour voir l'écart entre l'autonomisation juridique perçue et cette évaluation négative du système judiciaire malien.



Conclusion



8

Perceptions et expériences de la corruption

Perceptions et expériences de la corruption

Ce chapitre est consacré à la corruption au Mali. Nous définissons la corruption comme « l'abus de position, de pouvoir ou d'autorité publique à des fins privées ». Elle est généralement définie comme une « déviation par rapport à la norme ». La corruption peut se

manifester à n'importe quel stade du processus judiciaire des usagers et peut potentiellement entraver la quête de justice. Les Maliens estiment que le niveau de corruption dans le pays est élevé.

PENSEZ-VOUS QUE LE NIVEAU DE CORRUPTION AU MALI EST...?



■ Très élevé ■ Elevé ■ Pas élevé ■ Pas du tout élevé ■ Refuse de répondre

N = 8,306

Six Maliens sur 10 estiment que le niveau de corruption est très élevé. Les pourcentages sont relativement similaires quand ils sont désagrégés par rapport aux citoyens faisant appel aux tribunaux. Toutefois, quelques différences sont à noter :

- Plus d'hommes (63%) que de femmes (54%) estiment que le niveau de corruption est très élevé.

- À Kayes, seulement 48% des personnes perçoivent le niveau de corruption comme étant très élevé, contre 71% à Mopti.
- Un pourcentage légèrement faible de personnes analphabètes perçoit le niveau de corruption comme étant très élevé par rapport aux personnes ayant un niveau de scolarisation plus élevé.

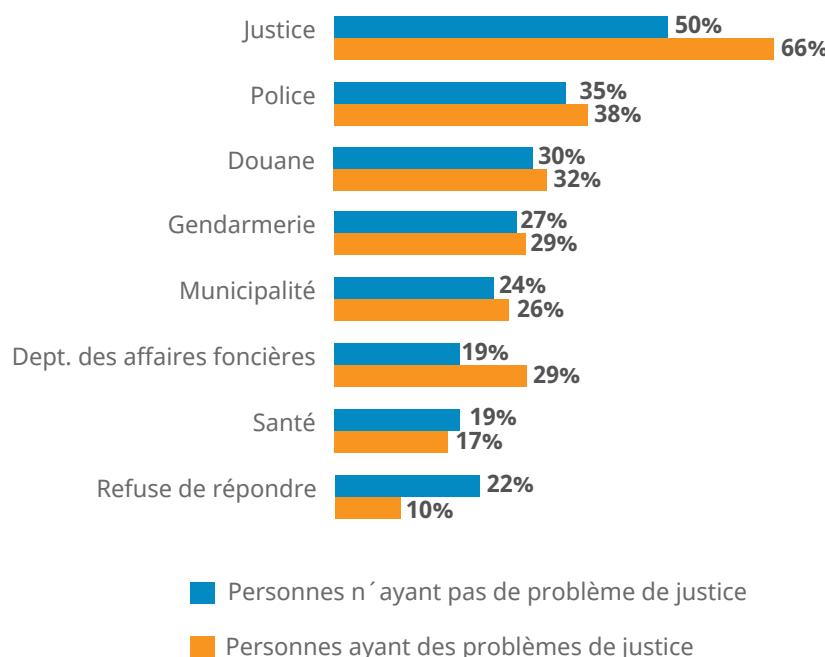


PERCEPTIONS ET EXPÉRIENCES DE LA CORRUPTION

8

Le secteur de la justice est généralement perçu comme étant corrompu

QUELLES SONT LES INSTITUTIONS LES PLUS CORROMPUES AU MALI ?



De plus en plus de personnes ayant des problèmes de justice perçoivent le secteur de la justice comme étant le plus corrompu, comparé aux personnes n' ayant pas de problèmes de justice. Le secteur de la justice est également considéré comme le plus corrompu aussi bien par les personnes ayant fait appel aux tribunaux (73%) que par les autres (63%). Les différences régionales sont patentées : seuls 48% des habitants de Koulikoro considèrent que le secteur de la justice est le plus corrompu, contre 65% des habitants de Mopti.

Il est important de mentionner qu'il pourrait y avoir un effet d'enquête sur cette question. Le fait que les enquêtés étaient préparés à penser au secteur de la justice dès le début de l'entretien peut avoir eu une influence sur leur choix.

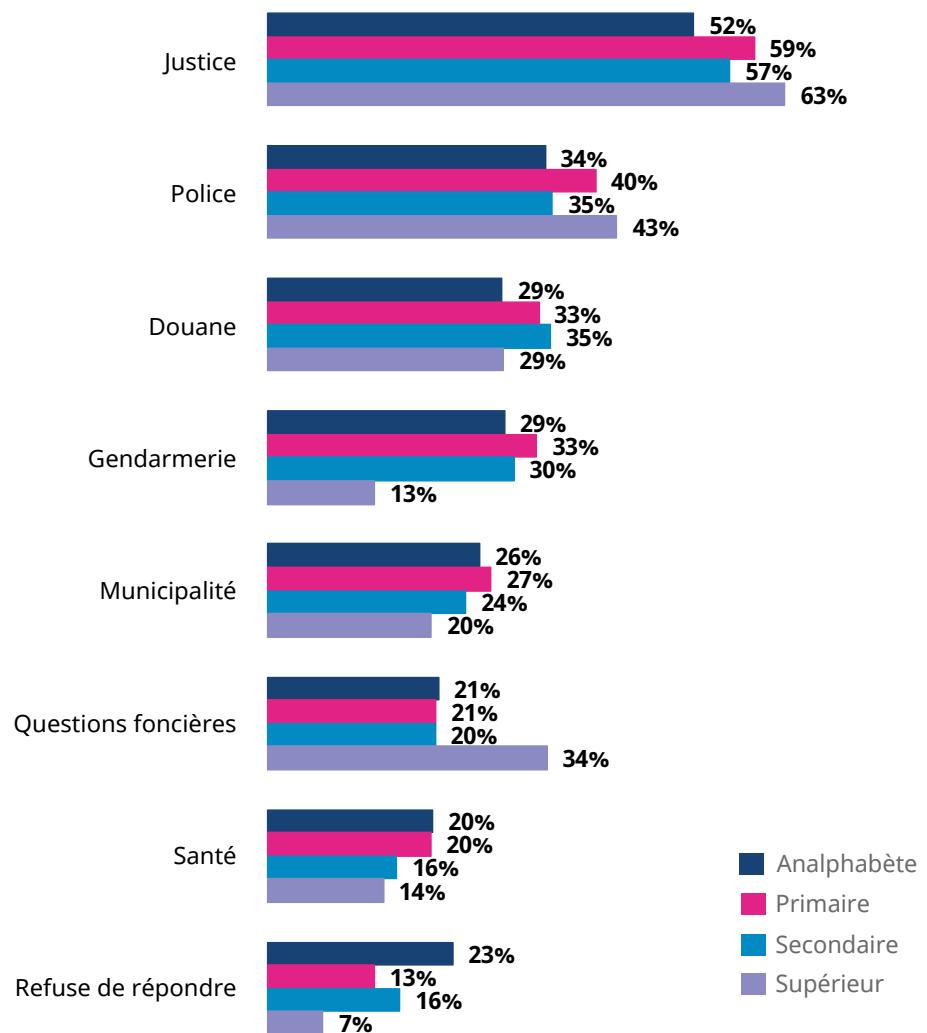
Les personnes confrontées à des problèmes de justice ont plus souvent tendance à penser que le département qui s'occupe des affaires foncières est corrompu, comparativement à celles qui ne sont pas confrontées à des problèmes de justice. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les problèmes fonciers sont les problèmes les plus graves rapportés en 2018.

Il y a une différence notable entre les hommes et les femmes en ce qui concerne le secteur de la santé. Une femme sur quatre le considère comme le secteur le plus corrompu, contre 15% des hommes, ce qui est plus proche de la moyenne nationale pour ce secteur.

PERCEPTIONS ET EXPÉRIENCES DE LA CORRUPTION

8

QUELLES SONT LES INSTITUTIONS LES PLUS CORROMPUES AU MALI ?



La perception de la corruption varie selon les niveaux de scolarisation. Un plus grand nombre de personnes ayant un niveau de scolarisation élevé considèrent le département des affaires foncières comme le secteur le plus corrompu (34%), comparé aux personnes moins instruites. Un pourcentage nettement plus faible de personnes ayant un niveau élevé de scolarisation considère la gendarmerie comme le secteur le plus corrompu (13%), comparé à celles ayant un niveau plus faible. Très peu de personnes moins scolarisées perçoivent le secteur de la justice comme le plus corrompu.



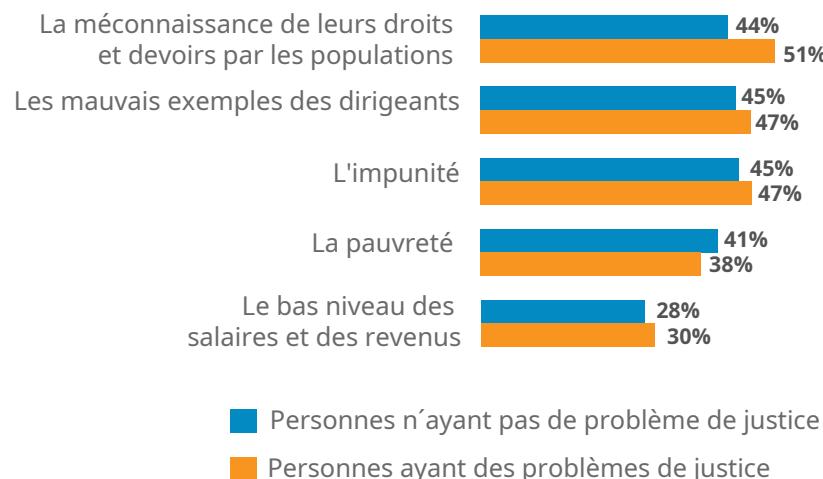
N = 8,286

PERCEPTIONS ET EXPÉRIENCES DE LA CORRUPTION

8

Les Maliens comprennent la corruption comme étant un phénomène avec de multiples causes, et pensent qu' elle est motivée non pas par la culture, mais par l'ignorance et le manque d'application des règles

QUELLES SONT LES PRINCIPALES RAISONS DE L'EXISTENCE DE LA CORRUPTION AU MALI ?

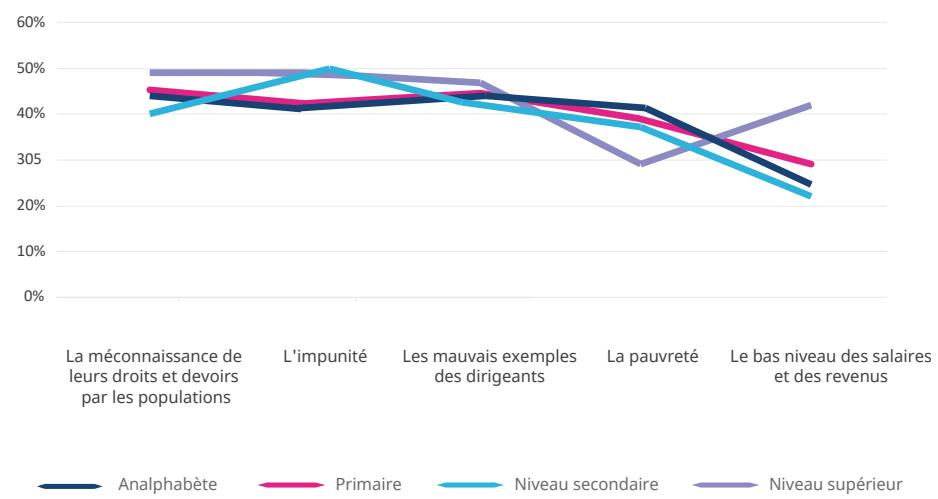


N = 8,306

Nous avons demandé aux Maliens pourquoi ils pensaient qu'il y avait la corruption au Mali. Pour les personnes ayant des problèmes de justice, la principale raison de la corruption au Mali est l'ignorance (51%). Il en va de même pour les personnes ayant fait appel aux tribunaux (54%) que celles qui ne l'ont pas fait (50%). Pour les personnes n'ayant pas de

problèmes de justice, les principales raisons de l'existence de la corruption sont les mauvais exemples donnés par les dirigeants, l'impunité et la méconnaissance des droits et des devoirs (environ 45%). Certaines options sont rarement choisies, telles que les coutumes et les traditions, ainsi que le manque de moyens du système judiciaire.

QUELLES SONT LES PRINCIPALES RAISONS DE L'EXISTENCE DE LA CORRUPTION AU MALI ?



N = 8,286

PERCEPTIONS ET EXPÉRIENCES DE LA CORRUPTION

8

En désagrégant par niveaux de scolarisation, nous constatons que les personnes ayant un niveau plus élevé tendent à choisir beaucoup plus souvent, plus que d'autres groupes, les raisons les plus courantes, en particulier celles se rapportant aux bas

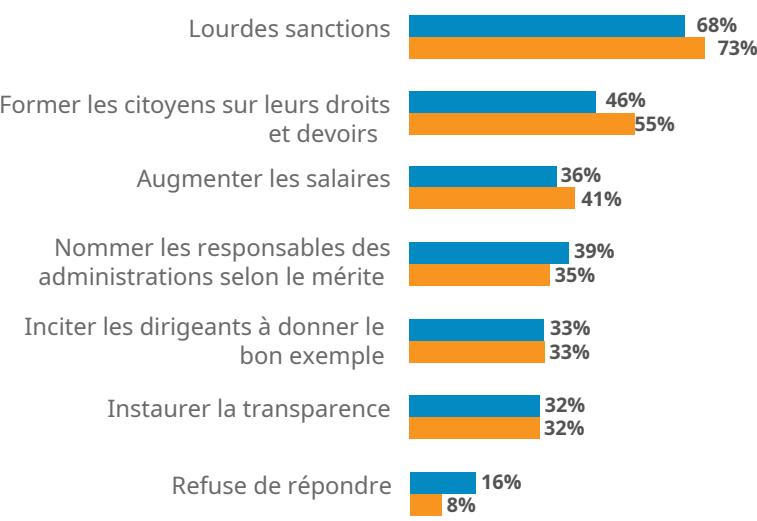
salaires. L'exception est la pauvreté. Seulement 30% des personnes ayant un niveau de scolarisation élevé estiment que la pauvreté est la principale raison de l'existence de la corruption au Mali, contre environ 41% dans les autres groupes.

Le meilleur moyen de lutter contre la corruption, selon les Maliens, qu'ils aient ou non des problèmes de justice, est de sanctionner lourdement les auteurs et les complices de la corruption. Un peu moins de personnes n'ayant pas de problèmes de justice pensent qu'informer les citoyens de leurs droits et de leurs devoirs est le meilleur moyen de lutter contre la corruption (46%), contre 55% pour les personnes ayant des problèmes de justice.

- 45% des personnes non scolarisées pensent que le meilleur moyen de lutter contre la corruption consiste à informer les citoyens de leurs droits et devoirs, contre 57% pour les personnes ayant un niveau supérieur de scolarisation.
- Peu de personnes ayant un niveau de scolarisation faible pensent que l'augmentation des salaires est le meilleur moyen de lutter contre la corruption.

Ces résultats suggèrent qu'une meilleure application des règles, ainsi que des campagnes de sensibilisation, devraient être la priorité pour lutter contre la corruption.

LE MEILLEUR MOYEN DE LUTTER CONTRE LA CORRUPTION



 Personnes n'ayant pas de problème de justice
 Personnes ayant des problèmes de justice

N = 8,306



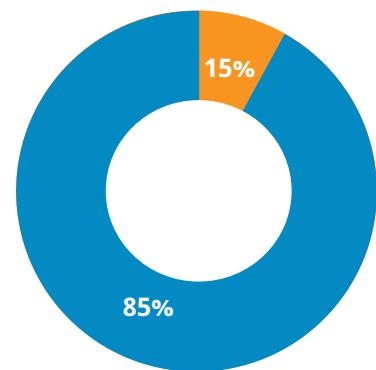
PERCEPTIONS ET EXPÉRIENCES DE LA CORRUPTION

8

Le cas spécifique des pots de vins : Peu de gens y ont recours pour résoudre un problème de justice, selon les enquêtés

La corruption peut prendre plusieurs formes. L'une des formes les plus visibles est le pot de vin.

AVEZ-VOUS PAYÉ UN POT-DE-VIN OU ACCORDÉ UNE AUTRE FAVEUR POUR RÉSOUDRE VOTRE PROBLÈME DE JUSTICE ? (PERSONNES AYANT DES PROBLÈMES DE JUSTICE)



Environ 15% des personnes ayant des problèmes de justice ont déclaré avoir payé un pot-de-vin pour résoudre leur problème. La plupart de ces personnes sont des hommes, beaucoup avaient fait appel aux tribunaux et étaient confrontés à des problèmes fonciers.

Cependant, il s'agit là d'une question délicate et il se peut que les enquêtés aient hésité à s'incrimer, étant donné que payer des pots-de-vin est illégal au Mali. Les experts estiment que les chiffres doivent être revus à la hausse.

Conclusion

La corruption constitue une grande préoccupation pour les Maliens. Six Maliens sur dix estiment que le niveau de corruption est très élevé. Cette proportion est plus élevée dans certaines régions. À Mopti par exemple, ils sont 71% à percevoir la corruption comme étant très élevée. Le secteur de la justice en particulier est généralement considéré comme le secteur le plus corrompu par beaucoup de Maliens. Toutefois, la perception de la corruption varie selon les niveaux de scolarisation.

Les Maliens pensent que la corruption est motivée par divers facteurs, notamment l'ignorance et l'impunité.

Des raisons telles que la culture et le manque de ressources du pouvoir judiciaire sont rarement citées. Les personnes ayant un niveau élevé de scolarisation ont tendance à choisir, plus souvent que les autres groupes, les motifs de corruption les plus courants.

Globalement, punir sévèrement les auteurs et les complices de la corruption est considéré comme le meilleur moyen de lutter contre ce fléau. Les autres solutions possibles consistent à informer les citoyens de leurs droits et devoirs. Ces résultats suggèrent qu'une meilleure application des règles, ensemble avec des campagnes de sensibilisation, devraient constituer des priorités pour lutter contre la corruption.



L'histoire d'Oumou

A sa mort, mon père laissa en héritage une maison sur une parcelle assez grande et un verger de manguiers. Les seules héritières étaient moi-même et ma demi-sœur qu'il a eue d'un autre mariage.

Un jour, je décidai d'aller voir ma demi-sœur pour lui demander qu'on mette en valeur la maison afin d'en tirer profit toutes les deux. Mais je compris que celle-ci ne l'entendait pas de cette oreille et l'avait déjà vendue à une tierce personne.

Je suis alors allée voir le chef de village pour qu'il m'aide à trouver une solution à l'amiable. Ce dernier accepta volontiers, mais avant de pouvoir mener à bien sa mission, il tomba malade et rendit l'âme.

Alors je suis allée voir le frère de mon papa pour que ce dernier intervienne auprès de la demi-sœur. L'oncle loua cette décision parce que lui aussi souhaiterait que le problème soit résolu de façon informelle. Il alla voir la demi-sœur, mais n'obtint pas gain de cause. C'est en ce moment que j'ai compris que le nouveau propriétaire de la maison avait commencé à démolir une partie des murs et à construire une nouvelle maison. C'est au vu de tout cela que mon oncle me recommanda d'entamer une action en justice.

Plus tard, ma demi-sœur et l'acheteur de la maison complotèrent pour obtenir une copie de ma carte d'identité. Ils savaient qu'à un certain moment, j'avais fait établir une carte d'identité portant le nom de mon père adoptif. Ils donnèrent cette carte à la police et m'accusèrent de faux, usage de faux. Cet acte m'aura valu plusieurs nuits de prison et la perte de ma crédibilité.

De plus, il me fallait toujours prouver que j'étais bien la fille de mon père. Et le seul moyen d'y parvenir était la présentation d'un acte de naissance original, dont je ne disposais plus. Je n'avais d'autre choix que de faire un jugement supplétif.

Avec l'aide d'une organisation des droits de l'homme, je portai à nouveau plainte. Entretemps, l'acheteur, un homme puissant, sachant bien que la parcelle faisait l'objet de litige, s'est quand même entêté à construire la maison.

Quant à moi, tout ce que je souhaite, c'est que la justice suive son cours normal, qu'elle soit diligentée, que la vérité éclate au grand jour. Les riches et puissants doivent cesser de dicter leurs lois aux faibles et démunis.



9

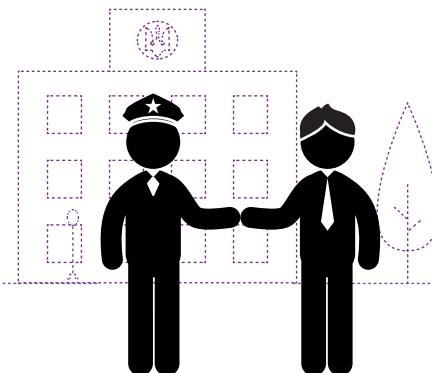
La justice transitionnelle



La justice transitionnelle

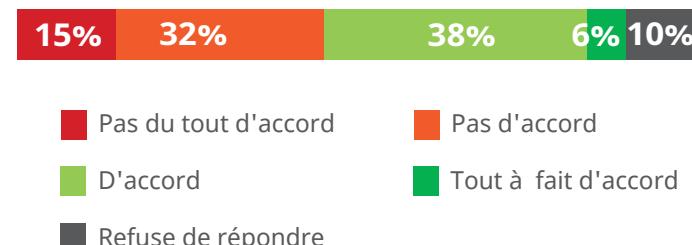
En 2012, le Mali a connu un coup d'État alors qu'une rébellion dirigée par le Mouvement national de libération de l'Azawad battait son plein dans le nord du pays. En 2015, un cessez-le-feu a été instauré à la suite de la signature de l'Accord de paix issu du processus d'Algér. Depuis lors, le

Mali se trouve dans un processus de reconstruction, avec la Commission Dialogue et Réconciliation à l'avant-garde des efforts. Cette commission, qui est devenue Commission Vérité, Justice et Réconciliation, a pour objectif d'instaurer une paix durable dans le pays au lendemain de la guerre civile. Mais que pensent les Maliens de ce processus de justice transitionnelle ?



Les opinions des Maliens sont partagées sur les progrès réalisés dans le domaine de la réconciliation nationale depuis 2014

DE 2014 À AUJOURD'HUI, LE MALI A-T-IL FAIT DES PROGRÈS DANS LE DOMAINE DE LA RÉCONCILIATION ?



N = 8,306

Les avis des Maliens sont partagés sur la question des progrès réalisés dans le domaine de la réconciliation nationale depuis 2014. Près de la moitié estime que des progrès ont été réalisés, tandis que l'autre moitié pense le contraire. Il existe des variations selon le niveau de scolarisation et le lieu de résidence

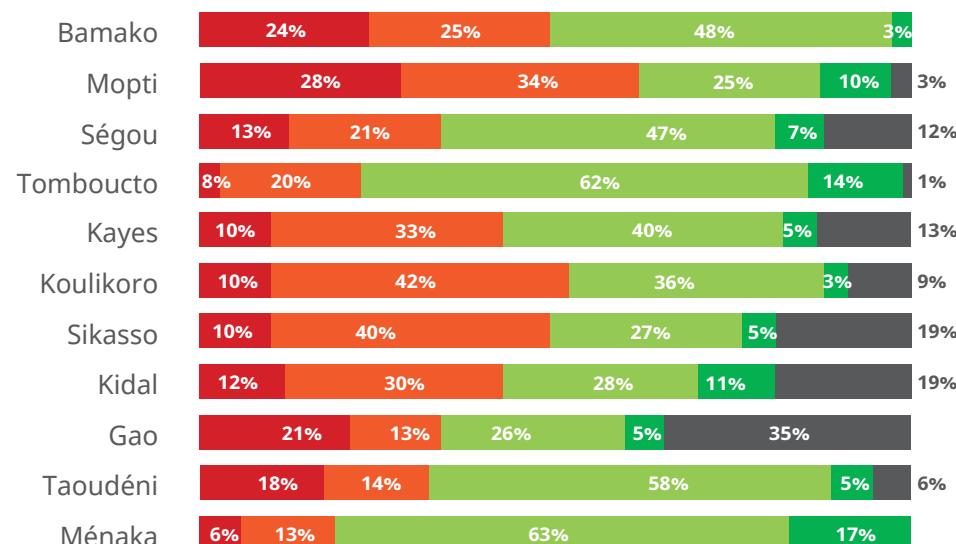
(urbaine ou rurale) :

- 45% des personnes ayant un niveau élevé de scolarisation conviennent que des progrès ont été accomplis, contre 36% des personnes non scolarisées.
- Moins de personnes vivant en zone rurale, par rapport à celles des zones urbaines, sont d'accord que des progrès ont été réalisés.

LA JUSTICE TRANSITIONNELLE

9

DE 2014 À AUJOURD'HUI, LE MALI A-T-IL FAIT DES PROGRÈS DANS LA VOIE DE LA RÉCONCILIATION ?



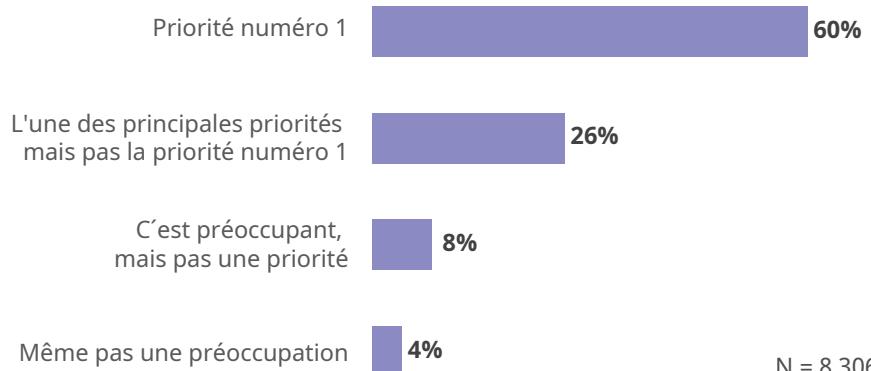
█ Pas du tout d'accord █ Pas d'accord █ D'accord
█ Tout à fait d'accord █ Refuse de répondre

Il existe des différences régionales dans la manière dont les Maliens évaluent les progrès accomplis dans le domaine de la réconciliation nationale

depuis 2014. Même si la majorité des Maliens constatent des progrès, les habitants de Mopti sont les plus sceptiques du pays.

La réconciliation demeure la priorité numéro un pour la majorité des Maliens

QUELLE IMPORTANCE ET PRIORITÉ ACCORDEZ-VOUS À LA RÉCONCILIATION AU MALI AUJOURD'HUI ?



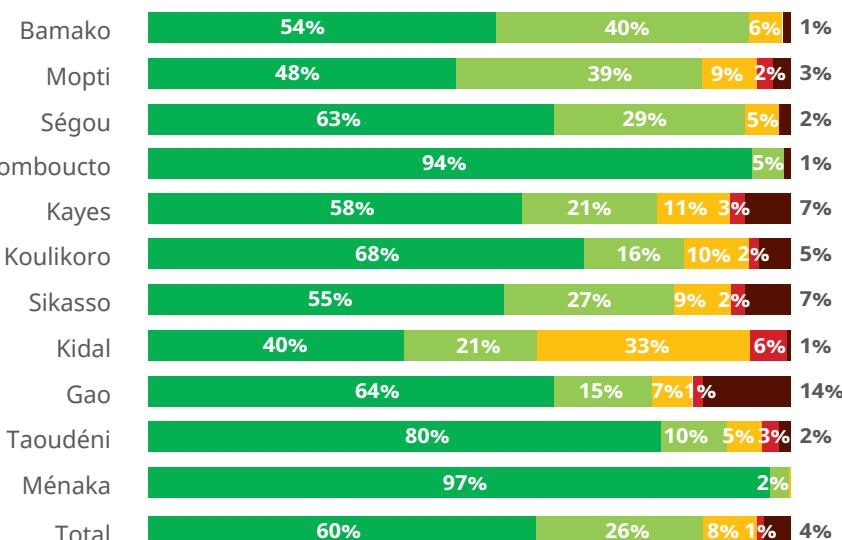
Bien que les avis soient partagés sur les progrès accomplis en matière de réconciliation nationale depuis 2014,

neuf Maliens sur 10 considèrent que la réconciliation est l'une des priorités du pays aujourd'hui.

LA JUSTICE TRANSITIONNELLE

9

QUELLE IMPORTANCE ET PRIORITÉ ACCORDEZ-VOUS À LA RÉCONCILIATION AU MALI AUJOURD'HUI ?



■ Priorité numéro 1

■ L'une des principales priorités mais pas la priorité numéro 1

■ Préoccupant, mais pas une priorité

■ Même pas une préoccupation

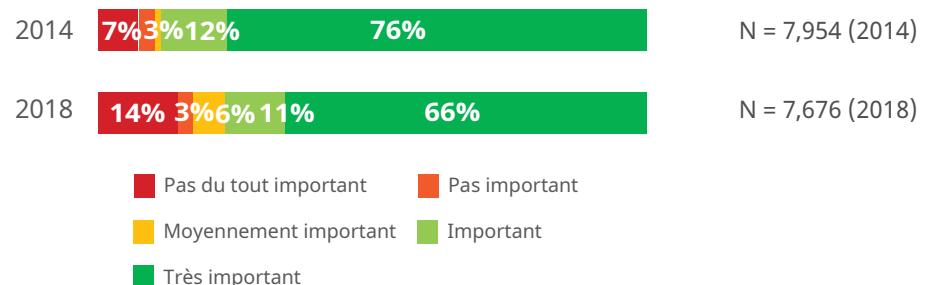
■ Refuse de répondre

De même, il existe des différences régionales lorsque les Maliens sont appelés à évaluer l'importance de la réconciliation : les habitants de

Kidal sont beaucoup moins enclins à considérer la réconciliation comme une priorité. Mais dans les autres régions, c'est tout à fait le contraire pour plus de la moitié de la population.

Au fil du temps, l'urgence de poursuivre les auteurs des crimes de 2012 a diminué, mais cette poursuite demeure importante pour les Maliens

À QUEL POINT EST-IL IMPORTANT DE POURSUIVRE LES AUTEURS DES CRIMES DE 2012 ?



■ Pas du tout important ■ Pas important

■ Moyennement important ■ Important

■ Très important

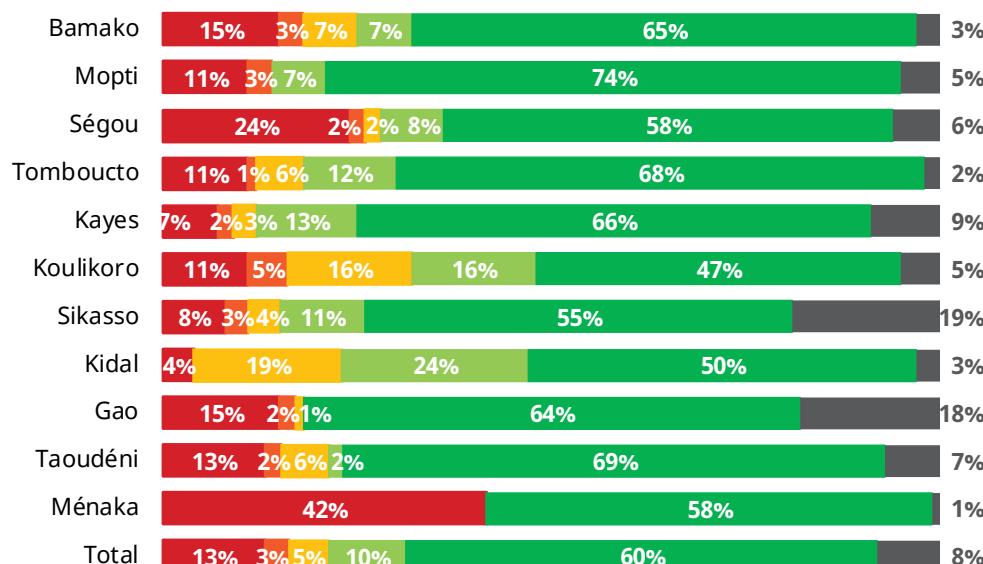
Par rapport à 2014, le pourcentage de personnes jugeant très important de poursuivre les auteurs des crimes de 2012 a diminué de 10 points. La tendance de 2018 reste relativement consistante selon les sexes.

L'importance accordée à la poursuite des auteurs présumés augmente avec le niveau de scolarisation.

LA JUSTICE TRANSITIONNELLE

9

QUELLE IMPORTANCE ACCORDEZ-VOUS AUX POURSUITES DES AUTEURS DES CRIMES DE 2012 ?



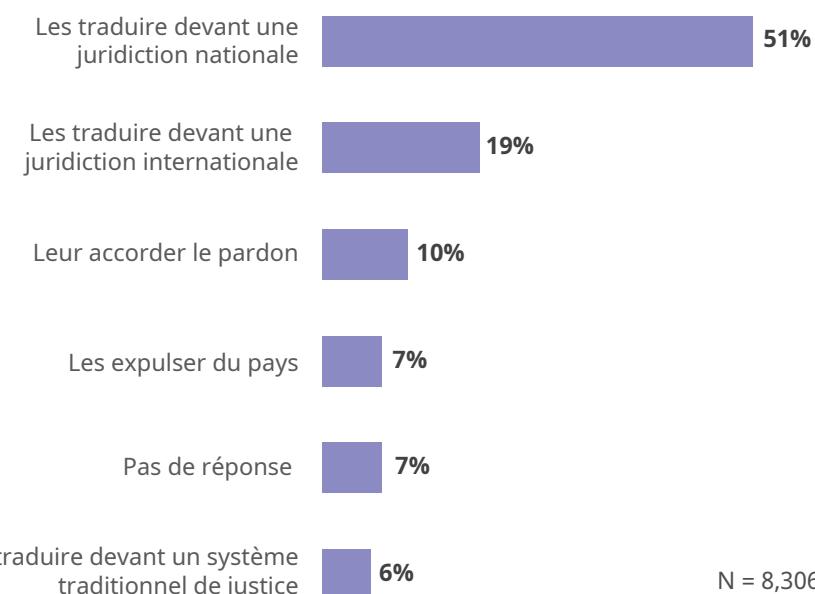
- █ Pas du tout important █ Pas important
- █ Moyennement important █ Importante
- █ Très importante █ Refuse de répondre

Il existe un fort consensus dans le pays : les auteurs des crimes de la guerre civile doivent être poursuivis. La seule exception concerne Ménaka, mais la taille de l'échantillon est trop petite pour permettre des déductions solides.

Dans toutes les régions, l'importance globale accordée à la poursuite des auteurs des crimes de 2012 a diminué entre 2014 et 2018.

Les Maliens sont en faveur d'un mécanisme national formel pour ce qui est de la justice

À VOTRE AVIS, COMMENT LES SUSPECTS DES ATROCITÉS DE 2012 DEVRAIENT-ILS ÊTRE JUGÉS ?



LA JUSTICE TRANSITIONNELLE

9

Dans l'ensemble, il est clair que la justice doit être instaurée par le biais de mécanismes formels nationaux. La moitié des Maliens estime que les suspects des atrocités de 2012 doivent être traduits devant un tribunal national. La tendance reste relativement constante entre les hommes et les femmes. Cependant, il existe certaines différences selon le niveau de scolarisation et le lieu de

résidence (en milieu urbain ou rural) :

- 14% des personnes n' ayant pas reçu de scolarisation pensent que les suspects doivent être traduits devant une juridiction internationale, contre 32% des personnes ayant un niveau élevé de scolarisation.
- Dans les zones urbaines, une personne sur quatre estime que les suspects doivent être traduits devant une juridiction internationale, contre 17% des habitants des zones rurales.



À VOTRE AVIS, COMMENT LES SUSPECTS DES ATROCITÉS DE 2012 DEVRAIENT-ILS ÊTRE JUGÉS ?



- █ Les traduire devant une juridiction internationale
- █ Les traduire devant une juridiction nationale
- █ Les traduire devant un système traditionnel de justice
- █ Les expulser du pays
- █ Leur accorder le pardon
- █ Refuse de répondre

En ce qui concerne la manière de juger les suspects des atrocités de 2012, les habitants de Ménaka se démarquent encore une fois des autres régions, estimant que les criminels de guerre

doivent être pardonnés. En général, dans les régions, à l'exception de Kidal et Gao, les Maliens sont favorables à l'idée que les tribunaux nationaux jugent les suspects, par opposition aux tribunaux internationaux.

LA JUSTICE TRANSITIONNELLE

9

Bien que de plus en plus de personnes souhaitent pardonner les crimes commis en 2012, la société malienne reste divisée

SELON VOUS, À QUEL POINT EST-IL IMPORTANT DE PARDONNER LES CRIMES COMMIS EN 2012 ET PASSER L'ÉPONGE ?



■ Pas du tout important ■ Pas important

■ Moyennement important ■ Important

■ Très important

N = 7 866 (2014)

N = 7 673 (2018)

Les Maliens sont plus divisés sur la question du pardon en 2018 qu'en 2014. En 2014, moins d'un Malien sur quatre considérait qu'il était très

important de pardonner et de passer l'éponge. En 2018, ce pourcentage est passé à 36%. Potentiellement, cela démontre une volonté accrue pour la réconciliation et la reconstruction.

SELON VOUS, À QUEL POINT EST-IL IMPORTANT DE PARDONNER LES CRIMES COMMIS EN 2012 ET PASSER L'ÉPONGE ?



■ Pas du tout important ■ Pas important ■ Moyennement important

■ Important

■ Très important

■ Sans réponse

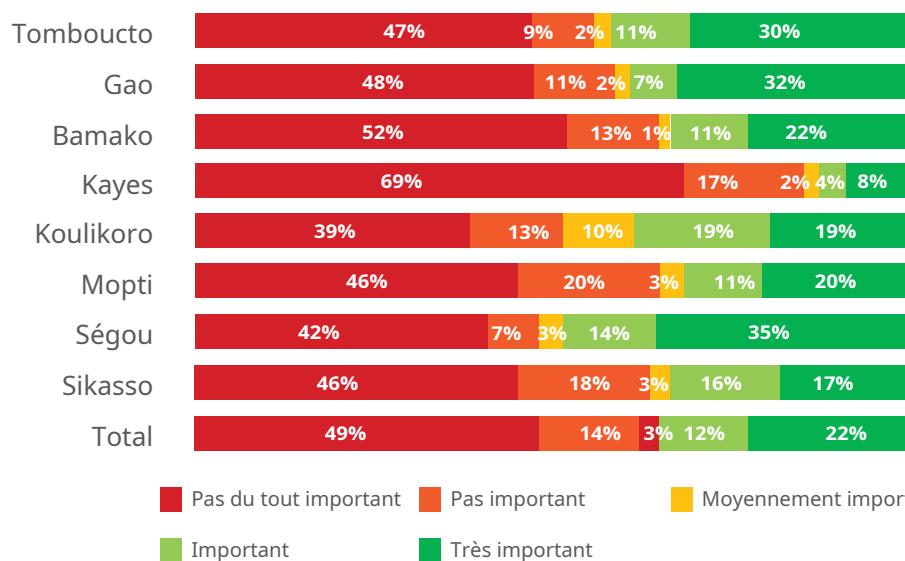
Pardonner et passer l'éponge est une opinion particulièrement populaire

dans les régions de Kidal et Taoudéni. Les habitants de Sikasso sont moins enclins à faire cela.

LA JUSTICE TRANSITIONNELLE

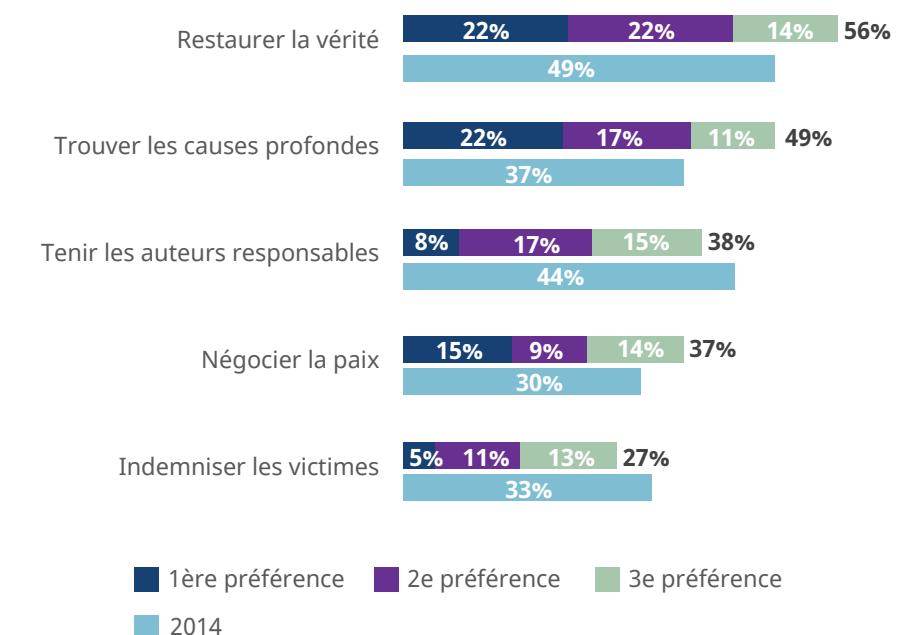
9

SELON VOUS, À QUEL POINT EST-IL IMPORTANT DE PARDONNER LES CRIMES COMMIS EN 2012 ET PASSER L'ÉPONGE ? (2014)



L'éducation, la résidence en milieu urbain et rural et les régions ont toutes une incidence sur les opinions par rapport à la meilleure façon de prévenir les conflits futurs

QUE FAUDRA-T-IL FAIRE POUR PRÉVENIR DE FUTURS CONFLITS ?



N = 8,306 (2018)

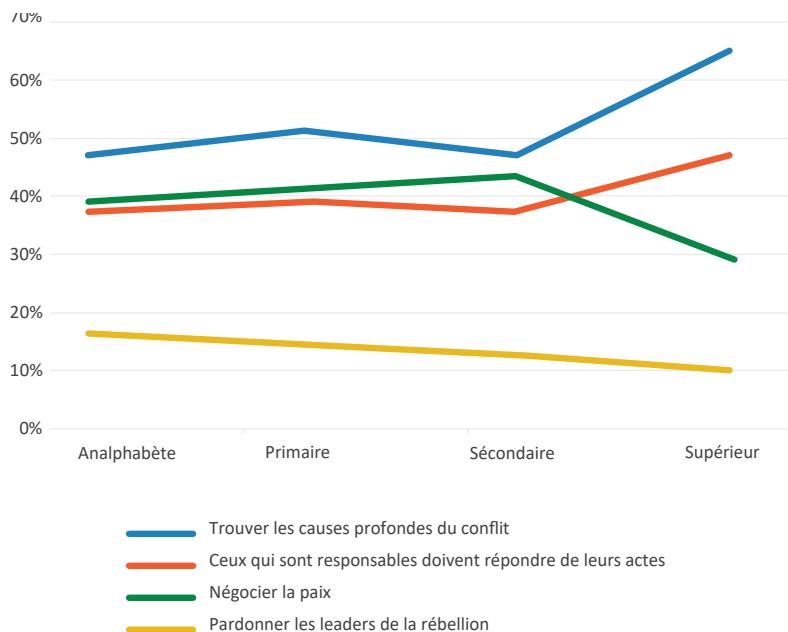
N = 8,177 (2014)

Pour les Maliens, établir la vérité, trouver les causes profondes du conflit et négocier la paix sont plus importants aujourd'hui qu'en 2014.

LA JUSTICE TRANSITIONNELLE

9

QUE FAUDRA-T-IL FAIRE POUR PRÉVENIR DE FUTURS CONFLITS ?



Les niveaux de scolarisation ont une influence sur l'opinion des populations par rapport à la meilleure façon de prévenir les conflits à l'avenir. La tendance à penser que le pardon est la meilleure option diminue au fur et à mesure que le niveau de scolarisation est élevé. Toutefois, avec les niveaux de scolarisation plus élevés et le lieu de résidence en milieu urbain, augmentent les chances de croire que

la recherche des causes profondes du conflit est la méthode la plus efficace. Négocier la paix est nettement moins soutenu par les Maliens ayant un niveau de scolarisation plus élevé et par les habitants des zones urbaines. En effet, les habitants des zones urbaines (44%) sont plus nombreux que ceux des zones rurales (36%) à demander des comptes aux auteurs de crimes.

QUE FAUDRA-T-IL FAIRE POUR PRÉVENIR DE FUTURS CONFLITS ?

Bamako

Trouver les causes profondes du conflit
Etablir la vérité
Ceux qui sont responsables doivent répondre de leurs actes

Mopti

Etablir la vérité
Négocier la paix
Trouver les causes profondes du conflit

Ségou

Etablir la vérité
Trouver les causes profondes du conflit
Négocier la paix

Tombouctou

Etablir la vérité
Trouver les causes profondes du conflit
Indemniser les victimes

Kayes

Trouver les causes profondes du conflit
Etablir la vérité
Négocier la paix

63%

58%

43%

66%

53%

40%

60%

59%

38%

72%

54%

47%

54%

41%

41%

LA JUSTICE TRANSITIONNELLE

9

QUE FAUDRA-T-IL FAIRE POUR PRÉVENIR DE FUTURS CONFLITS ?

Koulikoro

Trouver les causes profondes du conflit

41%

Etablir la vérité

60%

Ceux qui sont responsables doivent répondre de leurs actes

38%

Sikasso

Trouver les causes profondes du conflit

42%

Etablir la vérité

48%

Ceux qui sont responsables doivent répondre de leurs actes

36%

Kidal

Ceux qui sont responsables doivent répondre de leurs actes

66%

Trouver les causes profondes du conflit

54%

Indemniser les victimes

44%

Gao

Négocier la paix

57%

Ceux qui sont responsables doivent répondre de leurs actes

46%

Juger les leaders

49%

Taoudéni

Trouver les causes profondes du conflit

52%

Indemniser les victimes

50%

Ceux qui sont responsables doivent répondre de leurs actes

40%

Ménaka

Etablir la vérité

83%

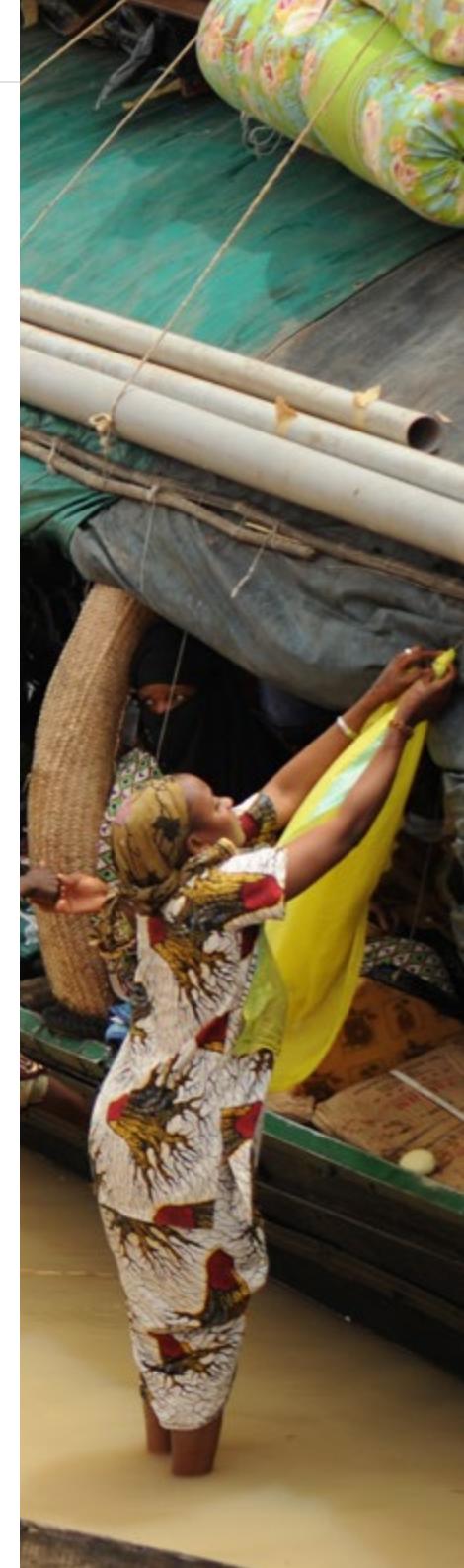
Négocier la paix

47%

Trouver les causes profondes du conflit

44%

Des différences régionales apparaissent également quand il s'agit de déterminer les meilleurs moyens de prévenir les conflits à l'avenir : une paix négociée est plus importante pour les répondants de Mopti, Ségou, Kayes et Ménaka que pour les populations du reste du pays. Le dédommagement des victimes est considéré comme plus important dans les régions touchées par le conflit, telles que Tombouctou, Kidal et Taoudéni. Toutefois, connaître la vérité est un désir commun à toutes les régions.

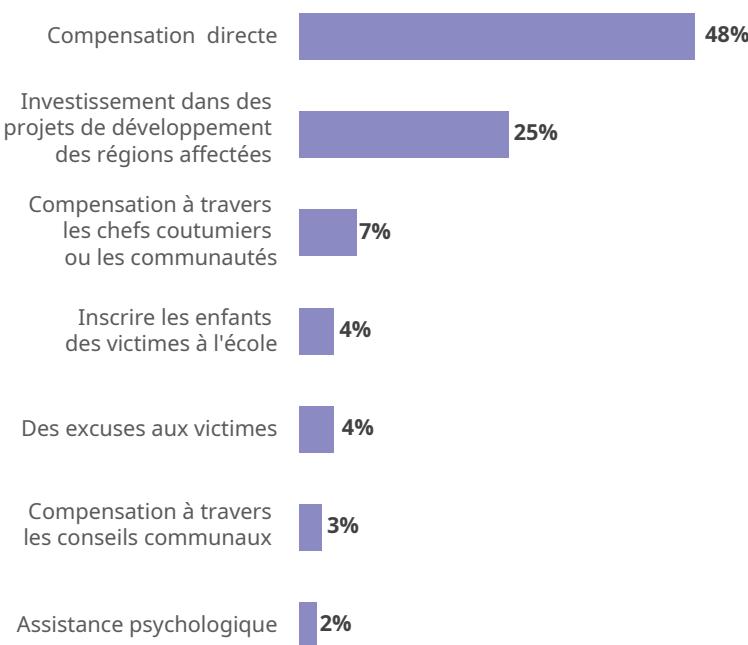


LA JUSTICE TRANSITIONNELLE

9

Les Maliens ont tendance à privilégier une approche individuelle de l'indemnisation des victimes

MÉTHODES D'INDEMNISATION DES VICTIMES

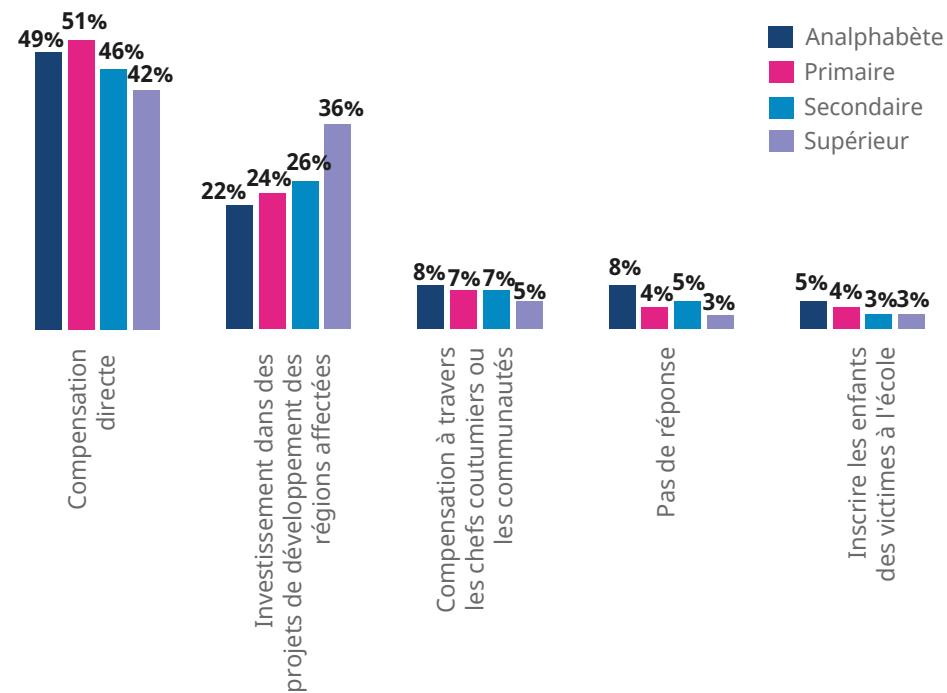


N = 8,306 (2018)

Près de la moitié des Maliens privilégie les compensations individuelles directes en matière d'indemnisation des victimes. Ce genre de compensation est particulièrement favorisé par les personnes ayant un bas niveau de scolarisation. Les compensations collectives à

travers les investissements (25%) et par le biais des chefs coutumiers ou communautaires (7%) sont globalement moins populaires. Ils sont toutefois préférés par les personnes ayant un niveau élevé de scolarisation et par les citoyens vivant dans les zones urbaines.

MÉTHODES D'INDEMNISATION DES VICTIMES

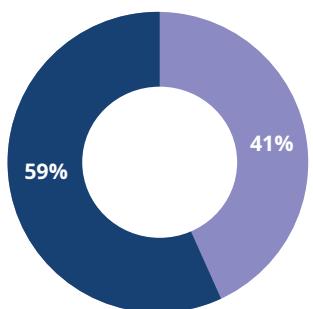


LA JUSTICE TRANSITIONNELLE

9

La connaissance de l'existence de la Commission Dialogue et Réconciliation a fait un recul

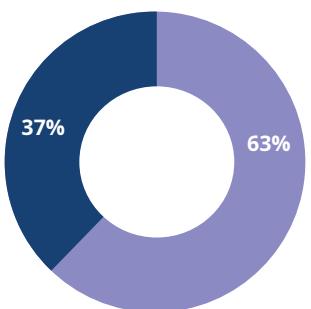
CONNASSEZ-VOUS LA COMMISSION DIALOGUE ET RÉCONCILIATION OU CDR ? (2014)



■ Non ■ Oui

N = 8,306 (2014)

AVEZ-VOUS ENTENDU PARLER DE LA COMMISSION VÉRITÉ, JUSTICE ET RÉCONCILIATION OU CVJR ?



■ Non ■ Oui

N = 8,266 (2018)

Moins de personnes sont au courant de la CVJR en 2018 qu'en 2014. Parmi les 37% de personnes qui ont entendu parler de la CVJR :

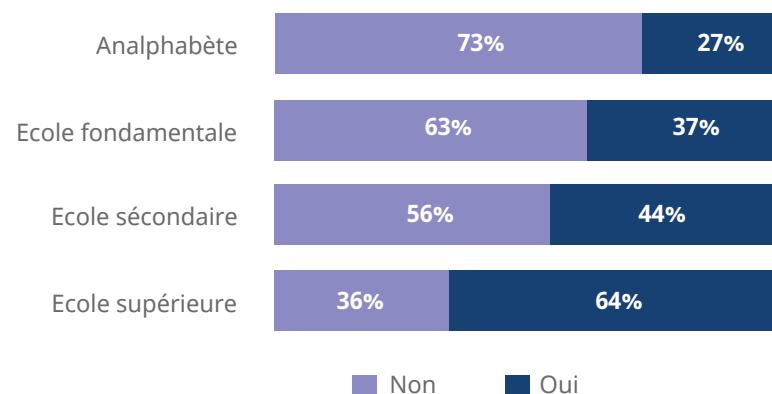
- 65% sont des hommes et 35% des femmes.
- 72% vivent dans des zones rurales et 28% dans des zones urbaines.



LA JUSTICE TRANSITIONNELLE

9

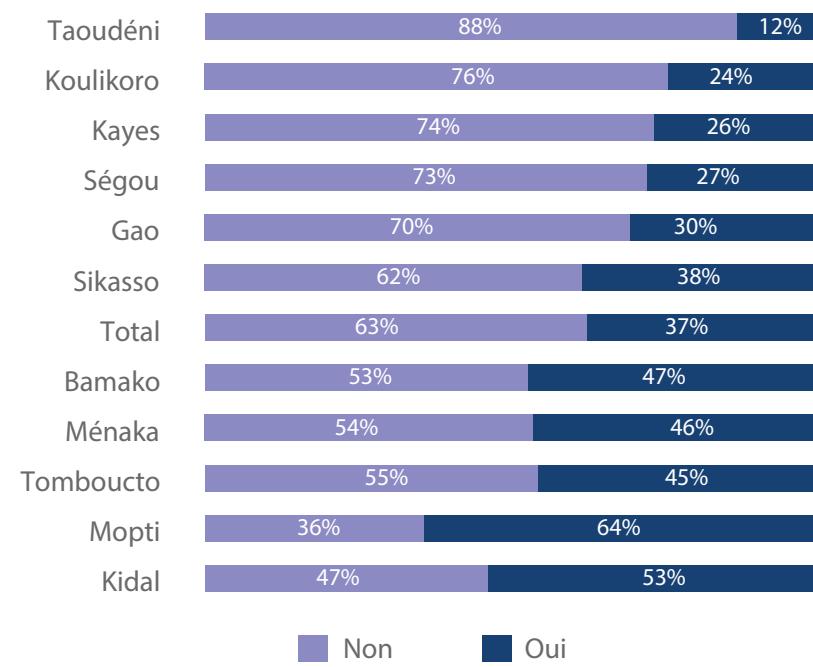
AVEZ-VOUS ENTENDU PARLER DE LA COMMISSION VÉRITÉ, JUSTICE ET RÉCONCILIATION OU CVJR ?


■ Non
■ Oui

En matière de connaissance de la CVJR, il existe un fossé évident par rapport au niveau de scolarisation.

64% des personnes ayant un niveau de scolarisation élevé en ont entendu parler, contre seulement 27% des personnes non instruites.

AVEZ-VOUS ENTENDU PARLER DE LA COMMISSION DIALOGUE ET RÉCONCILIATION OU CVJR ?


■ Non
■ Oui

La CVJR n'est pas très connue. Dans la plupart des régions, les Maliens disent

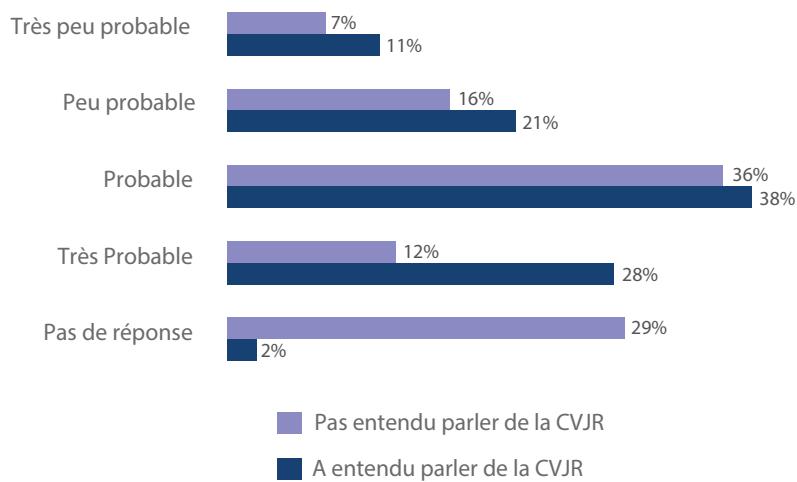
ne pas en avoir entendu parler, sauf à Mopti et à Kidal.

LA JUSTICE TRANSITIONNELLE

9

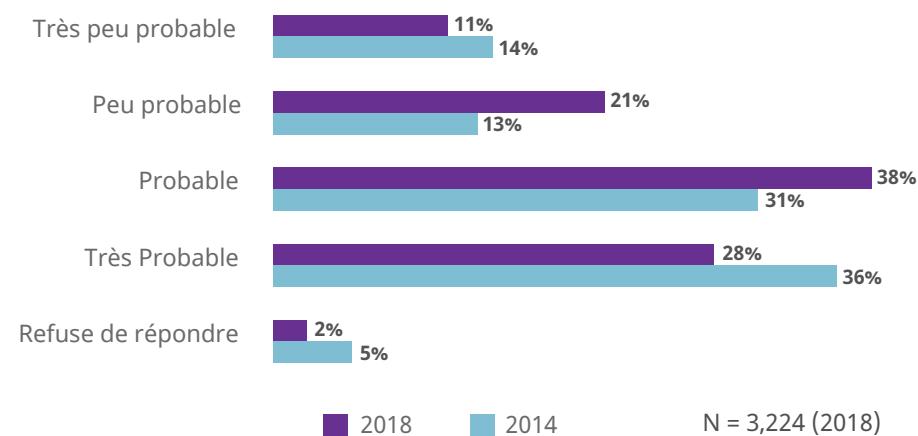
Le scepticisme quant à la capacité de la CVJR à promouvoir la réconciliation nationale et une paix durable s'est accru en 2018 par rapport à 2014

CHANCES DE PROMOUVOIR LA RÉCONCILIATION NATIONALE ET UNE PAIX DURABLE AU MALI



N = 5,082 (NON 2018)
N = 3,224 (OUI 2018)

PENSEZ-VOUS QUE LA COMMISSION PEUT PROMOUVOIR LA RÉCONCILIATION NATIONALE ET UNE PAIX DURABLE AU MALI ? (PERSONNES AYANT ENTENDU PARLER DE LA CDR - CVJR)



N = 3,224 (2018)
N = 4,701 (2014)

En effet, les Maliens semblent maintenant douter un peu plus qu'en 2014 quant aux chances d'une réconciliation nationale et d'une paix durable: 28% en 2018, contre 36% en 2014, pense qu'il est très probable que la CDR - CVJR arrive à une réconciliation nationale et une paix durable.

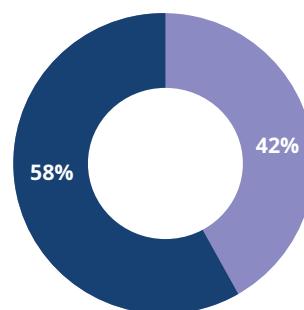
En 2018, qu'ils aient ou non entendu parler de la CVJR, la majorité des Maliens est sceptique par rapport à la réconciliation nationale et une paix durable. Toutefois, ceux qui ont entendu parler de la CVJR sont plus enclins à penser que la paix et la réconciliation nationales sont possibles.

LA JUSTICE TRANSITIONNELLE

9

Les Maliens sont plus au fait de l'existence de L'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du Processus d'Alger

AVEZ-VOUS ENTENDU PARLER DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD POUR LA PAIX ET LA RÉCONCILIATION AU MALI SUITE AU PROCESSUS D'ALGER ?

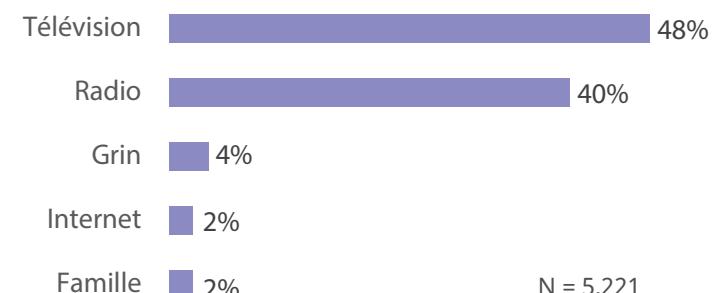


N = 8,306

Près de six Maliens sur dix ont entendu parler de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger. Parmi eux, 62% sont des hommes et 38% des femmes. Le niveau de scolarisation joue un rôle important par rapport aux chances des répondants d'avoir entendu

parler de l'Accord. Toutefois, 40% des personnes qui en ont entendu parler sont analphabètes. La probabilité d'entendre parler de l'Accord est également plus élevée parmi les citadins. Toutefois, 71% des personnes qui en ont entendu parler vivent dans des zones rurales.

QUELLE EST VOTRE PRINCIPALE SOURCE D'INFORMATION SUR L'ACCORD DE PAIX ET SA MISE EN ŒUVRE ?



En ce qui concerne les informations relatives à l'Accord et à sa mise en œuvre, les sources publiques d'information dominent clairement sur les réseaux personnels. Il existe une nette distinction entre les hommes et les femmes en ce qui concerne les sources d'information sur l'Accord :

- 60% des hommes contre 40% des femmes ont entendu parler de l'accord à la télévision.

- Sur les 40% des personnes dont la principale source d'information est la radio, 64% sont des hommes et 36% des femmes.
- Alors que seulement 2% des personnes ont entendu parler de l'Accord via Internet, 74% de ceux qui ont accès à Internet sont des hommes et 36% sont des femmes.

LA JUSTICE TRANSITIONNELLE

9

PENSEZ-VOUS QUE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PAIX A FAIT DES PROGÈS ?



- █ Pas du tout fait des progrès █ Pas fait des progrès
- █ Fait des progrès █ Fait beaucoup de progrès
- █ Refuse de répondre

N = 5,221

Dans l'ensemble, la perception sur le niveau de mise en œuvre de l'Accord est négative. 42% des personnes interrogées pensent qu'il n'y a pas eu beaucoup de progrès dans la mise en

œuvre. Pour 16%, il n'y a pas du tout eu de progrès. Là également, le niveau de scolarisation semble jouer un rôle. Plus le niveau de scolarisation est élevé, plus les répondants pensent qu'il y a eu des progrès.

Par rapport à la signature d'un nouvel accord entre le gouvernement et les rebelles du nord, les Maliens demeurent indécis

SELON VOUS, À QUEL POINT EST-IL IMPORTANT DE SIGNER UN NOUVEL ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LES REBELLES DU NORD ?



- █ Pas du tout important █ Pas important
- █ Moyennement important █ Important
- █ Très important

N = 8,306

Comme pour le pardon accordé aux auteurs de crimes, les Maliens sont divisés quant à l'opportunité de signer un nouvel accord entre le gouvernement et les rebelles du nord. En 2014, nous avions posé une question similaire qui avait donné des résultats comparables à ceux de

2018. Les différences géographiques sont évidentes : un tiers des Maliens vivant dans des zones rurales estime qu'il n'est pas du tout important de signer un nouvel accord, contre 44% des citadins. De moins en moins de personnes ayant un niveau élevé de scolarisation, trouvent important de signer un nouvel accord.

LA JUSTICE TRANSITIONNELLE

9

SELON VOUS, À QUEL POINT EST-IL IMPORTANT DE SIGNER UN NOUVEL ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LES REBELLES DU NORD ?



En général, les régions dans lesquelles le pardon pour les crimes de 2012 est une option populaire (Kidal, Taoudéni) affirment également qu'il est important de signer un nouvel accord avec les rebelles du nord. Les habitants de Tombouctou également préfèrent l'option du pardon, mais dans le cadre de l'accord institutionnel actuel.



LA JUSTICE TRANSITIONNELLE

9

Conclusion

Globalement, nos résultats montrent que les Maliens ont des avis partagés sur plusieurs questions relatives à la justice transitionnelle, notamment sur :

- Le niveau de progrès accomplis dans le cadre de la réconciliation nationale depuis 2014.
- L'opportunité d'accorder le pardon aux auteurs des crimes de 2012.
- L'éventualité de la signature d'un nouvel accord entre le gouvernement et les rebelles du nord.

Cependant, la majorité des Maliens sont d'accord sur un point : la réconciliation est la priorité numéro un pour le Mali d'aujourd'hui. Ceci demeure vrai malgré certaines variations régionales. De même, bien que l'importance accordée aux poursuites contre les auteurs des crimes de 2012 ait diminué depuis 2014, il existe toujours un consensus solide dans le pays, à savoir que les auteurs des crimes des guerres civiles doivent être poursuivis.

Par rapport aux atrocités, les Maliens préfèrent que justice soit rendue à travers des mécanismes formels plutôt qu'informels. Dans toutes les régions, les populations sont généralement favorables à l'idée que les auteurs de crimes soient jugés par des tribunaux nationaux plutôt que par des tribunaux internationaux. Kidal et Gao constituent des exceptions. Les résidents de Ménaka diffèrent également, préférant que les suspects soient pardonnés.

Les avis sur la meilleure façon de prévenir les conflits à l'avenir varient en fonction du niveau de scolarisation, du lieu de résidence (en milieu urbain ou rural) et des régions. Généralement, les méthodes globalement préférées consistent à établir la vérité et à trouver les causes profondes des conflits. Les régions touchées par les conflits, telles que Tombouctou, Kidal et Taoudéni, préfèrent en revanche l'indemnisation des victimes.

En ce qui concerne ce point, près de la moitié des Maliens préfère une compensation individuelle directe. Pourtant, les personnes ayant un niveau de scolarisation supérieur et celles vivant en ville, préfèrent les compensations collectives.

La Commission – qu'est-ce que c'est et que fait-elle ? - pose problème aux Maliens. Depuis 2014, la connaissance de l'existence de la Commission a diminué. Cela est vrai dans toutes les régions, où, pour la plupart, les populations disent ne pas en avoir entendu parler, à l'exception de Mopti et de Kidal. Il existe également un scepticisme général quant à la capacité de la CDR-CVJR à promouvoir la réconciliation nationale et une paix durable. Le doute des Maliens est plus grand aujourd'hui qu'en 2014.

Même si la Commission n'est pas bien connue, en revanche six Maliens sur dix connaissent bien l'Accord pour la paix. Les principales sources d'informations concernant cet Accord et sa mise en œuvre sont la télévision (48%) et la radio (40%). Les niveaux de perception par rapport à sa mise en œuvre sont pour la plupart négatifs. Près de six Maliens sur dix estiment qu'il n'y a pas eu, ou pas du tout eu, de progrès dans la mise en œuvre de l'accord.

Alors que le Mali poursuit son processus de justice transitionnelle, il est important que les efforts tiennent compte des différences régionales, communales et de genre.



10

Conclusions et Recommandations

Conclusions

Faible prévalence des problèmes de justice

L'enquête a révélé quelques points saillants de la justice au Mali. Par rapport à d'autres pays, les besoins des Maliens en matière de justice sont faibles. 37% des personnes que nous avons interrogées ont signalé un problème de justice, contre 73% au Nigéria, 81% au Bangladesh et 68% au Liban. Cette prévalence relativement faible des problèmes de justice au Mali indique probablement un problème de sous-déclaration. Ce phénomène peut être dû à la nature de la question posée (sujet sensible), la stigmatisation sociale (la honte et la peur) et aux trous de mémoire. Il peut aussi indiquer le faible niveau d'activité économique dans le pays, en raison du faible nombre d'interactions sociales basées sur les échanges.

Les Maliens sont très actifs quand il s'agit de résoudre leurs problèmes de justice

Les Maliens sont très actifs quand il s'agit de chercher des informations et des conseils juridiques. Neuf Maliens sur 10 ont recherché des informations et des conseils juridiques. Sept personnes sur 10 consultent des sources institutionnelles d'information et de conseils juridiques. Presque tous les Maliens ayant des problèmes de justice prennent des mesures pour résoudre leurs problèmes. Près de la moitié d'entre eux y arrivent, totalement ou partiellement.

Les voies de résolution comprennent les institutions, formelles et informelles

Conclusions concernant les trois principaux types de problèmes au Mali



Les Maliens considèrent très souvent les tribunaux officiels comme utiles. Cela concerne en particulier ceux ayant des problèmes fonciers, qui sont plus susceptibles d'avoir recours aux tribunaux que les personnes confrontées à d'autres problèmes. Les prestataires de justice informels ont également de bons résultats. Quant aux chefs de village, ils ont le taux de résolution le plus élevé.

Crime/délit : aussi bien en 2014 qu'en 2018, les crimes/délits font partie des problèmes les plus graves et ayant le plus d'impact. Plus précisément, les populations sont le plus souvent victimes de vol. Alors que le crime/délit est l'une des catégories de problèmes qui touche le plus grand nombre de personnes dans toutes les régions, Bamako, Kidal et Ménaka sont les plus touchées par ce type de problème.

L'impact du crime/délit sur la vie des populations est considérablement négatif. Plus de la moitié des Maliens ayant connu des problèmes liés au crime/délit déclare avoir été très sérieusement affectée. Après un crime, les Maliens cherchent le plus souvent des informations et des conseils auprès des membres de leurs familles et de la police. Toutefois, par rapport à la moyenne au niveau mondial, face à un crime, les gens sont moins susceptibles de prendre des actions

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

10

(76%). Et quand ils le font, 54% d'entre eux ont recours à la police pour trouver une solution. Malheureusement, ils ont beaucoup moins de chances de trouver une solution juste à leur problème. En fait, près d'un Malien sur trois dans cette situation renonce totalement à chercher une solution à son problème. Dans l'ensemble, les personnes confrontées à des problèmes de crime/délit ont un parcours difficile vers la justice.



Foncier : notre étude montre que les conflits fonciers sont les problèmes de justice les plus fréquents au Mali en 2014 et 2018. Les problèmes spécifiques les plus fréquemment rencontrés concernent l'accaparement de terres, en particulier pour les Maliens les plus démunis. Les données qualitatives recueillies lors d'entretiens avec des acteurs de la justice à Kayes corroborent ces résultats. Dans cinq régions - Mopti, Ségou, Kayes, Koulikoro et Sikasso - les problèmes fonciers sont le type de problème juridique le plus courant.

Bien que l'impact des conflits fonciers soit en soi assez élevé, il est moins grave que la moyenne des autres conflits. Neuf Maliens sur dix cherchent des informations et des conseils sur les problèmes fonciers. Dans leur réseau personnel, ils vont le plus souvent voir le chef de village. Parmi les institutions, ce sont surtout les autorités publiques locales qu'ils consultent. À 95%, les Maliens ayant des problèmes fonciers font partie du groupe de personnes qui prend le plus d'action. Les chefs de village et les tribunaux officiels sont les mécanismes de règlement les plus fréquemment utilisés pour les questions foncières. Toutefois,

selon les acteurs dans le domaine de la justice à Kayes, les Maliens consultent en premier lieu les mécanismes informels. En termes de taux de résolution, une partie importante des litiges fonciers prend beaucoup de temps pour être résolue, sans pour autant que les intéressés abandonnent. Près de la moitié des litiges fonciers qui ont fait l'objet d'une enquête étaient encore en cours. Cela pourrait être dû à la nature complexe des problèmes fonciers, comme l'ont souligné les acteurs de la justice à Kayes. Ceux de Mopti ont mis en évidence des facteurs aggravants tels que le chômage, la guerre et la croissance de la population comme ayant des effets amplificateurs sur les problèmes fonciers.



Famille : comme en 2014, les problèmes familiaux sont parmi les plus graves pour les Maliens en 2018. Toutefois, ce type de problème a connu une réduction significative de plus de 10%. Le divorce et la séparation sont les problèmes spécifiques les plus couramment rencontrés, en particulier pour les femmes. Les groupes de discussion organisés avec des acteurs de services judiciaires à Kayes ont montré que la demande de divorce émanant des femmes était plus forte que celle émanant des hommes. Dans les régions du nord du Mali en particulier, comme Tombouctou, Gao et Taoudéni, les problèmes familiaux sont la catégorie la plus commune.

L'impact des problèmes familiaux sur la vie des populations est indirect : six Maliens sur dix déclarent être très / complètement affectés. Un peu plus de 90% des personnes ont demandé des

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

10

informations et des conseils juridiques concernant des problèmes familiaux. Plus précisément, les Maliens consultent leurs parents et amis, mais les chefs religieux jouent également un rôle important. Les acteurs de services judiciaires à Kayes et à Mopti ont confirmé cette tendance en déclarant :

«Les couples n'arrivent au tribunal qu'après avoir épousé toutes les voies de résolution à l'amiable : les parents, les voisins, l'imam du quartier, même les amis. C'est quand tout le monde a échoué que l'affaire arrive au niveau du tribunal.»

Plus de 90% des personnes ayant un conflit familial prennent des actions pour résoudre leurs problèmes. Après avoir décidé de prendre des actions, ces usagers sont plus enclins à aller voir des leaders religieux (20%) et à avoir recours à des avocats (10%). Selon les acteurs des services judiciaires, le recours aux avocats est plus fréquemment réservé aux Maliens plus riches. Le taux de résolution pour les personnes faisant face à des problèmes de famille est le plus élevé parmi les cinq catégories de problèmes les plus courants. Le parcours de justice pour les personnes ayant des problèmes familiaux est l'un des moins problématiques.



CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

10

Recommendations

Laboratoire de transformation de la justice

Un moyen d'utiliser les conclusions de cette étude pour élaborer des stratégies d'innovation efficaces est le laboratoire de transformation de la justice de HiiL. Et voici comment nous le réalisons:

Formation d'une coalition

La première étape consiste à réunir un groupe de personnes, venant de tous les horizons de la justice, dotés de pouvoirs et déterminés à utiliser les données pour élaborer des stratégies d'innovation et trouver des solutions. Cette équipe de parties prenantes peut comprendre des représentants du gouvernement, de la société civile, du monde universitaire, des entreprises et autres.

Élaboration d'une stratégie d'innovation dans le domaine de la justice

Ensuite, l'équipe élaborera un programme d'innovation basé sur les données. L'agenda contient des objectifs spécifiques répondant aux besoins du peuple malien en matière de justice. Chaque objectif définit des cibles claires décrivant des améliorations

concrètes pour les citoyens. Ces cibles sont liées à des indicateurs de succès spécifiques et mesurables. L'équipe distinguera également la capacité disponible au Mali pour atteindre ces objectifs de justice. Cela se fera à travers la mise en place de passerelles identifiant les différents défis et opportunités sur la voie de l'atteinte des objectifs.

Offre d'une stratégie d'innovation dans le domaine de la justice

Au cours de la dernière étape du processus, l'équipe de parties prenantes soutiendra l'innovation à grande échelle. Elle formera des groupes de travail qui développeront des solutions concrètes pour atteindre les cibles fixées dans les objectifs de l'administration de la justice. Les solutions pourraient être des outils innovants, des partenariats, des plates-formes de connaissances, des modèles de financement et des acteurs habiles et mis en réseau pouvant utiliser ces innovations pour répondre aux besoins les plus pressants des citoyens Maliens en matière de justice.



Mise en place d'un centre d'innovation de la justice malienne

Un centre d'innovation de la justice sera en mesure de développer au Mali un écosystème pour produire des solutions à grande échelle et contribuer ainsi à élargir l'accès à la justice.

Le centre national attirera un flux continu d'idées novatrices locales afin de produire une justice plus accessible pour un plus grand nombre de personnes, avec un accent sur les PME, en particulier les microentreprises, les femmes et autres groupes vulnérables. Le centre fera des appels réguliers à l'innovation et organisera des événements de sensibilisation pour les innovateurs. Les meilleures idées de ces appels seront soumises à un programme d'incubation et de mentorat. Les innovateurs sélectionnés

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

10

peuvent également renforcer les processus de dialogue des parties prenantes dans le laboratoire de transformation.

Ce centre peut également faciliter la mise à échelle des innovations en matière de justice grâce à des investissements. Les innovations ainsi choisies répondent aux besoins provenant des données de l'enquête sur les besoins et la satisfaction en matière de justice (foncier, crime/délit et famille) et visent à apporter des améliorations concrètes et fondées sur des données probantes dans la vie des populations. Une attention particulière devrait être accordée aux "plateformes de vulgarisation du droit" qui aideront les populations à obtenir les informations juridiques appropriées, à recevoir des conseils d'experts et à prévenir ou résoudre leurs conflits.

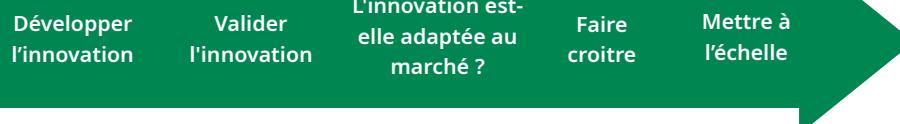
Continuer à surveiller le système de justice du point de vue des citoyens

Afin de garantir que les interventions (telles que le laboratoire de transformation de la justice, le centre d'innovation ou d'autres initiatives) répondent de manière adéquate aux besoins des populations en matière de justice, nous avons besoin de données en continu sur les opinions des citoyens. Par conséquent, le suivi des procédures judiciaires ascendantes devrait être intégré dans l'élaboration des politiques et dans la prestation de services. La participation active du ministère, de l'institut national de la statistique et des organisations de la société civile à de telles activités de suivi augmentera la redevabilité de la justice au Mali.

C'est faisable!**Les parcours de justice inclusifs comportent des chaînes de justice hybrides**

Pour ce qui est des problèmes fonciers, par exemple, il existe actuellement une inadéquation entre l'expérience des usagers et la conception du parcours. Les justiciables se rendent auprès de leur chef de village local au début du conflit afin de tenter de résoudre les problèmes de propriété. Même si un chef de village peut éventuellement proposer un règlement informel, il manquera un maillon dans la chaîne. Alors, quand les parties essaient de régulariser la propriété, le système formel ne reconnaît pas le règlement puisque les chefs de village ne fournissent pas de documents valides. Par conséquent, le différend réapparaît, cette fois dans le secteur formel. Les intermédiaires qui seront le lien entre les secteurs formel et informel empêcheront que cela se produise. Il existe des exemples africains en la matière et qui peuvent servir d'inspiration, tels que les Tribunaux de Conseils Locaux en Ouganda. Cela fonctionne bien.

D'autres types d'innovations venant d'Afrique ont atteint le reste du monde: au Bangladesh, le **Barefoot Law**¹⁰ (littéralement le droit aux pieds nus) est une communauté de parajuristes formés aux techniques de lois de base et de médiation. Ils aident les populations confrontées aux problèmes fonciers à comprendre et à utiliser la loi. Cet exemple concret d'innovation couronnée de succès, qui a amélioré l'accès des citoyens à la justice dans le domaine du foncier, a inspiré les parties prenantes et les a motivées à rechercher des innovations similaires au Mali.



⁴ <https://www.ashoka.org/en-NL/story/new-league-%E2%80%99barefoot-lawyers%E2%80%99-will-transform-justice-next-15-years>

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

10

Les problèmes locaux exigent des solutions locales

Divers problèmes de justice sont concentrés dans certaines zones. Les habitants de Bamako sont souvent victimes de crimes/délits, probablement en raison du caractère urbain de ce phénomène. Des problèmes de justice liés au foncier se posent dans les zones essentiellement rurales : Mopti, Ségou, Kayes, Koulikoro et Sikasso montrent cette tendance. Il n'existe pas d'approche unique pour prévenir ou résoudre les problèmes de justice. Une police facile d'accès est nécessaire pour prévenir le crime/délit de manière à prévenir également les abus de pouvoir. Un tel exemple d'innovation provenant du Nigéria s'appelle **Legitcar**¹¹, un système contre le vol de voiture qui aide les populations à retrouver leur voiture, et qui rend plus difficile la revente d'une voiture volée. Néanmoins, la corruption, l'impunité, le désintérêt des citoyens et l'absence d'une organisation chargée de surveiller et de contrôler les ventes de véhicules peuvent constituer un défi pour le processus.

Renforcer les prestataires de services dans le secteur foncier, par exemple, en mettant en place un système d'enregistrement abordable et fiable, constitue une mesure adéquate pour soutenir les acteurs locaux du domaine de la justice. Le rôle des parajuristes peut être crucial dans ce domaine.

**Garder à l'esprit la nature de l'économie locale**

Au Mali, beaucoup de gens comptent sur l'économie informelle pour leur survie. Certains d'entre eux sont des vendeurs ambulants, des transporteurs privés, des personnes à tout faire, etc. Sans le savoir, ils peuvent être considérés comme faisant partie des micros, petites et moyennes entreprises (MPME). Ils ont besoin soit de la protection de la loi pour officialiser leurs activités, soit d'aide pour le faire. Si les règles ne sont pas claires ou sont appliquées de manière discrétionnaire, ces personnes resteront dans le secteur informel. L'équité dans l'emploi est une condition essentielle du développement économique. Parfois, même trouver le bon emploi ou le bon employé peut être une procédure dans laquelle l'équité fait défaut. Au Nigeria, FarmWorkerzApp est une plate-forme numérique mettant en relation des travailleurs ruraux agréés et des employeurs, améliorant ainsi l'employabilité des travailleurs et la productivité des employeurs.

Il existe des avantages énormes auxquels peuvent accéder les populations en passant par le système judiciaire formel, mais les opportunités sont inexistantes pour ces populations aussi longtemps que nous ne connaissons pas leurs besoins en matière de justice. En outre, les personnes effectuant des travaux non rémunérés, comme les aide-ménagères et celles faisant le troc et l'échange de biens, ne savent pas nécessairement les avantages sociaux qui sont mis à leur disposition. Le Mali peut s'inspirer de l'expérience indienne de Haqdarshak Empowerment Solutions, une plate-forme technologique aidant les utilisateurs à connaître et à solliciter des avantages publics auxquels ils ont droit. Cela pourrait permettre à des millions de personnes de sortir de la pauvreté. De plus, c'est faisable au Mali.

11 <https://legitcar.ng/>

À propos de JNS

La justice n'est pas seulement une question du nombre de crimes déclarés. Ce n'est pas non plus qu'une affaire de tribunaux et de lois. Il s'agit aussi et surtout de personnes, de leur vie quotidienne, de leurs douleurs, de leurs frustrations et des résultats de justice qu'elles reçoivent ou ne reçoivent pas.

C'est pourquoi nous sommes toujours à l'écoute des populations dans chaque pays afin de mesurer leurs besoins et leur satisfaction. Nous recueillons les voix de milliers de personnes grâce à notre outil d'enquête (JNS) sur les besoins et la satisfaction des populations dans le domaine de la justice. Il nous permet de connaître réellement les problèmes juridiques, les expériences et l'accès des populations à la justice.

Adapté au contexte spécifique de chaque pays, il offre une compréhension approfondie aux personnes travaillant dans le secteur de la justice.

Par le biais d'interfaces intelligentes, nous mettons également les données à la disposition des décideurs, afin qu'ils puissent utiliser les résultats à bon escient. En effet, l'utilisation responsable de ces données mène à la connaissance, crée l'autonomisation et renforce la redevabilité.

Parmi les pays dans lesquels nous avons travaillé depuis 2014 figurent les Pays-Bas, la Jordanie, le Mali, la Tunisie, l'Ouganda, l'Ukraine, le Kenya, le Bangladesh et les Émirats arabes unis.

Pour plus d'informations, prière de consulter nos sites Web:

www.hii.org
www.justice-dashboard.com

LES AUTEURS

Dr. Kavita Heijstek Ziemann
Conseillère Principale du Secteur de la Justice
kavita.ziemann@hiil.org

Dr. Sam Muller
PGD
sam.muller@hiil.org

Dr. Rodrigo Núñez
Conseiller du Secteur de la Justice
rodrigo.nunez@hiil.org

Dr. Martin Gramatikov
Directeur Mesure de la Justice
martin.gramatikov@hiil.org

Martijn Kind
Conseiller du Secteur de la Justice

Adriana Thomson
Assistante de Recherche

Nadja Kernchen
Assistante de Recherche



Les Maliens veulent des solutions justes à leurs besoins les plus pressants en matière de justice

Les problèmes de justice peuvent être liés au niveau de développement économique.

Moins de Maliens déclarent être confrontés à des problèmes de justice, comparé aux autres pays dans lesquels nous avons mené des enquêtes. Environ quatre Maliens sur dix le font. Cela pourrait être considéré comme une bonne nouvelle, mais aussi comme la conséquence d'une économie moins développée. En particulier, les femmes ont tendance à rester à la maison, ne participant pas à des activités économiques formelles. Le fait d'avoir moins d'interactions sociales signifie moins de situations dans lesquelles un conflit peut survenir. Néanmoins, les besoins les plus pressants des Maliens en matière de justice sont les problèmes liés au foncier, au crime/délit et aux problèmes familiaux.

Les problèmes varient d'un bout à l'autre du pays. La plupart des problèmes dans les régions de Mopti, Sikasso et Ségou concernent des problèmes fonciers. La plupart des problèmes dans le district de Bamako ainsi que dans les régions de Kidal et Ménaka sont liés au crime/délit. Les problèmes liés à la famille sont plus courants à Tombouctou et Gao.

La bonne nouvelle, c'est que beaucoup de Maliens prennent des mesures concrètes pour résoudre leurs problèmes.

Environ neuf Maliens sur dix ayant des problèmes de justice demandent des informations et des conseils juridiques et tentent de résoudre leurs problèmes. Le réseau personnel d'une personne est la principale source de conseils juridiques. Cela ouvre donc des opportunités aux parajuristes et aux avocats pour booster leurs services afin d'atteindre davantage de personnes.

Nous suivons les parcours de justice des justiciables, du moment où ils ont un problème jusqu'au moment d'une résolution éventuelle. La résolution des litiges est

fréquente au Mali. Étonnamment, plus de personnes que prévu font appel aux tribunaux pour la résolution de leurs problèmes, en particulier les problèmes fonciers. Toutefois, beaucoup font encore appel au secteur informel, tels que les chefs de village et les leaders religieux. Pour les tribunaux officiels, il existe un grand potentiel d'améliorer la qualité de leurs procédures pour le grand nombre de personnes qui leur font appel.

Le défi est également de taille pour l'ensemble du secteur de la justice d'augmenter les taux de résolution. Seulement la moitié environ des problèmes pour lesquels un processus de résolution a été lancé aboutit à une solution. Ceci n'est pas différent des résultats que nous avons obtenus il y a quatre ans.

Les problèmes liés au foncier, qui sont les problèmes les plus courants au Mali, sont difficiles et coûteux à résoudre. Pour ce genre de problèmes, beaucoup ont souvent recours aux tribunaux. Malgré cela, de nombreux problèmes fonciers sont en cours, avec toutes les conséquences négatives de cet état de fait.

La loi doit protéger les populations les plus vulnérables du pays.

Les femmes, les pauvres, les jeunes, les habitants des zones rurales et les habitants de Gao et de Kidal ont des besoins différents et ont besoin de la protection de la loi de différentes manières. Les crimes/délits affectent durement le district de Bamako. Des solutions locales aux problèmes locaux sont nécessaires.

Il existe des moyens d'accroître l'équité dans la vie quotidienne au Mali. Dans le présent rapport, vous pouvez apprendre davantage sur la justice de transformation et la justice transitionnelle. Pour connaître les données de l'enquête, nous vous prions de consulter le tableau de bord de HiiL : www.justice-dashboard.com.



The Hague Institute for Innovation of Law
Fluwelen Burgwal 58, 2511 CJ The Hague
P.O. Box 93033, 2509 AA The Hague
The Netherlands
Tel: +31 70 762 0700
E-mail: info@hiil.org
www.hiil.org